



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'INDRE

Contrat de ville de la Communauté de communes du Pays d'Issoudun





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'INDRE



Indre



Pour Issoudun, la politique de la ville : une ambition politique pour une ville solide et solidaire.

UN CONTRAT DE VILLE : UNE DEMARCHE OUVERTE ET A DIMENSION HUMAINE POUR ISSOUDUN

Notre ambition : rassembler les femmes et les hommes de progrès pour, ensemble, donner un nouvel élan au territoire entrant de la commune d'Issoudun dans le cadre de la politique de la ville.

Un quartier et une ville réussis le sont quand ils sont **dynamiques, accueillants et solidaires**.

Une ville et un quartier dynamique.

- Dynamisme du quotidien, en priorité par le développement économique, l'innovation et son corollaire l'emploi ;
- Dynamisme du futur, avec des formations pour tous, de la maternelle à l'Université non loin du quartier et une politique forte de la jeunesse qui doit se sentir citoyenne à part entière ;
- Dynamisme de tous les temps, par la Culture sous toutes ses formes, la mémoire qui préserve et tonifie les racines d'Issoudun et qui permet de brasser en permanence le nouveau et l'ancien.

Une ville et un quartier accueillants.

- Un environnement préservé, valorisé ; une « Cité jardin » au fleurissement toujours renouvelé, dans des quartiers et un centre-ville embellis et reliés entre eux par des transports gratuits ;
- Un patrimoine entretenu, des monuments mis en valeur ; une architecture et un urbanisme ambitieux ;
- Des loisirs accessibles à toutes et à tous : sport, lecture, musique, cinéma, photo, promenade, jardin, théâtre...

Une ville et un quartier solidaires

- La prise en charge de tous les âges de la vie, de la petite enfance qui donne sens au futur, aux séniors porteurs d'expérience, ce bien précieux et irremplaçable ;
- L'accès à la santé, le premier des vœux que nous formulons chaque année ; la sécurité sous toutes ses formes, parce que sans elle il n'est pas de qualité de vie et de liberté véritable ;
- Des logements pour tous ; une politique du handicap pour que chacun ait le droit de cité ;

- Une gestion économe et un pouvoir d'achat préservé par la stabilité de l'impôt local depuis 11 années consécutives.

L'ambition portée à Issoudun : c'est la ville fraternelle. C'est un devoir et une nécessité, une condition du vivre-ensemble qui donne sa vraie humanité à Issoudun pour être un territoire inclusif et solidaire.

Nous concevons l'opportunité du contrat de ville comme une recherche d'innovation sociale et de pratiques, un laboratoire des actions à mutualiser au sein d'un réseau des nouveaux territoires bénéficiaires dont nous faisons partie.

A Issoudun, la politique des quartiers, la politique de la ville doit être l'affaire de tous : partenaires institutionnels ou privés.

La dynamique mise en œuvre sur le territoire par les regards croisés, multi-acteurs doit se poursuivre par la mobilisation, la force pour la réussite du contrat de ville et au-delà... Nous souhaitons une démarche ouverte et non-enfermée dans le périmètre prioritaire.

La ville pour la jeunesse, c'est l'espoir qu'elle porte et l'avenir qu'elle construit : l'implication des habitants et en particulier des jeunes est primordiale.

La démocratisation de l'accès aux structures municipales doit être au cœur de cette politique. La gratuité de la Médiathèque, du Musée de l'Hospice Saint-Roch par exemple ne suffit pas, à ce jour, pour permettre un accès égal à ces structures. Déconstruire les mécanismes de freins, briser les plafonds de verre doivent être des lignes directrices d'actions innovantes et de proximité pour permettre à chacune et chacun de s'épanouir.

Le rassemblement de toutes les forces, de toutes les imaginations est nécessaire pour continuer à construire un quartier, une ville dont nous sommes fiers.

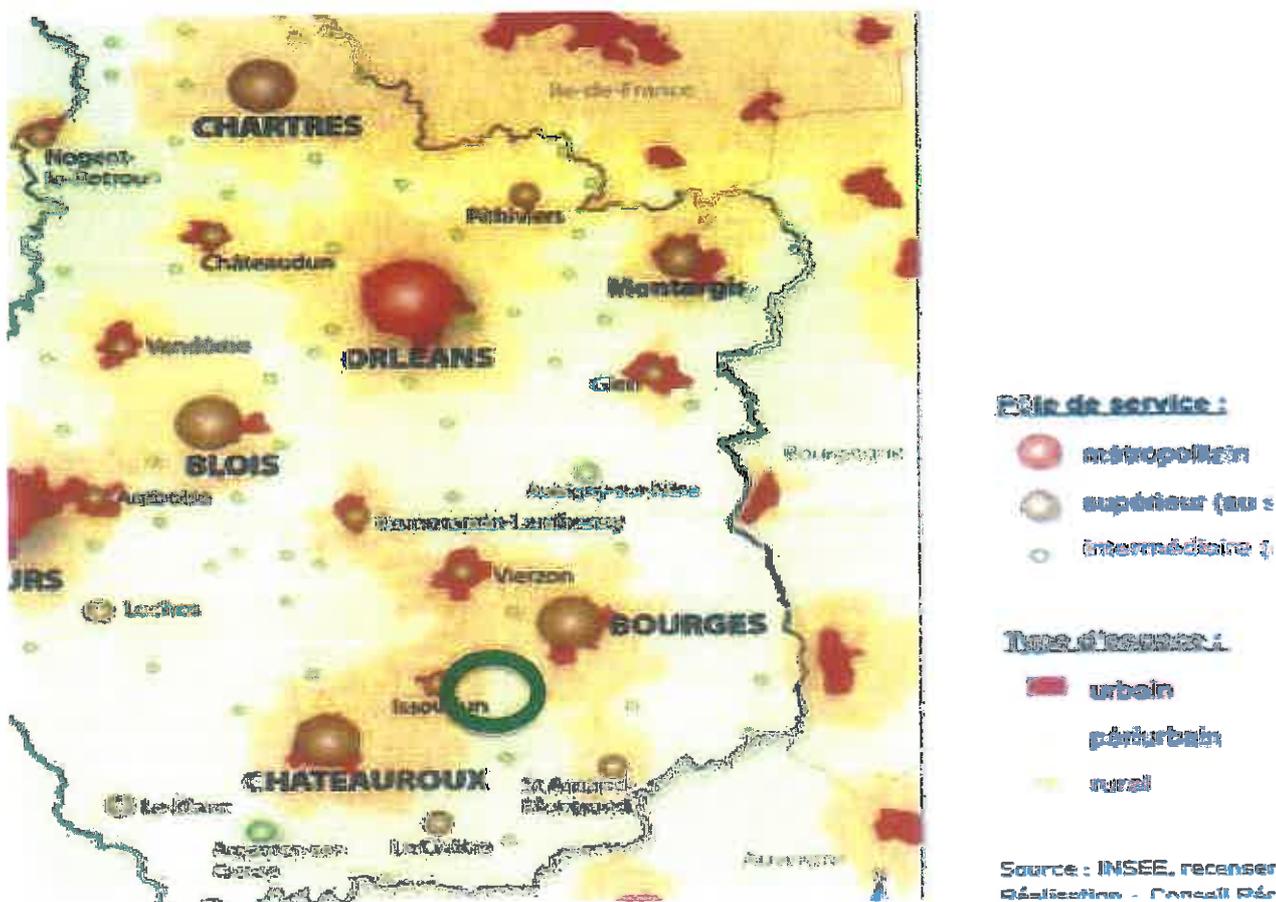
« Faire sans arrêt la même chose en espérant un résultat différent, c'est là, la vraie folie ».

A. Einstein

Le territoire de projets : diagnostics et grands enjeux

Situation géographique : Issoudun ville intermédiaire du Sud régional de la région Centre - Val de Loire

SITUATION GEOGRAPHIQUE D'ISSOUDUN EN REGION CENTRE - VAL DE LOIRE



Issoudun est dans une situation intermédiaire. Plus petite que Bourges et Chateauroux, chefs-lieux de leur département respectif, elle est « pôle de centralité » et pour son bassin de vie. La ville bénéficie de deux axes principaux routiers dont une autoroute à 40 minutes, et d'une gare SNCF.

La population salariée d'Issoudun sort assez peu de l'unité urbaine dans le cadre des trajets domicile-travail. Les flux de sorties sont principalement en faveur de Châteauroux, Bourges et Romorantin-Lanthenay.

VOIES DE COMMUNICATION ET QUARTIER PRIORITAIRE D'ISSOUDUN



Contexte économique et enjeux

Un tissu fortement industriel, des atouts à renforcer par l'innovation et une diversification par les services

Près de 49% des emplois dans la zone d'emploi d'Issoudun se trouvent dans la sphère de l'économie du marché local en 2008 contre 35,6% en région Centre. L'activité économique y est beaucoup plus industrielle que la plupart des villes moyennes de région Centre et le secteur résiste plutôt bien.

La ville compte trois employeurs principaux dans le secteur privé : Zodiac Aerospace (spécialiste international des sièges d'avions), Vivarte (Plateforme de logistique), et les ateliers de maroquinerie de luxe Louis Vuitton (70% de l'effectif salarié industriel à eux trois). Ces trois entreprises font d'Issoudun un territoire spécialisé dans l'aéronautique, le cuir et le textile. Ces secteurs d'activités contribuent à un égal accès des femmes et des hommes à des emplois industriels stables et socialement valorisés, même si par ailleurs, la question de la (non) mixité reste posée.

L'hôpital et la commune sont les principaux employeurs dans le secteur public.

Le tissu économique est donc peu diversifié et les emplois locaux sont très dépendants de la présence de trois entreprises sur le territoire. En conséquence, deux enjeux principaux sont à retenir : la **diversification des secteurs d'activité**

des entreprises locales pour limiter le risque économique du territoire et la création d'entreprises dans la sphère de l'économie du marché local.

Le territoire a un **atout** à faire valoir dans le secteur industriel particulièrement en matière **d'innovation et de recherche et développement**. Développer cet axe serait un atout pour attirer des cadres et professions intellectuelles supérieures sur le territoire où ils sont peu représentés, ainsi que pour diversifier les activités industrielles du territoire.

Une sphère de l'économie du marché local à développer.

Le tissu économique d'Issoudun manque d'activité présente permettant de **répondre aux besoins de services sur place** (services aux habitants mais aussi aux entreprises). L'enjeu est donc de **renforcer l'attractivité du territoire pour les créateurs d'entreprises**. Il s'agit de faciliter l'implantation par un foncier abordable, des surfaces adaptées (plus petites notamment), la requalification de friches et par la création de pépinières ou de couveuses. Issoudun compte une recrudescence de création de petites entreprises dont 60% sont sous statut d'auto-entrepreneurs.

Au regard du tissu économique présentiel déjà actif sur le territoire :

- **Le développement de l'économie sociale et solidaire** peut être l'occasion de diversifier le tissu économique tout en répondant aux besoins de services de la **population vieillissante** d'Issoudun. En effet, l'effectif salarié en ESS d'Issoudun n'est que de 5% contre 10% en moyenne en région, et les besoins liés à la « **silver economy** » sont de plus en plus importants).
- Il peut être intéressant de **favoriser l'installation d'artisans commerçants** qui ont diminué de près de 50% entre 1990 et 2008 (bien que ce taux reparte à la hausse entre 2006 et 2011). Le taux de couverture par les commerces à Issoudun est moins élevé que la moyenne régionale.

Comportant une population de près de 22 000 habitants, la CCPI constitue le deuxième pôle économique de l'Indre après l'agglomération castelroussine, Issoudun étant la ville centre de la CCPI représentant 13 000 habitants.

- Avec 2/3 de la population globale du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne (42 communes pour environ 33 000 habitants), la CCPI constitue avec sa ville centre un pôle d'activités économiques, commerciales et de services (avec de très nombreux équipements structurants) à mi-distance entre Châteauroux et Bourges.
- Le bassin économique d'Issoudun (près de 6000 emplois salariés dont 33% dans l'industrie contre 22% au niveau national) accueille plusieurs entreprises industrielles à rayonnement international (Zodiac Aerospace, Louis Vuitton, Régeltex...), des entreprises de la métallurgie (Delta-Metal, Comeca...), de l'instrumentation de mesure (Meci...), de la logistique et des transports (Vivarte/la Halle aux Chaussures, Van de Walle...), du commerce et de la distribution (groupe Leclerc...).
- Sur un plan socio-économique, on observe un certain vieillissement démographique (24.5% a plus de 65 ans), une progression des familles monoparentales (18.2% en 2014), un écart substantiel en terme de revenu avec la moyenne nationale (en 2014, 11 269 €/ habitant à Issoudun contre 14 507 € au niveau national pour les villes de plus de 10 000 habitants, soit un écart de - 22%), une forte proportion de foyers non imposables (49.5%) et une prépondérance de faibles qualifications (73% de la population de plus de 15 ans a au plus un niveau V – CAP/BEP et 25.3% n'a aucun diplôme).

Sur le volet emploi, les objectifs sont de réduire les écarts de taux d'emploi entre les territoires prioritaires et l'agglomération, en particulier au bénéfice des jeunes et des femmes en intégrant la lutte contre les discriminations. Des plans d'actions des dispositifs de droit commun sont mobilisables. Ils constitueront des leviers opérationnels sur les axes stratégiques retenus.

Sociodémographie :

Une forte présence ouvrière peu qualifiée

L'unité urbaine d'Issoudun présente une forte proportion d'habitants, peu, voire non qualifiée et/ou diplômée. (42,5% de la population non scolarisée a un niveau inférieur au niveau V contre 37,3% en région). Cela s'explique par la forte présence de l'industrie, de personnes âgées et par l'émigration des jeunes généralement plus diplômés que leurs aînés. Le territoire présente donc un fort enjeu au regard de la **reconversion et de la qualification de ces habitants**, et ce, d'autant plus que le taux de chômage sur le territoire est plutôt élevé. Il s'agirait donc de favoriser la formation aux emplois industriels locaux, mais également d'encourager l'implantation de familles sur le territoire.

La qualification peut également être encouragée par le **développement de formations initiales et continues adaptées aux besoins non satisfaits des entreprises implantées sur le territoire**. La GPEC d'Issoudun montre que les ouvriers formés commencent à manquer et qu'un vivier de personnel qualifié permettrait de pérenniser la présence des entreprises sur le territoire.

Motiver l'implantation de Catégories-Socio-Professionnelles (CSP) supérieures sur le territoire

Le bassin de vie d'Issoudun manque de cadres et de professions intellectuelles supérieures. Le revenu net déclaré à Issoudun est en baisse constante depuis 2007 et très inférieur à celui de la région (plus de 4000€ par an). Il est important **d'attirer des populations avec un revenu plus important** pour soutenir et développer l'économie présente locale.

Le territoire n'attire ou ne retient pas suffisamment les couples avec enfants (seule typologie de ménages en baisse entre 1999-2008). Il s'agit de **développer les services aux habitants** notamment en matière de petite enfance (de modes de garde adaptée au secteur industriel), de santé (plus de médecins et plus de spécialités) et de logement (logements plus petits). Issoudun dispose d'une grande **offre culturelle à mettre en valeur** pour attirer les jeunes actifs.

Adapter les logements aux besoins des habitants

La structuration familiale et le revenu des ménages à Issoudun interrogent le parc de logement disponible. Les ménages d'une personne seule, les familles monoparentales et les personnes âgées sont en hausse entre 1999 et 2008. Ces variations nécessitent de **ré-adapter le parc de logement** en facilitant notamment l'accueil des enfants par les deux parents, lorsqu'ils vivent séparément (diminution de surface, adaptation aux PMR...)

La vacance du parc de logement de l'unité urbaine est parmi la plus élevée des pôles de centralité de la région (11%) pourtant elle n'est que de 6,6% dans les logements sociaux d'Issoudun. Cela peut indiquer un **besoin important de logements à tarif modéré**.

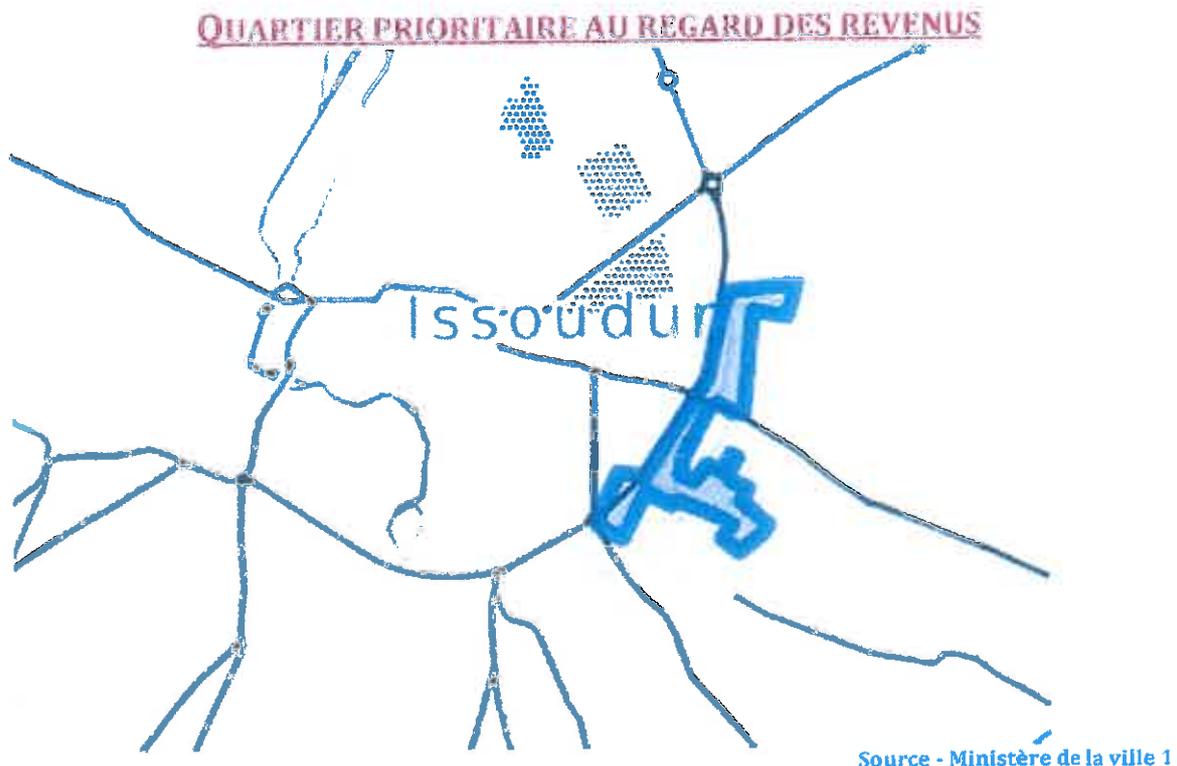
Cette question est appréhendée par l'OPAH engagée sur toute la ville (opération programmée d'amélioration de l'habitat).

Une ville « entrante » en politique de la ville en 2014

La loi Lamy pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a réformé la politique de la ville. À partir de critères statistiques objectifs sur le revenu des habitants, l'État a défini les quartiers prioritaires et les villes en politique de la ville (dont une centaine entrantes).

Une poche de précarité (revenu inférieur à 11 250€/an) est apparue à Issoudun (cf carte ci-dessous.)

C'est ainsi que l'État, la communauté de communes du Pays d'Issoudun et la ville sont engagés avec leurs partenaires dans la préparation d'un contrat de ville pour lutter contre ce décrochage, apporter les conditions de transformation durable du quartier et une amélioration de la situation des habitants.



LE QUARTIER PRIORITAIRE « NATION BERNARDINES » RETENU APRES NEGOCIATION ÉTAT - COLLECTIVITES

La carte affiche les IRIS



Le quartier prioritaire Nation-Bernardines se situe principalement sur l'IRIS « Bel-Air ». Bien que l'IRIS soit beaucoup plus étendu que le QPV, ce qui atténue les statistiques, il affiche un décrochage important avec le reste de l'unité urbaine. On notera que :

Sur le plan de la socio-démographie :

- le taux d'activité des habitants de l'IRIS est inférieur de 3 points à celui de l'unité urbaine. Ce décrochage se fait intégralement au détriment de l'activité des femmes : le taux d'activité des femmes dans l'IRIS est inférieur de 6 points à celui de l'unité urbaine en 2010
- Le plus fort taux de non-diplômés se trouve dans l'IRIS « Bel-Air » où les femmes sont encore moins diplômées qu'ailleurs (plus d'1 sur 3). Il ne compte que 5% de Bac +2 et plus soit trois fois moins que l'unité urbaine
- « Bel-Air » compte 3 fois moins de cadres et professions intellectuelles supérieures que toute la ville

Sur le plan des revenus :

- le revenu mensuel médian en 2009 dans l'IRIS « Bel-Air » est de 1170€ contre 1392€ pour l'ensemble de la ville. Les 10% des plus pauvres ont un revenu mensuel inférieur à 280€ contre 500€ pour la ville.
- 35,2% des allocataires CAF ont un revenu constitué à plus de 50% par des prestations CAF contre 27% pour la ville d'Issoudun en 2009.

Fin mars – début avril 2015 a été réalisé un diagnostic en marchant dans le cadre de l'initiation d'une Gestion Urbaine de Proximité. Ce diagnostic en marchant a concerné :

- un groupe des décideurs multi-acteurs locaux
- un groupe d'habitants

Les éléments de diagnostic de ces deux marches sont ajoutés au diagnostic global en annexe 3.

La confrontation des résultats permettra une confrontation au diagnostic effectué. Ce travail permettra de cerner notamment la notion de quartier vécu et son périmètre vécu.

La ville d'Issoudun, adhérente du réseau Villes au Carré, bénéficie de l'appui de ce Centre de Ressources spécialisé dans la politique de la ville. A partir des premières données du CGET à l'échelle du quartier, il est possible d'établir les données suivantes :

Données QPV Issoudun

Source fiscale

EPCI : Communauté de communes du pays d'Issoudun

Ville en PDV : Issoudun

Population légale 2012 Issoudun: 13056

Population en PDV : 1560 (Source RFL 2011)

→ Soit environ 12% de la population d'Issoudun en PDV

QPV :

Nombre de quartier concerné : 1
(quartier entrant dans la PDV)

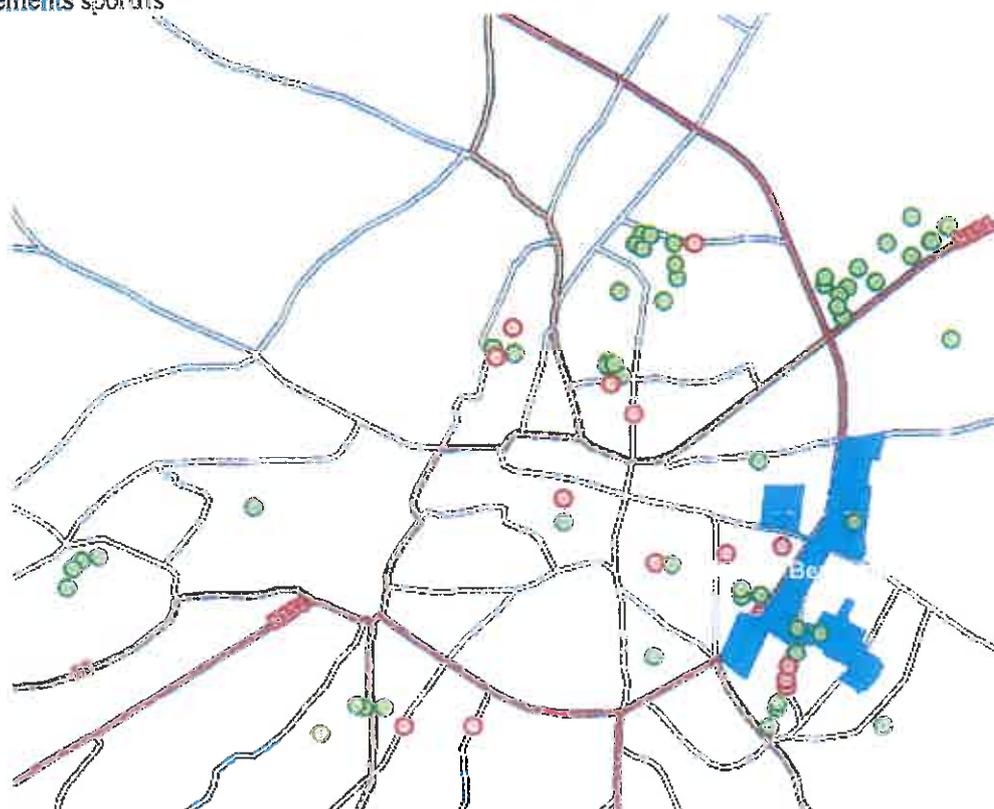
N° de quartier : QP036004 :
« Nation Bernardines »

IRIS concerné par le zonage prioritaire : IRIS 104 « Bel-Air »

Contexte géographique du quartier Nation Bernardines

Routes, équipements sportifs et établissement scolaires

- Etablissements scolaires
- Equipements sportifs



Revenus par unité de consommation

NOM_QP	Revenu médian Source RFL 2011	revdispers_ind5	pbasrev_in d6
Nation Bernardines	9800€	110,6%	31%

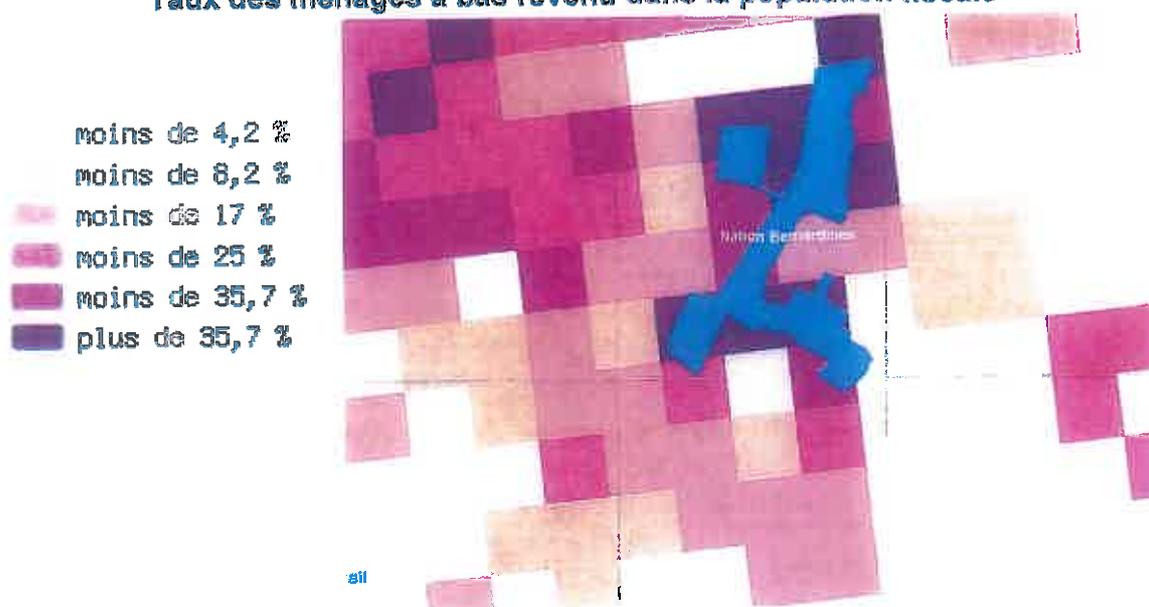
50% de la population du quartier Nation Bernardines dispose d'un revenu fiscal inférieur à 9800€ par an, contre 17206€ pour l'ensemble de la ville d'Issoudun. Cela montre le décrochage du quartier face à la ville en termes de revenu fiscal. En revanche, le revenu fiscal médian du quartier est dans la moyenne des autres quartiers prioritaire de la région.

Les 25% de ménages les plus riches dans le quartier disposent d'un revenu fiscal plus de deux fois supérieur à celui des 25% les plus pauvres. Au regard des autres quartiers de la région Centre-Val de Loire, les QPV d'Issoudun ne montrent pas une grande hétérogénéité de revenu fiscal dans le quartier.

Zoom bas revenus

=> Nation Bernardines compte près d'une personne sur trois à bas revenu.

Taux des ménages à bas revenu dans la population fiscale



Logement

NOM_QP	surfppmed_i nd10	ploc_ind12	pmob_ind14r
Nation Bernardines	38 m2	88,1%	52,7%

Près de 9 personnes sur 10 sont locataires dans le QPV Nation Bernardines où on compte 38m2 de surface de logement par personne (parmi les plus grandes surfaces de logement des quartiers prioritaires de la politique de la ville en région Centre-Val de Loire). Un peu moins d'une personne sur deux était installée depuis moins de 5 ans en 2011 dans son logement.

Ménages

NOM_QP	pm14ans_nouvi nd	p6plus_ind9	pmono_ind 11	pmchom_ind 15
Nation Bernardines	20,3%	1,8%	8,3%	24,9%

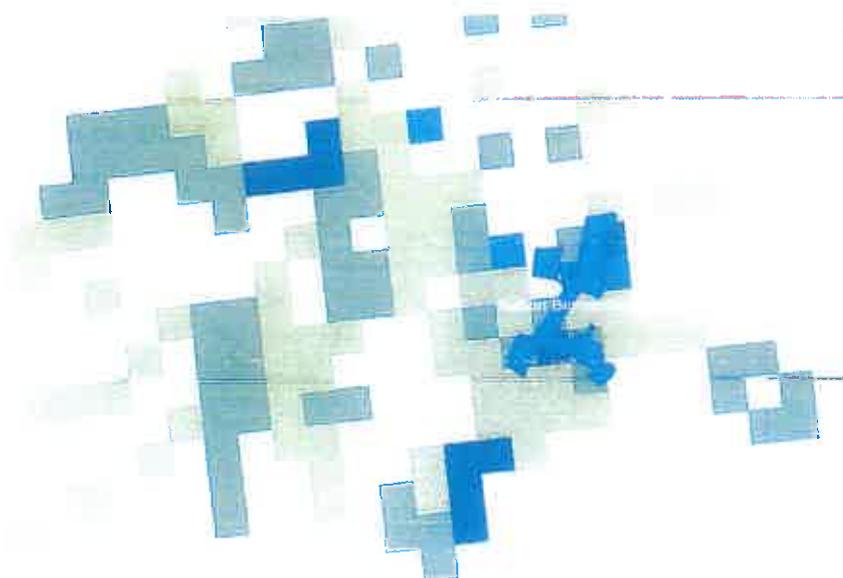
Population

La Ville d'Issoudun compte moins de 2% de population immigrée, cette part est égale dans l'IRIS Bel-Air qui est celui du quartier prioritaire.

Dans le quartier prioritaire une personne sur cinq à moins de 14 ans, une part parmi les plus faibles des quartiers de la région Centre-Val de Loire.

Tranche d'âge : pourcentage des 0 à 5 ans dans la population fiscale

- moins de 2,6 %
- moins de 6 %
- moins de 10 %
- moins de 12,70 %
- plus de 12,7 %



Tranche d'âge : pourcentage des 6 à 17 ans dans la population fiscale

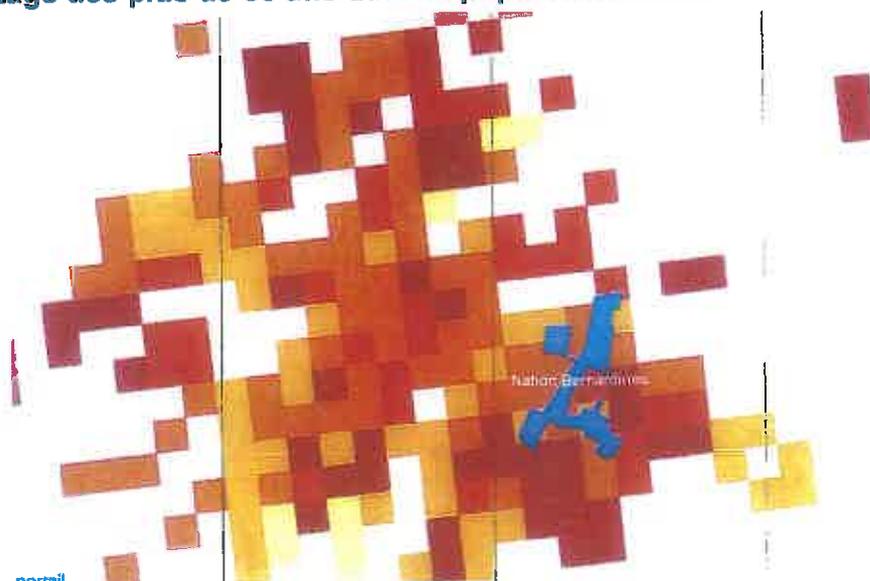
- moins de 8,6 %
- moins de 14 %
- moins de 20 %
- moins de 23 %
- plus de 23 %



Le quartier compte une part plus élevée de jeunes entre 6 et 17 ans, plus que le reste de la ville.

Tranche d'âge : pourcentage des plus de 65 ans dans la population fiscale

- moins de 10 %
- moins de 17 %
- moins de 27 %
- moins de 33 %
- plus de 33 %



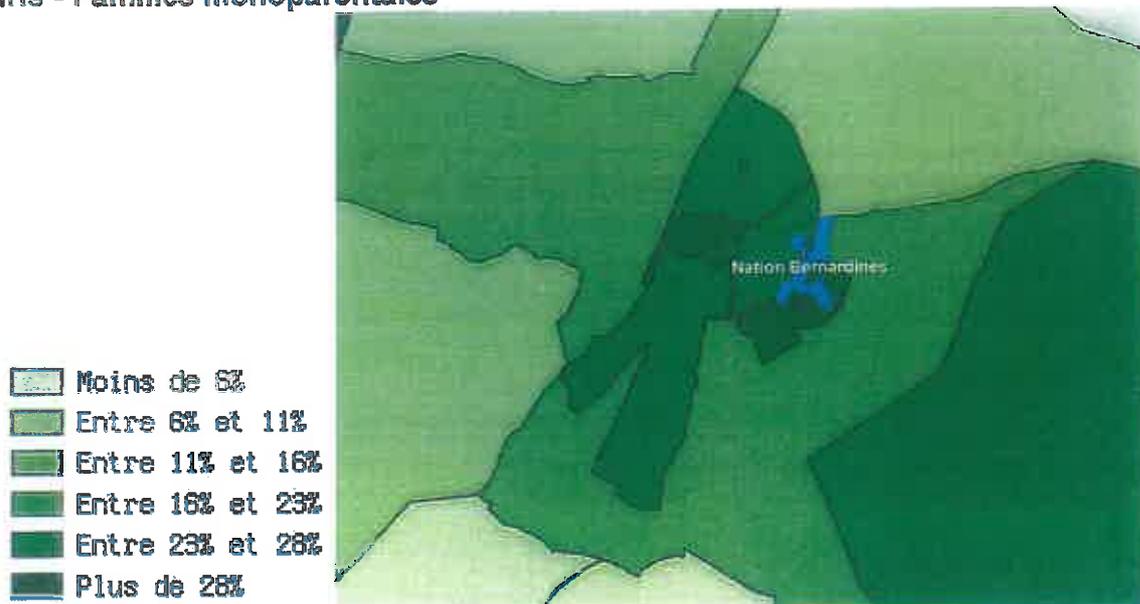
Cette carte indique que la part de 65 ans et plus est très importante à Issoudun, mais qu'elle n'est pas surreprésentée dans le quartier prioritaire (plutôt autour).

Composition des ménages

Moins de 2% des ménages sont composés de 6 personnes et plus, cette part est très inférieure à la plupart des quartiers prioritaires régionaux.

En revanche il compte une part importante de ménages monoparentaux, près d'un sur 10 (ménage avec au moins un enfant de moins de 14 ans).

Iris - Familles monoparentales



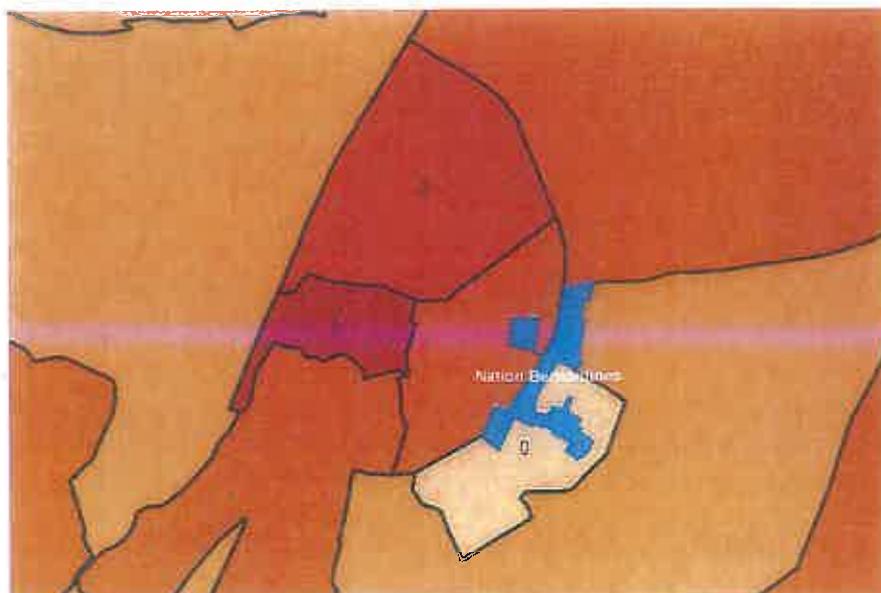
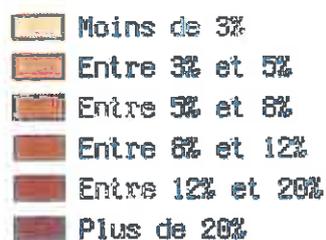
Emploi

Chômage

1 ménage sur 4 reçoit au moins une allocation chômage (hors RSA) dans le quartier Nation Bernardines, une part assez faible par rapport aux autres quartiers prioritaires régionaux.

Diplômes

Iris - Part des hauts niveaux de diplômes



Les hauts niveaux de diplômes sont assez peu nombreux à Issoudun (exception faite du cœur de ville) et encore moins représenté dans l'IRIS Bel-Air où moins de 3% de la population est concernée.

L'ensemble de ces données sera complété par les données accessibles en juin 2015 du CGET à l'échelle du quartier. Ces données alimenteront le diagnostic partagé et seront une source d'indicateurs.

L'ensemble de ce diagnostic partagé avec les acteurs a été enrichi de contributions.

Mobilisation et contributions des partenaires

I- L'engagement des services de l'Etat et de ses opérateurs (CAF, Pôle Emploi)

Avec la loi du 21 février 2014, la politique de la ville a été replacée au cœur des politiques d'intervention de l'Etat dans les quartiers prioritaires. La mobilisation des moyens de droit commun constitue à ce titre un axe majeur de la réforme de la politique de la ville.

Douze conventions d'objectifs interministérielles ont été signées avec le ministère de la ville. Ces conventions présentent les engagements de chaque ministère en matière d'objectifs opérationnels et de moyens pour les territoires de la politique de la ville. Les modalités de leur déclinaison territoriale et de leur suivi ont été précisées dans la circulaire du Premier ministre n°5706/SG du 26 mars 2014.

Outre l'engagement par les services de l'Etat à mobiliser massivement ses moyens de droit commun, des crédits spécifiques seront consacrés à la politique de la ville. Ces crédits seront mobilisables après l'examen et l'interpellation des moyens de droit commun de l'Etat, des collectivités, et de leurs partenaires.

Dans le cadre du contrat de ville d'Issoudun, en cohérence avec les besoins exprimés lors du diagnostic de territoire, les services de l'Etat dans l'Indre s'engagent à mettre en œuvre les engagements ministériels. Pour ce faire, l'organisation du travail dans sa dimension interministérielle constitue un pré-requis. Dans le but d'assurer un pilotage interministériel efficient du contrat de ville de ville dans le respect des engagements de l'Etat sus mentionnés, la préfecture sera garante du bon fonctionnement en interministériel des services de l'Etat engagés dans le cadre du présent contrat de ville.

Enfin, de manière transversale, une vigilance particulière sera apportée, dans toutes les actions soutenues, à l'égalité femmes / hommes.

1. Sécurité

Services de l'Etat concernés : Préfecture, Gendarmerie

1.1 Dans le champ de compétence de la préfecture

- **Dispositif du droit commun mis en œuvre : Fonds interministériel pour la prévention de la délinquance (FIPD)**

La prévention de la délinquance sera avant tout orientée sur les quartiers prioritaires et sur les quartiers placés en veille active.

Le Cabinet du Préfet assure la programmation et la gestion de l'enveloppe déconcentrée du FIPD. La mise en œuvre de ce fonds répond aux priorités définies au niveau national et déclinées dans le département de l'Indre avec le plan départemental de prévention de la délinquance, adopté en fin d'année 2013.

Conformément aux priorités d'emploi du FIPD définies par le SG CIPD, 75 % des crédits interviendront au sein des quartiers prioritaires de la politique de la ville et sur les quartiers placés en veille active. Ils visent également à soutenir la mise en œuvre des CLSPD voire des CISP, qui ont vocation à constituer le volet prévention de la délinquance des Contrats de ville. Le travail préalable à la programmation des crédits sera conduit par le Cabinet du Préfet en collaboration avec la Déléguée du Préfet aux quartiers. A minima, 70 % des crédits doivent être engagés pour la prévention de la délinquance chez les jeunes, la lutte contre la radicalisation et l'accompagnement à la prévention. Les 30 % des crédits restant doivent être consacrés à la lutte contre les violences faites aux femmes, la lutte contre les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, avec notamment le soutien des actions prévues au 4^{ème} plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le FIPD soutient également le déploiement de la vidéo protection. La préfecture de l'Indre instruit les dossiers avant de les proposer à la programmation auprès de la Mission pour le développement de la vidéo protection.

- **Engagement de mobilisation du droit commun au profit des habitants des quartiers**

Par ailleurs, les services du Cabinet sont également engagés dans des missions relevant également de la politique de la ville.

- Accompagnement des CLSPD

La préfecture accompagnera les collectivités engagées dans la réactualisation ou réactivation de leur CLSPD

- Renforcement de l'effort de prévention dans le cadre des priorités fixées par le comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD).

La stratégie nationale de prévention de la délinquance a été déclinée au niveau départemental dans le plan départemental de prévention de la délinquance. Par ailleurs, le SG CIPD définit de nouvelles priorités telle que la lutte contre la radicalisation ou demande un accent sur un item particulier telle que la prévention de la récidive. Le service du Cabinet œuvrera, avec les collectivités, à la prise en compte de ces priorités dans les dispositifs locaux.

1.2 Dans le champ de compétence de la Gendarmerie

Objectif 1 : Maintenir un lien étroit avec la population locale

La mission première de la gendarmerie est de faire respecter la tranquillité publique et permettre ainsi de « mieux vivre ensemble ». Les militaires de la gendarmerie d'ISSOUDUN travaillent au profit de la population locale et des liens doivent continuer à se tisser avec les habitants de ces quartiers.

1/ Deux référents «quartiers» de la Nation sont désignés parmi les militaires de la brigade territoriale de proximité d'ISSOUDUN qui seront en charge d'assurer le suivi de la délinquance dans ce quartier, de faire l'interface entre la gendarmerie, les différents acteurs institutionnels locaux et la population de ce quartier.

Ces deux militaires seront également les interlocuteurs privilégiés des associations locales, des clubs sportifs et des bailleurs sociaux dans le domaine de la prévention en lien avec l'officier prévention-partenariat du groupement.

2/ Une rencontre annuelle gendarmerie-population (présentation des missions, des moyens et des matériels de la gendarmerie) pourrait être organisée, soit sous la forme d'une journée porte-ouverte au sein de la caserne de la compagnie de gendarmerie départementale, soit directement au sein du quartier pour promouvoir l'image de l'institution et susciter des vocations chez les jeunes. A cette occasion, un forum recrutement pourrait être mis en place par le centre d'information et de recrutement de la gendarmerie d'ORLEANS.

3/ Les référents scolaires de la gendarmerie (deux pour l'arrondissement d'ISSOUDUN) doivent maintenir des contacts réguliers et fréquents avec les chefs d'établissements scolaires afin de fluidifier l'échange d'informations, faciliter les signalements et les dépôts de plainte, faire le bilan des difficultés rencontrées et faire le lien avec les équipes mobiles de sécurité de l'éducation nationale qui interviennent dans les établissements scolaires.

4/ Un service civique a été recruté au mois de novembre 2014 pour renforcer les militaires du groupement dans la mise en œuvre d'actions de sensibilisation au sein des établissements scolaires dans le domaine de la prévention routière (piste routière, permis piéton, opération 10 de conduite), des dangers des nouvelles technologies (permis internet) ou des substances illégales, en renfort des formateurs relais anti-drogue de la gendarmerie (un pour l'arrondissement d'ISSOUDUN).

5/ Une intervenante sociale gendarmerie a été recrutée au mois de juin 2014 (financement par le conseil départemental et le FIPD). Elle a pour mission de faire l'intermédiaire entre les familles en « détresse sociale » pour lesquelles la gendarmerie a dû intervenir et les services sociaux du département. Le concours d'un professionnel du travail social permet d'améliorer la réponse apportée aux situations de détresse. Pour la gendarmerie, il s'agit de trouver assistance et conseil auprès de cet intervenant social qui, en retour, aura accès à toutes les informations utiles à sa mission détenues par les unités de gendarmerie.

L'intervenante sociale gendarmerie traite environ 25 signalements par mois depuis sa prise de fonction en provenance des brigades dont un tiers concerne des familles demeurant sur la commune d'ISSOUDUN. 50 % des familles concernées ne sont pas connues des services sociaux.

6/ La promotion des relations avec le citoyen à travers la page Facebook du groupement de gendarmerie départementale de l'Indre ; elle est opérationnelle

depuis le 15 avril 2015 et met en exergue la proximité développée avec l'utilisateur et les opportunités offertes en matière de production de sécurité. Cette page constitue un outil particulièrement efficace pour atteindre de larges publics et faciliter les relations du citoyen avec la gendarmerie.

7/ La promotion de l'alerte SMS stop cambriolages et de l'alerte SMS sécurité commerces.

Pour lutter contre le fléau des cambriolages, le groupement de gendarmerie de l'Indre s'est doté d'un «nouvel outil» en septembre 2014 avec la mise en place d'une application smartphone «Stop Cambriolages» accessible à tous citoyens.

Cette application gratuite «stop cambriolages» a pour objectif :

- d'informer les particuliers et les commerçants en leur apportant les conseils pratiques leur permettant de se prémunir contre les cambriolages ;
- de soutenir les victimes de cambriolage en leur rappelant la conduite à tenir en cas de cambriolages ;
- de faciliter l'inscription à l'Opération «Tranquillité Vacances» ;
- de guider les utilisateurs dans la recherche d'une brigade.

Mais surtout cette application permet de diffuser des alertes en temps réel pour prévenir la population de phénomènes ou de situations contre lesquels elle pourrait se prémunir. Ces alertes sont transmises sous forme de notification en mode « push ».

Objectif 2 : Renforcer la présence de la gendarmerie dans ce quartier et accentuer les échanges avec la police municipale d'ISSOUDUN

Même si le quartier de la Nation n'est pas particulièrement un foyer d'actes malveillants dans ISSOUDUN, la présence visible des patrouilles est renforcée pour faire diminuer le *sentiment* d'insécurité pouvant exister dans ce secteur géographique. Les relations avec la police municipale peuvent être accentuées.

1/ Les interventions les plus courantes réalisées par la gendarmerie dans ce quartier de la Nation concernent des tapages nocturnes, des incivilités, des conflits de voisinage et des violences intra-familiales.

Concernant les violences intra-familiales, elles font l'objet d'un protocole particulier signé le 24 novembre 2010 entre les forces de sécurité et de nombreuses associations départementales. Ce protocole pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences sera réactualisé au mois de mai 2015.

Il est à noter que les faits judiciaires graves et médiatisés de l'été 2014 dans les quartiers de la Nation et des Terres rouges ont entraîné la création d'un groupe local de traitement de la délinquance (GLTD) par le Procureur de la République pour y faire face judiciairement. Ce groupe a été dissout récemment mais pourrait être remis en œuvre en cas de besoin.

2/ Actuellement, des patrouilles sont effectuées de jour comme de nuit dans ce secteur de la Nation soit par des militaires en tenue de la communauté de brigades ou des militaires du peloton de surveillance et d'intervention de la gendarmerie mais également par des militaires en civil de la brigade des recherches qui surveillent en discrétion ces lieux.

Des renforts ponctuels de gendarmes de l'escadron de gendarmerie mobile de CHÂTEAUROUX ou de réservistes de la gendarmerie interviennent également en sécurisation dans toute la ville d'ISSOUDUN.

Des patrouilles pédestres et en VTT, facilitant le contact avec les citoyens, sont effectuées de manière régulière et vont être accentuées à l'approche de la période estivale.

Ces patrouilles permettent de créer du lien avec les citoyens notamment les jeunes mais également une surveillance approfondie d'une partie de ces quartiers inaccessibles en véhicules (caves...).

3/ Les échanges d'informations avec les policiers municipaux de la commune d'ISSOUDUN sur les problématiques de sécurité et de tranquillité publique sont réguliers mais peuvent être améliorés par la mise en place de réunions mensuelles voire hebdomadaires sur des sujets bien précis comme l'évolution de la délinquance dans ce quartier de la Nation ou le suivi de certaines familles connues des forces de l'ordre.

Depuis le 1er avril 2015, le dispositif TROD 36 (transmission de renseignements opérationnels départemental), est mis en œuvre au sein du département de l'Indre entre la gendarmerie nationale, la police nationale et toutes les polices municipales dont celle d'ISSOUDUN.

Le but de ce dispositif, qui est piloté par la police municipale de CHÂTEAUROUX, est l'exploitation transversale du renseignement en temps réel dans le domaine opérationnel (vol par ruse, disparition inquiétante, fugue de mineurs, recherche de malfaiteurs, ordre public...).

2. Justice

La Justice, déjà sensibilisée et mobilisée sur le territoire issoldunois, entend s'associer à la réalisation d'un certain nombre d'objectifs fixés par le contrat de ville d'Issoudun et inscrit tout particulièrement son action dans les réflexions réalisées dans le Pilier 1 relatif à la cohésion sociale.

Seront ainsi mis en exergue les dispositifs partenariaux mis en place par le Parquet, dans le cadre notamment des alternatives aux poursuites, qui visent à lutter contre la délinquance et la récidive, en privilégiant la pédagogie et en orientant les personnes concernées vers des structures sociales, éducatives et sanitaires susceptibles de leur proposer, si nécessaire, un accompagnement.

De fait, ces mesures, qui concernent des champs très divers : la citoyenneté, les violences intra-familiales, la sécurité routière, les addictions ..., tant pour les majeurs que les mineurs, sont l'occasion de faire connaître des structures partenaires et de permettre des prises en charge individualisées.

Enfin, s'agissant de l'égalité des chances, il convient de mentionner qu'un magistrat est spécialisé dans le traitement des contentieux pour le respect de la législation concernant la lutte contre les discriminations et qu'il existe un Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD), structure en mesure de proposer diverses actions permettant d'améliorer l'accessibilité des publics à l'information concernant leurs droits ainsi qu'à l'aide aux victimes (permanences gratuites des avocats). Aujourd'hui

ces permanences se déroulent à la maison des associations ou en mairie, il paraît nécessaire de délocaliser une partie dans ces permanences dans le quartier ciblé.

3. Emploi, insertion professionnelle et développement économique

Service de l'Etat concerné et opérateur : DIRECCTE, Pôle Emploi

3.1 Dans le champ de compétence de la DIRECCTE

La DIRECCTE est chargée de mettre en œuvre les dispositifs de droit commun au bénéfice des quartiers. A ce titre elle a compétence pour mettre en œuvre les conventions signées respectivement avec le ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, avec le ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme, avec le ministère délégué chargé de l'économie solidaire et de la consommation et avec Pôle Emploi.

La DIRECCTE s'engage à veiller à la mise en œuvre des conventions dans la déclinaison territoriale des politiques publiques et notamment à :

- **Mobiliser les opérateurs de la politique de l'emploi** pour que les résidents de ces quartiers bénéficient de l'action publique dans des proportions satisfaisantes. Certains opérateurs se verront ainsi assigner des objectifs quant à l'accès des habitants des quartiers, soit en matière d'accompagnement direct (mission locale) soit dans la mobilisation des outils pour l'emploi (contrats aidés, alternance, insertion par l'activité économique, mise en œuvre du dispositif « garantie jeunes », mobilisation des fonds communautaires d'insertion pour l'emploi des jeunes IEJ...) : jeunes des quartiers en emplois d'avenir jeunes des quartiers entrés en CIVIS.
- **Favoriser l'accès des habitants au service public de l'emploi, SPE**, en s'assurant que l'implantation ou les modes d'accueil sont adaptés aux besoins des quartiers (antennes, permanences, conventions avec des associations ...)
- **Etablir les données de pilotage** en fonction des outils statistiques mis à disposition et dans un objectif de simplicité et de clarté.
 - ✓ **Favoriser le développement de l'emploi et le développement économique dans les quartiers** : en soutenant les initiatives de sensibilisation et d'accompagnement des acheteurs publics à la mobilisation des clauses d'insertion;
 - ✓ en augmentant la part des bénéficiaires du dispositif « nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise » NACRE, issus des quartiers ;
 - ✓ en promouvant la création d'entreprises avec les statuts relevant de l'Economie Sociale et Solidaire, ESS ;
 - ✓ en mobilisant les outils de développement économique au bénéfice des quartiers (FISAC, EPARECA).

- **Accompagner les publics vers la formation, l'insertion et l'emploi en créant à Issoudun une école de la 2^{ème} chance en lien avec la municipalité.**

3.2 Dans le champ de compétence de Pôle Emploi

Ces engagements s'articulent autour de trois axes de la convention nationale :

- Assurer la présence de Pôle Emploi dans les quartiers de la politique de la ville
- Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle Emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville.
- Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit.

Sont décrites ici les actions que l'agence **Pôle Emploi d'Issoudun** mettra en œuvre au profit des publics concernés qu'elles soient de droit commun ou menées spécifiquement.

L'implantation géographique de l'agence Pôle Emploi d'Issoudun n'est qu'à 20 mn à pied au maximum des quartiers inscrits dans le contrat de ville.

3.2.1 Assurer la présence de Pôle Emploi dans les quartiers de la politique de la ville :

- Assurer une présence physique, au moins 2 fois par an, délocalisant les services de Pôle Emploi au plus près des préoccupations des résidents. Informer ces derniers par tous moyens adaptés (flyers, affichage, presse...). Organiser certains événements type forum, ateliers... intégrés aux actions du SPEP.
- Participer autant que de besoin aux initiatives des partenaires de la politique de la ville par exemple ateliers marché du travail...
- Se coordonner avec la Mission Locale et la Boutique de GEstion sur les accompagnements des jeunes issus des quartiers prioritaires. Proposer des ateliers « services à distance » afin de lutter contre la fracture numérique, en utilisant l'espace multimédia de la MELI (limitrophe aux quartiers)

3.2.2 Renforcer et adapter les moyens et les services de Pôle Emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville.

- Compléter les services de Pôle Emploi en mettant en œuvre des actions spécifiques répondant aux besoins des résidents demandeurs d'emploi des quartiers.
 - Subventionner des organismes en capacité de travailler avec ces publics à l'adaptation de leurs comportements au monde professionnel. Projet 2015 sur la remobilisation de demandeurs d'emploi par le théâtre.
 - Positionner prioritairement des seniors résidents dans ces quartiers sur l'action « parcours clé seniors », organisée par Initiative Indre. Cette action, en partenariat avec la BGE Indre a pour objectif de développer les opportunités d'emploi pour les DE seniors, contourner leurs difficultés de retour à l'emploi et leur permettre de développer leur réseau relationnel.
 - Favoriser les initiatives de création d'activités en orientant vers les réseaux spécialisés et informant sur l'offre de service et les aides Pôle Emploi.
- Renforcer les capacités d'accompagnement intensif de Pôle Emploi :
 - En facilitant l'accès des jeunes demandeurs d'emploi des quartiers au dispositif d'accompagnement intensif jeune financé par le FSE. Aujourd'hui un conseiller du Pôle Emploi d'Issoudun est mobilisé sur ce dispositif pour un accompagnement de 30 jeunes (en entrées/sorties permanentes).
 - En accentuant la prise en charge en accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi de longue durée et/ou bénéficiaires du RSA issus de ces quartiers (accompagnement renforcé interne, accompagnement global dans le cadre d'une convention avec le Conseil Général).
- Inscrire dans la future convention de partenariat renforcé avec la Mission Locale d'Issoudun des actions/événements spécifiques en faveur des jeunes, sur la base d'un diagnostic partagé en déployant un pilotage commun. (convention opérationnelle au 1^{er} juillet 2015).
- Saisir l'opportunité de la mise en place de conseillers à dominante entreprise pour :
 - Cibler les établissements à prospector en fonction des profils des demandeurs d'emploi des quartiers. Ex : relations Pat'à Pain, voire Mac Do... Recueillir des offres utiles à leur placement
 - Mettre en place une Méthode d'Appui à l'Orientation par Simulation (MAOS) en lien avec les acteurs du SPRO favorisant l'intégration de jeunes décrocheurs et de demandeurs en transition professionnelle issus de ces quartiers.

3.2.3 Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques à leur profit

- Favoriser la qualification de ces demandeurs d'emploi aux besoins des employeurs du territoire en mobilisant la formation.
- Faire la promotion des profils des demandeurs de ces quartiers sur les contrats aidés (CUI/CIE, CAE starters et emploi d'avenir)
- Utiliser toutes les opportunités de l'alternance pour promouvoir la candidature des demandeurs d'emploi.
- Développer le partenariat avec des SIAE (AI et ETTI) afin de favoriser des embauches de ces publics sur certaines missions, notamment en intégrant les clauses sociales des appels d'offres.

La déclinaison opérationnelle de ces engagements est en cohérence avec l'offre de service de Pôle Emploi et les priorités issues du projet stratégique Pôle Emploi 2020.

4. Education, lutte contre l'illettrisme

Service de l'Etat concerné : DSDEN

4.1 Réseau d'éducation prioritaire (REP)

Droit commun

La démarche de refondation a permis d'identifier trois axes majeurs de travail, déclinés en six priorités dans le référentiel pour l'éducation prioritaire.

Mettre les apprentissages des élèves au cœur de l'éducation prioritaire

- Garantir l'acquisition du « lire, écrire, parler » et enseigner plus explicitement les compétences que l'école requiert pour assurer la maîtrise du socle commun
- Conforter une école bienveillante et exigeante
- Mettre en place une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire

Accompagner, reconnaître et former les personnels

- Favoriser le travail collectif de l'équipe éducative
- Accueillir, accompagner, soutenir et former les personnels

Piloter l'éducation prioritaire

- Renforcer le pilotage et l'animation des réseaux

Engagements spécifiques dans le cadre du contrat de ville d'Issoudun (pilier cohésion sociale)

Stratégie 1 : le soutien à la parentalité et à la réussite éducative

Objectif opérationnel : aider les parents à être acteur de l'éducation de leurs enfants

- Accueillir des élèves de moins de trois ans dans le réseau d'éducation prioritaire pour favoriser une entrée réussie dans la scolarité
- Développer les compétences de lecteur par le dispositif "plus de maîtres que de classes" dans le réseau d'éducation prioritaire
- Renforcer l'intervention du RASED pour repérer les difficultés d'apprentissage et apporter une remédiation pédagogique
- Mettre en place des temps d'apprentissage du langage concentrés dès l'école maternelle
- Engager les élèves dans la réussite scolaire à l'entrée au collège par différents dispositifs
- Assurer une différenciation efficace grâce à l'outil numérique
- Développer l'ambition scolaire par la découverte des métiers afin que les élèves construisent un parcours professionnel cohérent
- Poursuivre la collaboration entre l'école et les différents partenaires
- Améliorer le climat scolaire, prévenir la violence et éduquer à la santé
- Renforcer la relation école-famille au travers d'actions liées à la scolarité des élèves et aux aspects éducatifs (santé et citoyenneté)
- Renforcer l'accompagnement par le service social des élèves sur les établissements relevant du contrat de ville

Stratégie 2 : la valorisation des habitants et de leurs initiatives

Objectif opérationnel : développer l'accès à la culture et aux loisirs

- Sensibiliser dès le plus jeune âge à la culture et à la fréquentation des lieux de culture

4.2 Elèves allophones nouvellement arrivés (EANA)

Droit commun

Dans un premier temps, l'accueil et l'information des élèves et de leur famille s'effectuent directement en établissement. Dans un deuxième temps, une évaluation des acquis de l'élève (en langue maternelle, niveau scolaire...) est effectuée.

Sur la base des informations fournies par les enseignants, l'Inspecteur d'académie, Directeur académique des services de l'Education nationale, procède à l'affectation de l'élève. Cette affectation peut être, selon le niveau et les besoins identifiés, sur un dispositif spécifique aux EANA (pour une initiation à la langue française ou une mise à niveau), ou directement en cursus scolaire classique (avec soutien spécifique).

Engagements dans le cadre du contrat de ville

- Porter une attention particulière au lien avec les familles pour ces publics
- Veiller à une intégration sociale progressive en s'appuyant sur le réseau des partenaires

- Favoriser des poursuites d'études variées et personnalisées en informant sur la diversité des cursus et en veillant à développer l'ambition

4.3 Service public de l'orientation – SPRO

Droit commun

Le 28 novembre 2014, un accord-cadre a été signé entre, d'une part, les ministres de l'Education nationale, du travail, de l'agriculture, de l'économie, de la fonction publique, de la ville, de la jeunesse et des sports ; et d'autre part, l'association des régions de France.

Cet accord cadre définit les principes du SPRO.

Le SPRO institue un fonctionnement en réseau des différents partenaires qui interviennent dans le champ de l'orientation et de l'insertion des jeunes. Le réseau est animé par le Conseil régional. Les structures concernées sont : les CIO et l'Onisep, les Missions locales, Pôle emploi, le réseau Information jeunesse, Cap Emploi (insertion pour le handicap), le Fongecif. Les objectifs sont d'améliorer la visibilité du réseau pour le grand public afin d'améliorer la qualité de l'accueil et de mieux aider les publics dans la construction de leurs projets d'orientation et dans leur insertion. La démarche s'inscrit dans le cadre de l'orientation et la formation tout au long de la vie et de la prise en charge des jeunes sortants du système de formation initiale sans diplôme ou certification professionnelle.

Engagements spécifiques dans le cadre du contrat de ville

Le réseau étant animé par le Conseil régional, l'Education nationale ne peut prendre d'engagement local spécifique sans concertation avec cette collectivité territoriale.

Dans le cadre de sa participation au SPRO, le CIO d'Issoudun (en lien avec les EPLE du périmètre) assurera les missions suivantes :

- Informer les jeunes décrocheurs sur l'existence du SPRO et des services proposés afin de réduire les délais de prise de contact ;
- Informer les partenaires du SPRO des spécificités du contrat de ville pour développer une connaissance croisée du secteur et améliorer les interventions ;
- Informer les établissements scolaires du secteur sur les services du SPRO afin que ceux-ci puissent saisir les partenaires en tant que de besoin.

4.4 Lutte contre le décrochage scolaire

Droit commun

Depuis 2011, des plates-formes de lutte contre le décrochage scolaire ont été instituées.

Elles permettent d'avoir la liste des élèves âgés de plus de 16 ans sans diplôme qualifiant (donc en difficulté d'insertion professionnelle). A partir de ces listes, un suivi personnalisé est organisé par les CIO grâce aux échanges réguliers avec les établissements scolaires et les partenaires de l'insertion. Cette mission

interministérielle de lutte contre le décrochage scolaire est placée sous l'autorité du Préfet.

Engagements spécifiques dans le cadre du contrat de ville

- Avoir une attention particulière pour les jeunes décrocheurs du périmètre cible afin de réduire les délais de prise en charge
- Améliorer le lien avec les structures partenaires afin d'avoir une connaissance commune des publics concernés
- Etudier les besoins spécifiques de ces jeunes (par exemple, le problème de la mobilité) afin de trouver des solutions adaptées
- Veiller au droit au retour en formation initiale pour les jeunes de ces quartiers qui seraient intéressés

4.5 Droit au retour en formation initiale

Droit commun

Pour exercer ce nouveau droit, tout jeune, de 16 à 25 ans, sans diplôme, peut demander un entretien avec un représentant du service public régional d'orientation. Pour exprimer cette demande, il peut appeler le numéro gratuit 0 800 12 25 00 (10h-20h) ou adresser une lettre, un mél ou se rendre dans un Centre d'Information et d'Orientation (CIO), une plate-forme de suivi et d'appui aux décrocheurs, une mission locale ou une agence Pôle emploi. Tous ces services participent au service public régional d'orientation, nouveau service mis en place au 1er janvier 2015 et coordonné par la région.

Engagements spécifiques dans le cadre du contrat de ville

- Informer les jeunes décrocheurs identifiés de ce droit
- Veiller au premier accueil, à la définition des besoins et des projets
- Assurer une orientation vers les structures de formation adéquates

4.6 Parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel – PIIODMEP

Droit commun

Afin d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle et d'éclairer ses choix d'orientation, un **parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel** est proposé à chaque élève aux différentes étapes de sa scolarité dans le second degré. Il lui permet de se familiariser progressivement avec le monde économique et professionnel, notamment par une première connaissance du marché du travail, des professions et des métiers, du rôle et du fonctionnement des entreprises ainsi que des modalités et des perspectives d'insertion professionnelle. Il lui ouvre ainsi un éventail large de possibilités d'orientation et contribue ainsi à la lutte contre les inégalités sociales et territoriales.

Les objectifs principaux sont de :

- Permettre à l'élève de découvrir le monde économique et professionnel
- Développer chez l'élève l'esprit d'initiative et la compétence à entreprendre ; l'initier au processus créatif

- Permettre à l'élève d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnel

Engagement spécifique dans le cadre du contrat de ville

- Favoriser la découverte des mondes économique et professionnel hors des quartiers afin de développer une ouverture et une culture du territoire plus large

5. Logement et cadre de vie

Services de l'Etat concernés : DDT, DDCSPP, Préfecture

5.1 Dans le champ de compétence de la DDT

La D.D.T. s'engage à veiller à la mise en œuvre des conventions dans la déclinaison territoriale des politiques publiques, en particulier à :

- contribuer, à travers la programmation des logements (crédits annuels, PLH, documents d'urbanisme), aux objectifs de mixité sociale que définira la conférence intercommunale du logement (C.I.L.) sur l'agglomération ;
 - favoriser, dans les projets de renouvellement urbain, l'adaptation de l'offre de logements à la diversité des besoins des populations ;
 - inciter à des aménagements urbains et bâtis, économes en espace et respectueux de l'environnement ;
- = promouvoir la mobilité des personnes par le développement d'offres nouvelles de déplacement, en plus des transports en commun existants.

5.2 Dans le champ de compétence de la DDCSPP

La DDCSPP s'engage à améliorer le fonctionnement du contingent préfectoral pour mieux mobiliser les logements réservés, au bénéfice des familles en difficulté dans les quartiers prioritaires. A cet effet, la convention avec les bailleurs sociaux sera révisée annuellement, la liste des logements réservés sera actualisée et le délai de réponse aux signalements, actuellement de 48 heures, sensiblement allongé.

5.3 Dans le champ de compétence de la Préfecture

Prévention des expulsions locatives : dans le cadre de la procédure des expulsions locatives, le service du Cabinet intervient dans le règlement des dossiers, dès la demande de concours de la force publique. Le service collabore en étroite relation avec les services de la DDCSPP chargés de la gestion en amont de ces

dossiers dans le cadre de la CCAPEX. Une attention particulière devra être accordée pour s'efforcer d'atteindre un règlement amiable des dossiers d'expulsions locatives des habitants des quartiers prioritaires et des quartiers placés en veille active aux habitants, avant l'examen de la demande de concours de la force publique présentée notamment par les bailleurs sociaux.

A ce titre, le travail avec les bailleurs sociaux, mais aussi avec les services des municipalités concernées, devra être privilégié.

5.4 Dans le champ de compétence de la Rénovation urbaine

Dans le cadre de la politique menée par l'ANRU sur le volet « intérêt régional », il sera apporté une attention toute particulière et prioritaire :

- à la réhabilitation de la Cité du Colombier en débutant au plus vite une étude de faisabilité
- aux rénovations des parties communes (ascensorisation et cages d'escalier)
- à la mise en œuvre d'une Gestion Urbaine de Proximité dont la préfiguration menée par le cabinet CERUR a été financée par l'Etat.
- A développer et renforcer les équipements à vocation intercommunale ou communale, lieux de rencontres, d'attractivité et de mixité sociale sur le quartier.

6. Santé

Service de l'Etat concerné : ARS - délégation territoriale de l'Indre

6.1 Eléments de cadrage de référence :

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé est un enjeu majeur du Projet Régional de Santé (PRS)

Cette ambition est déclinée dans les programmes et contrats suivants :

-le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des plus démunis (PRAPS)

-le Programme Territorial de santé de l'Indre

-le contrat local de santé (CLS) ; celui Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne, signé le 8 février 2014 pour 3 ans ; il a vocation à répondre aux besoins accrus des populations précaires du territoire dont celles du quartier des Nations à Issoudun.

Territoire d'interventions :

La ville d'Issoudun présente de forts contrastes sociaux, laissant présager une surmortalité prématurée accrue dans certains quartiers, dont notamment le quartier des Nations.

A ces caractéristiques socio-économiques s'ajoute en outre un contexte sanitaire régional et départemental marqué par une forte « désertification médicale et paramédicale ».

6.2 Actions engagées/ à engager

- *sous réserve de l'attribution des financements nécessaires sur le Fonds d'Intervention Régional (FIR) et de l'inscription des crédits au budget de l'ARS du Centre-Val de Loire, pour chacun des exercices correspondants,*
 - *en déclinaison des objectifs opérationnels de la Convention triennale d'objectifs pour les quartiers prioritaires 2013/2015 conclus entre la ministre des affaires sociales et de la santé et le ministre délégué à la ville, le 19 avril 2013,*
- l'Agence Régionale de Santé du Centre-Val de Loire s'engage, au travers de sa délégation territoriale de l'Indre, à :***

- Contribuer à l'élaboration et la mise à jour d'un diagnostic partagé des problèmes de santé des habitants du quartier des Nations à Issoudun.

Le diagnostic récent du Contrat Local de Santé du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne, mis à disposition, participe à cet objectif.

- Améliorer l'accès aux soins de premier recours

- **En facilitant l'installation de jeunes médecins dans les territoires identifiés fragiles par l'ARS**
Les cantons Est de l'Indre dont les cantons Nord et Sud d'Issoudun (définition 2014) et le quartier des Nations d'Issoudun (ZUS) sont classés d'ores et déjà classés en zone prioritaire pour accueillir des médecins en Contrat d'engagement de service public (CESP) ou de Praticien Territorial de Médecine Générale (PTMG), pouvant bénéficier d'aides à l'installation et d'avantages fiscaux.
- **En favorisant le regroupement des professionnels de santé (Maisons de santé pluridisciplinaires (MSP), pôles de santé, centres de santé) pour faciliter une prise en charge complète et coordonnée des patients et pour créer des conditions d'installation attractives.**
Sous réserve d'engagement des professionnels de santé dans l'élaboration d'un projet de santé répondant au cahier des charges en vigueur, les conditions d'installation de maisons de santé pluridisciplinaires, pôles de santé et/ou centres de santé, sont réunies pour voir émerger des réalisations dans ou à proximité immédiate du quartier des Nations à Issoudun.
- **Systematiser le recours aux dispositifs d'orientation et d'accompagnement des publics précaires :** En application du PRAPS, cela se traduira par la promotion auprès des professionnels des secteurs santé et

social, des dispositifs d'orientation et d'accompagnement les plus adaptés pour prendre en charge les situations de santé ou sociales les plus complexes, auprès : de la permanence d'accès aux soins de santé (PASS à vocation départementale) du centre hospitalier de Châteauroux, de l'équipe mobile de soins spécialisés en psychiatrie (EMSSP) installée au CMP pivot du CH de Châteauroux, du réseau de santé précarité de l'Indre rejetant l'exclusion (RESPIRE), basé au CMP pivot du CH de Châteauroux, des autres acteurs associatifs impliqués dans l'accès aux soins (CSAPA, CAARUD, ACT,...)

Renforcer les initiatives dans les quartiers, selon 5 objectifs opérationnels, par :

- **Le développement d'actions de prévention de santé ciblées en direction des publics précaires**, s'inscrivant dans le cadre et les priorités du contrat local de santé et du programme territorial de santé, au travers de son appel à projets annuel « Santé publique et environnementale », portant sur les thématiques : Accès aux soins et à la prévention / Nutrition – obésité / Périnatalité - Vie affective et sexuelle / Maladies transmissibles / Suicide et santé mentale / Addictions / Maladies chroniques / Santé environnement
- **Le renforcement de la lutte contre les inégalités d'accès et de recours au dépistage dans le cadre du plan cancer 3**. Des actions ciblées devront permettre d'augmenter le taux de participation au dépistage organisé des cancers du sein et du colon dans les quartiers prioritaires.
- **La prise en compte de la santé mentale dans toutes ses dimensions**, avec un focus particulier dans le quartier des Nations à Issoudun en s'inspirant ou en installant un conseil local de santé mentale.
- **Le développement du repérage et de l'accompagnement adapté des publics précaires**, par
 - des actions de formation
 - des professionnels de santé, aux déterminants sociaux de la santé, à la notion d'accompagnement social et à la connaissance des dispositifs de l'action sociale
 - des professionnels de l'accompagnement social, sur la notion de promotion de la santé, la connaissance des dispositifs de soin et de prévention spécifiques, les compétences de repérage en matière d'addiction, santé mentale, suicide et périnatalité notamment.
 - des interventions au plus près des publics démunis via des « consultation avancée » et/ou des démarches du type « aller vers ».
- **La prise en compte de la « télé-santé »** en étudiant l'opportunité de s'appuyer sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication pour agir en prévention et éducation pour la santé.

6.3 Engagements financiers (dans le cadre du droit commun)

6.3.1 –Spécifiquement dans les territoires des contrats de ville

Objet	Accompagnement financier
Soutien à l'ingénierie	# le poste d'animateur territorial de santé du Contrat Local de Santé qui intervient en particulier dans les quartiers des contrats de ville # le diagnostic santé et l'évaluation du CLS
Favoriser la prévention	# les actions menées par de multiples opérateurs dans le cadre de l'appel à projets santé publique et environnementale

6.3.2 –Plus généralement dans l'Indre dont les territoires des contrats de ville

Dans le cadre de l'accès aux soins de premier recours :

Objet	Accompagnement financier
Faciliter l'installation de jeunes médecins dans les quartiers politique de la ville	# Contrat d'engagement de service public (CESP) # Praticien territorial de médecine générale (PTMG)
Favoriser les structures d'exercices regroupés dans les quartiers « politique de la ville » ou à proximité immédiate notamment	# les Maisons de santé pluridisciplinaires, # les Pôles de santé, # les Centres de santé
Dispositifs d'orientation et d'accompagnement des publics précaires	# Permanences d'accès aux soins de santé (PASS) # Equipes mobiles psychiatrie précarité (EMSSP) # Réseaux précarité (RESPIRE) # Acteurs associatifs impliqués dans l'accès aux soins

Dans le secteur hospitalier et le secteur médico-social :

L'ARS procède à la répartition de certains financements de l'assurance maladie auprès des établissements de santé, au travers du versement de leur dotation annuelle de financement, du financement de certaines missions dites « d'intérêt général », des aides à la contractualisation, de dotations du fonds de modernisation des établissements de santé publics et privés (FMESPP), des établissements et services médico-sociaux, accueillant des personnes handicapées, des personnes âgées, et des personnes en difficultés spécifiques.

Au travers des réseaux de santé :

La Maison des adolescents (MDA 36), RESPIRE (réseau de santé précarité rejetant l'exclusion), Diapason (coordination en éducation thérapeutique diabète et autres pathologies), Arpèges (télémédecine), Albatros (soins dentaires pour handicapés

mentaux), Périnat 36, de soins palliatifs, Oncoberry, Neuro-Centre (sclérose en plaques).

Au travers des établissements médico-sociaux pour personnes confrontées à des difficultés spécifiques :

- pour les personnes confrontées à des problèmes d'addictions : le centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA 36) et le centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour les usagers de drogues (CAARUD 36).
- pour les personnes en situation de précarité et de vulnérabilité ayant besoin de soins et d'un accompagnement médico-social : les appartements de coordination thérapeutique (ACT 36), et les Lits Halte Soins Santé (LHSS 36).

Au travers des opérateurs de prévention et promotion de la santé :

- En opérateurs généralistes : La Fédération régionale des acteurs en promotion de la santé (FRAPS), Le Comité départemental d'éducation pour la santé (CODES 36), La Mutualité Française du Centre, La Maison des adolescents (MDA 36)
- En opérateurs thématiques à vocation départementale ou régionale : *Cancers et Maladies Chroniques, Addictions, Maladies transmissibles, Périnatalité / Vie affective et sexuelle, Santé mentale, Nutrition / activité physique, Santé environnement, Accès aux soins*

7. Lien social, famille, parentalité

Service de l'Etat concerné et opérateur : DDCSPP, CAF

7.1 Dans le champ de compétence de la DDCSPP

Dans le cadre du soutien à la vie associative, on veillera plus particulièrement à donner toute leur place aux acteurs associatifs de proximité et faciliter leur action au quotidien via la territorialisation des subventions sur crédits du BOP 163 : 25 % des crédits départementaux fléchés vers les quartiers et l'affectation d'un quart des postes FONJEP attribués au département, sur ces territoires.

Dans le champ de l'aide sociale, et du soutien aux actions d'aides alimentaires au profit des habitants – 30 % du budget départemental pour l'aide alimentaire sera réservé au profit des habitants des quartiers prioritaires.

7.2 Dans le champ de compétence de la CAF

Politique de cohésion urbaine et de solidarité, tant nationale que locale, au bénéfice des quartiers défavorisés et de leurs habitants, la politique de la ville poursuit des

objectifs partagés par la Branche famille dans le cadre des engagements pris dans une convention d'Objectifs et de Gestion (COG) pour la période 2013-2017.

La CAF veille dans tous les projets qu'elle soutient au respect des valeurs de la République. Elle s'engage plus particulièrement, dans le cadre du contrat de ville, à intervenir selon les axes suivants :

➤ **Réduction des inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants**

Dans ce cadre, différents fonds nationaux pourront être mobilisés en fonction des projets et de l'évolution des besoins.

La CAF pourra ainsi soutenir :

- des créations ou rénovations de places d'accueil collectif ;
- l'installation d'assistantes maternelles et amélioration de leur lieu d'accueil ;
- le développement d'actions en faveur de l'accueil d'enfants porteurs de handicap ;
- le développement d'actions afin de s'adapter à des problématiques spécifiques (accueil sur des horaires atypiques, accueil d'urgence dans le cadre de situation d'insertion sociale ou professionnelle ...).

➤ **Réduction des inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité**

Notamment au travers de différents fonds nationaux, la CAF soutient une offre territoriale diversifiée de services et actions de soutien à la parentalité (Lieu d'Accueil Enfants-Parents, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, médiation familiale...). Si le développement de ces offres s'adresse à toutes les familles, une attention particulière sera portée à la couverture et à la diversité des offres proposées sur les quartiers politique de la ville.

➤ **Accompagnement de la cohésion familiale par l'aide au départ en vacances**

Le départ en vacances est un facteur d'épanouissement personnel et de cohésion familiale. Le fait de pouvoir partir en vacances constitue encore un marqueur social important, spécifiquement dans les quartiers défavorisés. Le soutien au départ en vacances des familles, des enfants et des adolescents constitue un axe d'intervention important pour la CAF.

Son intervention s'adresse prioritairement aux familles et enfants ne partant pas ou peu en vacances pour des raisons financières ou pour des raisons de précarité sociale et/ou professionnelle.

Différents dispositifs pourront être mobilisés :

- versement d'aides financières aux familles pour permettre leur départ en vacances ;
- accompagnement des familles par des travailleurs sociaux des centres CAF ;
- soutien financier aux projets de courts séjours des structures ALSH ;
- soutien aux structures et aux organisateurs de vacances par le versement d'aides au fonctionnement.

➤ **Renforcement de la cohésion sociale par l'animation de la vie sociale**

L'inclusion sociale et la socialisation des personnes, mais aussi le renforcement des liens sociaux et la cohésion sociale constituent, avec le développement de la participation citoyenne de proximité, les finalités du secteur de l'animation de la vie sociale soutenues par la CAF.

Conformément aux orientations de la COG, la CAF apporte son soutien technique et financier aux équipements Animation de la Vie Sociale. Elle veille notamment dans les agréments qu'elle délivre au respect des valeurs de la République et de la citoyenneté.

➤ **Promotion de l'accès aux droits et de l'accompagnement des familles vulnérables**

Les quartiers relevant de la politique de la ville bénéficient, de par les situations sociales qu'ils concentrent, prioritairement des différents dispositifs d'accès aux droits (Rdv des droits, recherche de bénéficiaires potentiels...) et d'accompagnement des vulnérabilités (offres de service du travail social : impayés de loyers, logement indécent, séparation ...) portés par la CAF.

La CAF veillera à intégrer les quartiers concernés dans toute nouvelle expérimentation d'offre de services.

La CAF poursuivra l'animation de son réseau de partenaires autour de la connaissance des différents dispositifs.

Dans les actions et projets qu'elle soutient sur les quartiers, elle veillera à encourager l'accès aux droits par la facilitation numérique.

Les contributions financières

Pour soutenir les projets concernant les quartiers politique de la ville, la CAF mobilisera les différents fonds nationaux dont elle dispose (à ce jour : Plan Pluriannuel d'Investissement pour la Création de Crèches ; Fonds Parentalité ; Fonds de rénovation des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants ; Fonds publics et territoires ; Fonds d'accompagnement de la Prestation de Service Unique).

Au titre de sa politique de contractualisation (Contrat Enfance Jeunesse...), la CAF poursuivra son soutien aux collectivités concernées par les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Sur ses fonds propres, la CAF continuera à attribuer des aides financières individuelles (prévues dans le cadre de son Règlement Intérieur d'Action Sociale) aux allocataires familiaux résidant dans ces quartiers prioritaires.

Les décisions de financement de la CAF sont prises dans le cadre de son instance délibérante (Conseil d'Administration) et des critères et règles fixés par la CNAF en application de la COG 2013/2017 signée avec l'Etat.

Interdépendance

Le contrat de ville s'articulera nécessairement avec les schémas et contrats auxquels la Caf sera amenée à participer ou à déployer.

8. Valeurs républicaines et citoyenneté

Services de l'Etat concernés : DDCSPP, DSDEN

8.1 Dans le champ de compétence de la DDCSPP

- renforcer l'engagement des jeunes des quartiers en agissant pour augmenter les volontaires du service civique issus des quartiers (tendre vers l'objectif national de 25% des jeunes du département en service civique) et le nombre de missions proposées au profit des quartiers prioritaires ;
- veiller dans toutes les actions soutenues à l'égalité femmes/hommes ;
- Sensibiliser les acteurs aux enjeux de l'Egalité entre les femmes et les hommes et accompagner les porteurs de projets pour intégrer et évaluer cette thématique dans leurs actions (décliner dans les quartiers les mesures du plan d'action interministériel pour l'égalité femmes/hommes) ;
 - s'assurer de l'accès des femmes aux actions d'information sur les droits des femmes ;
 - favoriser les parcours d'intégration des personnes immigrées : 75 % de l'enveloppe départementale (BOP 104) seront réservés aux quartiers.

8.2 Dans le champ de compétence de la DSDEN

Les onze mesures pour une mobilisation de l'école pour les valeurs de la république sont les suivantes – leur mise en œuvre fera l'objet d'une attention particulière dans les quartiers prioritaires:

Mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'École

- Mesure 1 : Renforcer la transmission des valeurs de la République
- Mesure 2 : Rétablir l'autorité des maîtres et les rites républicains
- Mesure 3 : Créer un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : le parcours citoyen

Développer la citoyenneté et la culture de l'engagement avec tous les partenaires de l'École

- Mesure 4 : Associer pleinement et développer les temps d'échange avec les parents d'élèves
- Mesure 5 : Mobiliser toutes les ressources des territoires

Combattre les inégalités et favoriser la mixité sociale pour renforcer le sentiment d'appartenance dans la République

- Mesure 6 : Engager un chantier prioritaire pour la maîtrise du français
- Mesure 7 : Accélérer la mise en œuvre du plan de lutte contre le décrochage
- Mesure 8 : Renforcer les actions contre les déterminismes sociaux et territoriaux
- Mesure 9 : Une action en faveur des publics les plus fragiles

Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche

- Mesure 10 : Mobiliser l'Enseignement supérieur et la Recherche pour éclairer la société dans son ensemble sur les fractures qui la traversent et sur les facteurs de radicalisation

- **Mesure 11 : Renforcer la responsabilité sociale des établissements d'Enseignement supérieur**

9. Culture et loisirs

Services de l'Etat concernés et opérateur : DRAC, DDCSPP, CAF

9.1 Dans le champ de compétence du ministère de la culture et de la communication (MCC)

Les demandes de subventions seront instruites en tenant compte, notamment, des critères suivants :

Les actions soutenues par la DRAC devront être représentatives de l'ensemble des secteurs artistiques et culturels et de toutes les dimensions de la culture relevant du cadre d'intervention du MCC (musique, théâtre, danse, arts plastiques, cinéma, livre et lecture, patrimoine, architecture,...).

- Le critère territorial : les moyens seront prioritairement dirigés vers des actions se déroulant sur le territoire des quartiers prioritaires et/ou s'adressant à des publics issus de ces quartiers prioritaires.
- Le critère de professionnalisme : les porteurs de projets/intervenants devront répondre aux conditions de qualifications et de compétences nécessaires à la réalisation de l'action. (ex. structures ou artistes professionnels)
- L'implication et la participation active des publics : la durée de l'action devra permettre un véritable investissement des publics et des intervenants, portant ainsi sur un travail de fond (éducation, médiation) dans la durée. (pas d'actions « événementielles »)
- L'action projetée ne pourra relever du fonctionnement structurel du porteur de projet
- Le cofinancement : l'action devra être cofinancée ; la subvention demandée ne peut à elle seule couvrir l'intégralité du coût global de l'action.
- Il ne s'agit pas d'une politique de guichet et chaque dossier sera apprécié au regard d'une politique régionale et des moyens disponibles.

9.2 Dans le champ de compétence du ministère de la jeunesse et des sports

Une vigilance particulière sera apportée à la réduction des inégalités d'accès à la pratique sportive en soutenant les projets via l'accompagnement du mouvement sportif et la territorialisation des subventions sur crédits du centre national pour le développement du sport (CNDS): 15 % des crédits de l'enveloppe départementale (ce chiffre est à faire valider chaque année par la commission territoriale du CNDS).

9.3 Dans le champ de compétence de la CAF

Structuration d'une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles : La Caf poursuivra son soutien aux structures d'accueil de loisirs et aux dispositifs visant à accompagner la prise de responsabilité et l'autonomisation des jeunes et des adolescents (aide au BAFA, projets élaborés par des adolescents et favorisant leur autonomie ...).

Au-delà du déploiement du Très Haut Débit, la Région accompagne le développement des usages liés au numérique via des initiatives dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'économie, de la formation, et par l'aménagement de lieux dédiés.

- La mise en place de structures adaptées pour l'accueil de la petite enfance

Ce type d'investissement permet un accès facilité à l'emploi pour les jeunes parents, notamment dans le cas de familles monoparentales, très représentées dans les quartiers prioritaires et souvent confrontés à des emplois en horaires décalés.

- Les projets locaux de santé, via des structures d'exercice regroupé (MSP, centres de santé, ...)

L'accès à la santé est un droit fondamental dont sont trop souvent éloignées les populations des quartiers prioritaires où la problématique de l'accès aux soins est aussi prégnante que dans certaines zones rurales. La Région accompagne et soutient des projets de promotion de la santé initiés dans les lycées et les CFA en faveur des jeunes, en lien avec des structures associatives locales.

- Le soutien à des actions culturelles et sportives

Les associations culturelles et sportives jouent un rôle de proximité fondamental notamment auprès des jeunes, pour développer le vivre ensemble et la citoyenneté. Le sport participe par ailleurs à l'épanouissement personnel et à la santé. La Région encourage le mouvement sportif dans ses actions d'encadrement (soutien à l'emploi associatif), d'équipement (aide au matériel) et favorise l'utilisation des infrastructures sportives des lycées ...

- **Au titre du pilier « cadre et vie et renouvellement urbain », autour de :**

- La réhabilitation thermique du parc social

Au-delà des financements mobilisables pour la constitution ou reconstitution de l'offre, ou pour l'amélioration de l'habitat (résidentialisation, réhabilitations...), la réhabilitation thermique est primordiale, tant pour la lutte contre le réchauffement climatique, que pour améliorer le confort des logements et baisser la quittance globale des locataires.

Concernant l'offre nouvelle, celle-ci doit être pensée dans une logique de parcours résidentiel et de mixité sociale.

- L'aménagement d'espaces et d'équipements publics favorisant le lien social

La Région accompagne les initiatives visant à améliorer ou réintroduire des services et équipements de qualité dans les quartiers, notamment ceux développant le lien

social et permettant une ouverture du quartier vers la ville (médiathèques, centres culturels, maisons des jeunes, équipements sportifs, centres sociaux...).

Concernant les espaces publics, priorité est donnée à la requalification d'espaces propices à la convivialité (places, jardins publics, plaines de jeux...).

- o La mobilité

Les liaisons inter-quartiers sont une condition de l'intégration des quartiers prioritaires au reste de la ville et plus largement de l'agglomération. A cet effet, leur accessibilité et leur désenclavement est un objectif à atteindre. Conformément au Plan Climat Régional, la Région priorise ses interventions en direction des transports en commun (aménagement liés à la restructuration de réseaux de bus et à l'amélioration des dessertes) et des circulations douces (pistes cyclables, cheminements piétonniers).

- **Au titre du pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi », autour :**

- o Du soutien à la création et au développement d'activités

Les initiatives d'optimisation du potentiel économique des quartiers doivent être encouragées. La Région dispose d'outils de soutien à la création, au développement à la reprise d'entreprises, et d'interventions pouvant accompagner les projets d'immobiliers d'accueil d'entreprises (type couveuses, pépinières), les locaux commerciaux ou de services.

- o Du développement de l'accès à l'emploi et à la formation

Le soutien à l'emploi et au développement économique durable est prioritaire pour la Région.

Dans ce cadre, elle définit, organise et met en œuvre des formations à destination des demandeurs d'emploi pour :

- répondre aux besoins économiques des entreprises et du territoire, lutter contre le chômage,
- permettre aux demandeurs d'emploi de s'intégrer professionnellement et de sécuriser leurs parcours.

Cette offre de formation vise notamment l'obtention des 1ers niveaux de qualification correspondant aux niveaux d'employabilité repérés dans les entreprises de la région (niveau IV et V).

Une part de ces actions est co-financée par des crédits du FSE et de l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) sur la période 2015/2017 dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020. L'IEJ vise les personnes de – de 26 ans qui ne sont ni en emploi, ni en formation pour une intégration durable sur le marché du travail.

II- Contribution de la région Centre – Val de Loire.

Le présent article définit les priorités régionales et identifie les thématiques pouvant être accompagnées par la Région au titre de ses dispositifs. Les montants de subventions régionales pouvant le cas échéant apparaître dans les annexes sont mentionnés à titre indicatif et n'engagent pas la collectivité régionale.

La Région Centre - Val de Loire, soucieuse d'un aménagement équilibré du territoire, facteur de cohésion sociale et territoriale, souhaite poursuivre son soutien en faveur des quartiers défavorisés.

A ce titre, un certain nombre d'actions répondant aux enjeux définis et s'inscrivant dans le programme d'actions du Contrat de Ville peuvent être soutenues par la Région au titre de ses politiques de droit commun, qu'elles soient sectorielles ou contractuelles.

En particulier, en lien avec les compétences régionales en matière d'emploi, de formation et de solidarité territoriale, les crédits régionaux seront prioritairement mobilisés :

- **Au titre du pilier « cohésion sociale », autour de :**

- o L'action éducative et la lutte contre le décrochage scolaire

La Région est en responsabilité dans les domaines de l'accueil des lycéens et des apprentis.

Elle s'engage à poursuivre l'amélioration des conditions d'accueil dans les établissements situés dans les quartiers prioritaires ou à proximité à travers les travaux qu'elle conduit et les actions éducatives qu'elle pilote ou co-pilote, comme la lutte contre les discriminations, les actions en faveur de l'égalité des chances, la promotion de la citoyenneté, la santé, la culture ...

Une part des actions conduites par la Région en matière d'apprentissage est cofinancée par des crédits du FSE dans le cadre du Programme Opérationnel FEDER-FSE Centre Val de Loire 2014-2020 : actions qualifiées à destination des apprentis, professionnalisation des équipes CFA.

Par ailleurs, pour permettre aux jeunes d'entrer sur le marché du travail avec la qualification la plus élevée possible, la Région s'engage fortement pour lutter contre le décrochage du système scolaire tant dans les lycées que dans les CFA, en coordonnant des plateformes ayant pour mission de repérer, contacter les jeunes et leur proposer une solution de retour en formation qualifiante (voie scolaire, apprentissage, formation continue) ou d'insertion professionnelle.

- o Le développement des usages liés au numérique

En complément, la Région :

- coordonne le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO), afin que tous les publics, jeunes et adultes disposent d'un égal accès à l'information et à l'orientation tout au long de la vie
- développe une politique d'accès aux savoirs de base pour favoriser l'insertion des publics visés
- mobilise différentes réponses pour accompagner, vers la formation et/ou l'emploi, les demandeurs d'emploi au 1er rang desquels figurent les jeunes : aide au fonctionnement des Missions Locales, aide au permis de conduire, garde d'enfants, transport...

Enfin, la question de l'insertion constitue une préoccupation régionale qui se traduit en particulier par l'encouragement au recours aux clauses d'insertion dans les marchés publics dans le cadre des Contrats territoriaux (à minima 5% des heures travaillées pour des investissements supérieurs à 500 000 € HT).

- o Du soutien à l'économie sociale et solidaire

La Région est particulièrement attentive au développement des emplois non délocalisables, notamment dans le cadre des structures relevant de l'économie sociale et solidaire. Elle soutient en particulier les emplois associatifs.

Par ailleurs, les activités d'insertion par l'activité économique peuvent être soutenues.

Le public jeune étant un public prioritaire pour la Région au vu de ses compétences, un certain nombre de mesures en leur faveur sont développées dans le cadre du Plan avenir jeunes.

Des initiatives transversales peuvent également rejoindre les priorités de politiques régionales, comme par exemple, hors agglomérations, le dispositif ID en Campagne qui est susceptible d'intervenir sur les 3 piliers.

La Région s'engage à faire connaître auprès des chefs de projet politique de la Ville les différents dispositifs régionaux mobilisables pour atteindre les objectifs du Contrat de Ville. Un vade-mecum est tenu à leur disposition par les services régionaux.

Ceux-ci pourront être activés après formulation d'une demande de subvention orientée vers le dispositif identifié, dans le respect des procédures régionales, et dans la limite des crédits votés au budget régional.

En particulier, concernant les investissements, que ceux-ci s'inscrivent ou pas dans le cadre du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain, les crédits régionaux sollicités devront être inscrits au Contrat régional de Solidarité territoriale (ou Contrat de 3^{ème} génération encore en cours) correspondant.

Le financement régional s'opérera selon les modalités des cadres d'intervention correspondants.

La mobilisation des fonds européens

En adéquation avec la stratégie européenne en matière de développement territorial intégré et avec l'Accord de Partenariat entre l'Etat français et la Commission européenne relatif à la gestion des fonds européens en France, le Conseil régional, autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER/FSE Centre-Val de Loire 2014/2020 a spécifiquement inscrit des crédits FEDER, dans le cadre d'un axe dédié, au bénéfice d'investissements dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville :

- en direction de la réhabilitation thermique de 4 000 logements sociaux à l'horizon 2023 sur l'ensemble des 52 quartiers prioritaires en région Centre-Val de Loire
- en direction de la création de locaux d'activités économiques, dans les quartiers prioritaires ou leurs abords immédiats

Les modalités de mobilisation des fonds européens par les EPCI intégrant un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville

Conformément aux règlements du Parlement européen et du Conseil : article 7 du règlement FEDER 1301/2013 et article 123 du règlement général 1303/2013 :

- le FEDER soutient dans le cadre des programmes opérationnels, le développement urbain durable au moyen de stratégies qui prévoient des actions intégrées destinées à faire face aux défis économiques, environnementaux, climatiques, démographiques et sociaux qui rencontrent les zones urbaines.
- Les villes et les entités infrarégionales ou locales chargées de la mise en œuvre des stratégies urbaines durables, ci-après dénommées « autorités urbaines » sont responsables des missions liées, au minimum, à la sélection des opérations conformément à l'article 123 du règlement 1303/2013.
- L'Autorité de gestion peut désigner un ou plusieurs Organismes Intermédiaires (OI) pour exécuter certaines tâches de l'Autorité de gestion ou de l'autorité de certification sous la responsabilité de cette autorité. Les modalités convenues entre l'Autorité de gestion et les organismes intermédiaires sont consignées officiellement par écrit.

Par conséquent :

- Les Contrats de ville, cadres de mise en œuvre de la politique de la ville, correspondent à une approche intégrée du développement urbain souhaité par la Commission européenne.
- Chaque EPCI est désigné comme « Autorité urbaine » et Organisme Intermédiaire (OI). Il participe directement à la mise en œuvre de l'axe urbain du PO en sélectionnant les opérations pouvant bénéficier de crédits FEDER. A ce titre, dans le cadre de la délégation des missions de sélection, une convention

spécifique peut être passée entre l'EPCI et l'Autorité de gestion (le Conseil régional).

Modalités de gouvernance :

Chaque OI sélectionne les dossiers de demande de subventions FEDER dans le cadre du comité de pilotage du Contrat de ville. L'opération retenue est ensuite instruite par l'autorité de gestion (Région Centre-Val de Loire) qui aura la responsabilité de vérifier son éligibilité (conformément à l'art. 7(5) du règlement(UE) N°1301/2013). L'Organisme Intermédiaire veille à la mise en œuvre des opérations sélectionnées.

Le Comité régional de programmation et le Comité de suivi du PO, sont systématiquement informés des opérations sélectionnées par chaque OI au titre de l'axe urbain.

Après sélection d'une opération par un OI, l'Autorité de gestion assure la notification, le conventionnement avec le bénéficiaire et le contrôles des dépenses déclarées en vue de leur remboursement en conformité avec les règles en vigueur.

L'autorité de gestion peut réunir les OI, afin d'examiner toute question relative à la bonne mise en œuvre de cet axe urbain.

III- Interventions et engagements du Département de l'Indre sur le territoire du Contrat de ville

Enfance, famille, personnes âgées, personnes handicapées, insertion, logement, le Département s'est vu confié des missions de service public visant à favoriser la cohésion sociale et à lutter contre l'exclusion. Il intervient également au titre de son action culturelle, sportive et de loisirs. Par définition il exerce ses missions pour l'ensemble du territoire départemental dans le respect du principe d'égalité d'accès et de traitement de tous ses habitants, de ce fait l'ensemble de ces actions sont effectivement menées sur le territoire couvert par le Contrat de ville d'ISSOUDUN.

1.1. Les domaines d'interventions :

- Développement du jeune enfant et accompagnement à la parentalité :

Ecoute, conseil, accompagnement des futurs parents et parents pour la santé et l'éducation de leur jeune enfant : actions d'éducation sexuelle, de conseil en matière de contraception, consultations médicales, visites à domicile, permanences des infirmières-puéricultrices, bilans de santé en écoles maternelles.

Actions collectives ou individuelles de prévention de la maltraitance et d'accompagnement à la parentalité

Information sur les différents modes d'accueil (assistantes maternelles, lieux d'accueil collectif) et recherche d'une solution adaptée à chaque situation,

Agrément et suivi des assistantes maternelles, autorisation et contrôle des lieux d'accueil collectif du jeune enfant.

- Education de l'enfant, de l'adolescent et accompagnement à la parentalité :

Actions collectives ou individuelles de soutien auprès des parents dans leur rôle éducatif,

Mise en place d'actions adaptées après évaluation des difficultés : accompagnement social, intervention éducative à domicile, orientation vers du soutien scolaire, vers des soins spécialisés,

Au titre du dépistage des familles en difficulté, recueil et traitement des informations préoccupantes afin de mettre en œuvre, après l'évaluation des situations, des aides et des mesures d'accompagnement au bénéfice des parents et de leurs enfants.

Prise en charge des enfants ne pouvant être maintenus dans leur milieu familial.

- Accès aux droits et insertion :

Aide et accompagnement dans les démarches d'accès aux droits sociaux.

Accompagnement global pour favoriser l'insertion dans la vie sociale, pour l'accès à un logement, pour la prévention des expulsions locatives, pour l'accès aux soins.

Détection des situations d'illettrisme et orientation : accompagnement vers des formations adaptées sur les savoirs de base.

Conseil pour l'organisation du budget, accompagnement dans sa gestion, aide pour

la constitution de dossiers de surendettement.

Réalisation d'accompagnements spécialisés dans l'aide à la gestion budgétaire ou dans l'insertion dans le logement.

Evaluation de la situation socio-professionnelle des bénéficiaires du RSA en vue de la désignation d'un référent parcours, orientation vers les différents accompagnements, sociaux ou professionnels, adaptés à la situation du bénéficiaire. Accompagnement des bénéficiaires du R.S.A. dont le projet d'insertion est à dominante sociale.

Aide à l'élaboration d'une insertion professionnelle : aide à la définition d'un projet, orientation, accompagnement vers les organismes de formation ou spécialisés dans la recherche d'emploi, organisation et mise en œuvre d'actions d'insertion professionnelle.

- Prévention et protection des personnes vulnérables :

Conseil et accompagnement pour favoriser le maintien à domicile ou l'orientation en structures protégées des personnes âgées ou handicapées,

Prévention de l'isolement social,

Evaluation des situations de danger éventuel (personnes âgées ou handicapées, violences conjugales) et mise en place d'actions adaptées.

- Développement de l'accès au sport et à la culture :

Le Département développe une politique destinée à favoriser l'accès de tous aux activités sportives et culturelles

- Aide et accompagnement des personnes âgées :

Désigné par le législateur chef de fil sur son territoire de la politique gérontologique, le Département accueille et informe les personnes âgées, coordonne les dispositifs d'aide et d'accompagnement, participe au financement de la dépendance, assure la prise en charge financière via l'aide sociale des aides nécessaires (à domicile ou en établissement) des personnes âgées isolées et démunies, développe des actions visant le bien vieillir.

- Aide et accompagnement des personnes en situation de handicap :

Au titre des responsabilités confiées par le législateur pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap, le Département participe via la MDPH à l'accueil l'information, l'accès aux droits des personnes en situation de handicap, participe au financement de la compensation du handicap, à domicile ou en établissement, développe des actions pour favoriser leur insertion.

1.2. Les modalités d'interventions :

121 les interventions réalisées par les services du département

- des services de proximité composés de professionnels du secteur éducatif, social et médico-social: assistantes sociales, conseillères en économie sociale et familiale, infirmières, puéricultrices, éducateurs spécialisés, médecins, psychologues, agents d'insertion, agents administratifs et d'accueil.

Interventions individuelles auprès des familles par des visites à domicile, des permanences dans les locaux de la circonscription.

Réalisation d'actions collectives, organisées et animées par les différents professionnels et/ou participation et animation des professionnels du département pour des actions réalisées par des partenaires.

122 les interventions sous forme de financement

- financement d'aides et d'allocations individuelles : aux personnes en situation de précarité et d'exclusion (RSA, FSL, Fonds d'aide aux jeunes, aides financières individuelles à l'insertion), aux familles en difficultés éducatives (aides financières de l'ASE), aux enfants et aux jeunes pour leur accès aux sports et à la culture (« pass'sport culture », « licence sport en Indre ») aux personnes âgées (APA , aide à l'adaptation de l'habitat, aide sociale), aux personnes handicapées (PCH, aide sociale).
- financement de services, de prestations ou d'action, en totalité ou en partie, financement d'équipements, y compris à titre subsidiaire et facultatif : structures d'accueil de la petite enfance, RAM, lieux d'accueil parents enfants, centre de planification et d'éducation familiale, prestations d'accompagnement éducatif (AEMO, AED, TISF), associations et actions d'aide aux jeunes et à la parentalité (actions des centres sociaux, point rencontre-médiation familiale, maison des adolescents, mission locale, FJT, prévention spécialisée, etc.) structures d'accueil de l'aide sociale à l'enfance, collèges, associations sportives et culturelles, associations de lutte contre l'exclusion, prestations et structures d'insertion, prestations d'accompagnement spécialisé lié au logement, associations de soutien et d'accompagnement aux personnes âgées, EHPAD, prestations d'accompagnement des personnes handicapées, structures d'accueil pour personnes handicapées.

Pour ces différentes actions et interventions, le budget annuel consacré par le Département est de l'ordre de 140M€.

Dans la mesure où les axes d'intervention du contrat de ville rejoignent les missions et actions du Département de l'Indre, le Département de l'Indre s'engage à continuer d'exercer ses missions et de développer ces actions à destination des habitants des quartiers d'ISSOUDUN concernés par la politique de la ville. Ainsi le Département de l'Indre s'engage à s'associer aux actions qui seront retenues par le présent contrat de ville, dans le cadre de la mobilisation de ses politiques et de ses moyens tels qu'il les définit et les organise dans le cadre de ses compétences et outils habituels. Cet

engagement ne saurait cependant créer à l'égard du Département des obligations nouvelles, ni modifier les priorités définies dans le cadre de l'exercice de ses compétences et responsabilités.

IV- L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de **Nom de l'EPCI**.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Epargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

[D'une part] les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

[D'autre part] les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la

réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

V- Contribution de l'OPAC 36, bailleur social

En matière de stratégie urbaine, quelles que soient les démarches antérieures considérées, l'OPAC36 a toujours su s'inscrire dans ces dernières avec une volonté d'agir avec cohérence et efficacité pour le bien-être de ses locataires. Aujourd'hui encore, comme ce fut le cas durant la phase de diagnostic partagé, comme c'est le cas actuellement dans la phase de rédaction, en parfait partenariat avec l'Etat, la commune ou son confrère bailleur, l'OPAC36 saura être moteur dans la réalisation du contrat de ville 2015-2020.

HABITAT ET CADRE DE VIE :

Quel que soit le quartier considéré, l'OPAC36 axera ses réflexions patrimoniales stratégiques selon les trois axes suivants :

- Attractivité du patrimoine
- Maîtrise de l'énergie
- Qualité du service rendu

Avec en filigrane, une recherche constante de corrélation entre les logements proposés et l'évolution des besoins réels des habitants.

Outre les logements proprement dits, l'environnement général des quartiers sera pris en compte. L'OPAC36 saura s'inscrire, à sa mesure, dans les démarches globales concernant les schémas d'aménagement permettant d'acquérir une nouvelle qualité urbaine et de créer une nouvelle attractivité :

- Embellissement et amélioration des pieds d'immeuble et des halls d'entrées de bâtiments
- Optimisation et mise en valeur des accès et espaces verts environnants
- Implantation d'équipements publics, d'activités commerciales ou de services. Renforcement des existants.

Concernant l'écoute des habitants et notre recherche de qualité de service rendu, l'OPAC36 poursuivra l'intégralité des actions qui lui ont permis d'acquérir la certification AFNOR-Qualibail II – Qualité de service, avec pour ambition l'amélioration des différents critères de notation et in fine le renouvellement triennal de cette dernière.

Bien entendu, l'OPAC36 participera activement à la Gestion Urbaine de Proximité et à toutes les actions induites.

Il en sera de même pour toutes les actions ou tous les projets faisant appel spécifiquement à la mobilisation des habitants en relation avec leur cadre de vie.

Focus sur le quartier des Bernardines

Ce quartier est composé de trois entités clairement définissables par leur géographie et leur architecture. Les trois entités seront concernées par le renouvellement urbain. L'OPAC36 poursuivra ses travaux de modernisation de parties communes, de requalification et de réhabilitation intégrale de logements, d'ascensorisation d'immeuble et d'amélioration énergétique des enveloppes bâties.

D'une part, l'OPAC36 a une volonté forte de recréer une réelle attractivité pour ce quartier et de la pérenniser. D'autre part, les travaux spécifiques « maîtrise de l'énergie » devront offrir à nos locataires la possibilité d'économies sur leurs charges locatives.

Focus sur le quartier du Colombier

Au diagnostic atypique concernant ce quartier devra aboutir un projet en renouvellement urbain spécifique. En effet, les locataires sont très attachés à ce patrimoine malgré un état technique très vétuste.

Dans un projet de réhabilitation de grande ampleur, l'OPAC36 saura considérer à parts égales, la gestion de l'humain et l'efficience technique.

COHESION SOCIALE :

Par les travaux ainsi engagés pour améliorer l'attractivité des logements et du cadre de vie, l'OPAC36 agira également pour réduire les écarts existants dans les quartiers. En effet, l'OPAC36 est vecteur de cohésion sociale et a souhaité conforter ce rôle en développant des partenariats. Ainsi l'OPAC36 s'engagera à :

- Consolider le lien social en accompagnant les habitants dans leurs projets (participation au travail de mémoire lors des opérations de démolition, organisation de temps d'information autour d'un café, participation au défi des familles à énergie positive ...).
- Agir en faveur de l'équilibre social des quartiers, en respect de la convention de mixité sociale.
- Prévenir l'exclusion sociale : poursuivre l'accompagnement social des foyers les plus fragiles ; en cas d'impayé continuer à activer tous les leviers afin de prévenir l'expulsion (partenariats, mutation, CCAPEX...); poursuivre les actions engagées en faveur des personnes de plus de 80 ans dans le cadre de la charte SENIOR +.
- Participer aux différentes instances de coordination (en articulation avec le PLHAPD : coordination gérontologique...).

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE :

L'OPAC36 souhaite également continuer à s'inscrire comme acteur en faveur de l'emploi et du développement économique.

En tant qu'acteur économique local, l'OPAC36 poursuivra son rôle contra-cyclique et favorisera le retour à l'emploi par l'utilisation des clauses d'insertion et des différents dispositifs (CAE, CIVIS, agence de travail temporaire sociale...).

L'Office proposera également d'accompagner le développement économique en mobilisant l'offre immobilière adaptée pour créer commerces et services pérennes au sein des quartiers.

Il poursuivra et développera les partenariats afin de renforcer la proximité des acteurs de l'insertion et des habitants des quartiers (club de chercheurs d'emploi, permanences de la BGE).

Il participera à des projets contribuant à lever les freins à l'emploi des jeunes en relais avec différents partenaires (jobs d'été, ...).

VI- Contribution de SCALIS, bailleur social

Un quartier prioritaire « Nation – Bernardines »

- **Chiffres clés**
 - 217 logements se décomposant en 197 logements collectifs des années 60 et 20 pavillons récents
 - 48 pavillons scalis sont situés en bordure extérieure du périmètre du quartier prioritaire
 - Un quartier doté de 2 gardiens et d'une loge accessible PMR
 -
- **Diagnostic**
 - Un quartier réhabilité de 2011 à 2014 – coût total = 6 M€
 - Démolition de 19 logements
 - Réhabilitation de 197 logements (façades, parties communes, électricités, halls...)
 - Rénovation espaces extérieurs par la Ville d'Issoudun
 - Construction de 20 pavillons locatifs sociaux et 6 pavillons en location-accession
 - Une vacance toujours prégnante
 - Une image toujours dégradée connaissant un redressement fragile : incivilité / vandalismes / sentiment d'insécurité par les habitants
 - Une offre toujours en décalage avec la demande (trop de T4 / pas d'ascenseurs)
 - La population du quartier est particulièrement soumise aux phénomènes de précarité et de paupérisation
 - Isolement des habitants associé à une forte paupérisation soit un revenu fiscal de référence médian par foyer de 7100 €/an.
 -
- **Orientations stratégiques**
 - Poursuivre et pérenniser les efforts de rénovation urbaine pour atteindre un équilibre locatif et social satisfaisant
 - Réduire à moyen terme le volume du parc collectif
 - Equilibrer le peuplement
 -
- **Plan d'actions**
 - Bâti
 - Réhabilitation des salles de bain et cuisine de 75 logements (1^{ère} tranche)
 - Démolition du bâtiment B (20 à 28 rue de la Nation - 50 logements)
 - Social et commercial
 - Lutter contre la vacance HLM
 - Gérer le peuplement et notamment les éventuels relogements de manière pertinente

- Travailler sur la mixité sociale
- Etudier et saisir les opportunités de diversification fonctionnelle du quartier : installation d'associations / entreprises au cœur du quartier...
- Gestion urbaine de proximité
 - Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du futur dispositif de gestion urbaine de proximité du quartier « Nation-Bernardines »

Autres quartiers

- Les Terres Rouges
 - Rénovation thermique et requalification des espaces extérieurs de la cité TDF
 - Rénovation thermique des logements du programme dit Chantejot (rue Anselme Patureau-Mirand)
 - Vente HLM Lucien Coupet
- Les Capucins
 - Rénovation thermique

VII- Contribution ERDF

ERDF (Electricité Réseau Distribution France) est le gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité sur 95 % du territoire français continental. Ses 38 000 collaborateurs assurent chaque jour l'exploitation, l'entretien et le développement de près de 1,4 million de kilomètres de réseau. L'entreprise fait vivre au quotidien les valeurs auxquelles elle est attachée : sens du service, respect et engagement.

Les problématiques du développement durable sont au cœur des actions d'ERDF. Viser un haut niveau de satisfaction des clients par la qualité de son service, réduire les impacts sur l'environnement, contribuer à la lutte contre le changement climatique, dialoguer avec ses parties prenantes, soutenir le développement des territoires et l'insertion professionnelle, sont les voies prioritaires retenues par l'entreprise pour améliorer en continu ses performances sur le plan environnemental et sociétal. L'implication d'ERDF dans la politique de la ville résulte de la mission de service public de l'entreprise et de sa volonté d'apporter, sous des formes adaptées, un juste service aux usagers. ERDF s'engage ainsi dans des actions de lutte contre l'exclusion notamment au travers de l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.

Concernant le département de l'Indre, ERDF est depuis de nombreuses années partenaire de la politique de la Ville de Châteauroux et le devient cette année pour Issoudun. Le souhait de l'entreprise est d'aider et de soutenir des associations dans leurs actions vers les quartiers prioritaires, tant par son expertise, que par le soutien financier.

L'entreprise attache beaucoup d'importance au fait qu'un projet soit porté par des représentants dans les différentes institutions partenaires. Cette démarche montre en effet, la volonté de réussite et l'implication des personnes dans leur projet. C'est dans ce but qu'ERDF souhaite rencontrer chaque partenaire.

Ce contrat entre pleinement dans la volonté de développement économique des territoires et de proximité qu'ERDF souhaite mettre en place dans les départements.

VIII- Contribution CCI

La CCI de l'Indre s'engage dans le présent contrat de ville à :

1. Soutenir la compétitivité des entreprises :

- Encourager la dynamique entrepreneuriale par l'accompagnement de création/reprise et transmission d'entreprises industrielles, commerciales et de services et de leurs dirigeants pour des conseils individualisés (juridiques, financiers et commerciaux) et par des formations spécifiques.
- Accompagner cette dynamique par le financement venant du fonds d'aide de la CCI de l'Indre.
- Accompagner la croissance et la performance du commerce par le soutien aux associations de commerçants, par l'animation d'ateliers de professionnalisation (développement numérique, outils de gestion, aménagement de vitrine, accessibilité...), par l'évolution vers d'autres formes de commerce. (Circuits court, Bio...)
- Renforcer la compétitivité des entreprises industrielles et de services en favorisant des démarches d'innovation, d'internationalisation, le rapprochement des donneurs d'ordre et de sous-traitants,
- Intégrer les enjeux environnementaux dans les entreprises comme opportunité de compétitivité.
- Valoriser les entreprises des territoires auprès du public et notamment les jeunes.

2. Contribuer au développement du potentiel humain et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi :

- Participer dans le cadre du Service Public Régional de l'Orientation à l'orientation des publics jeunes et demandeurs d'emploi.
- Favoriser l'insertion par l'alternance (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage).
- Accompagner les personnes en difficulté dans la construction de projets professionnels (bilans de compétences, prestations d'accompagnement personnalisées, actions VAE ...)
- Assurer la formation des dirigeants d'entreprise.
- Aider les entreprises à la mise en place de leur plan de formation et accompagner leurs salariés dans le maintien et le développement de leurs compétences.
- Former les demandeurs d'emploi à des métiers porteurs d'emploi dans le cadre du programme de formation mis en place par le Conseil Régional.

IX- Engagement de la Poste, Acteur de La Politique de la Ville

Acteur économique chargé de missions de service public, La Poste est présente sur l'ensemble du territoire national et dans les zones prioritaires de la Politique de la Ville en particulier.

Pour mener à bien ses missions de service public, pour assurer une qualité de service optimale à ses clients et parce qu'elle est engagée dans une politique de responsabilité sociétale et environnementale, La Poste développe des partenariats nationaux ou locaux avec d'autres acteurs publics, institutionnels ou associatifs.

La présence et l'action de La Poste dans les quartiers prioritaires de la Politique de la Ville s'inscrit autant dans un cadre légal et réglementaire que dans la politique de responsabilité sociale qu'elle veut porter.

Actions et engagements :

- Missions de service public : contribution à l'aménagement du territoire par le biais de son réseau des bureaux de poste ; accessibilité bancaire ; collecte et distribution du courrier
- Manifeste pour l'inclusion bancaire : La Banque Postale et 7 grandes associations ou réseaux nationaux solidaires ; création d'une plateforme d'intermédiation et d'orientation pour la prévention des fragilités bancaires et financières ; promotion du microcrédit personnel ou professionnel ; médiation sociale en bureaux de poste.
- Fondation La Poste : Favoriser la maîtrise et le plaisir de l'écriture par les plus exclus.

Des axes de vigilance :

- Garantir les conditions de bonne exécution de nos missions de service public : lutter contre les incivilités en bureau de poste et auprès des facteurs ; protéger les distributeurs ; déployer un nouveau concept de bureau de poste.

I – LA POSTE DANS LES QUARTIERS :

Un service public présent quotidiennement à travers ses différents métiers : Courrier, Colis, La Banque Postale, le Réseau des bureaux de poste.

La Poste est ainsi un acteur essentiel de la vie locale. De par son implantation et sa relation avec le public qui fréquente ses bureaux, elle participe activement à la vie des quartiers. Elle est en situation favorable et privilégiée pour accompagner des projets susceptibles de modifier profondément et durablement le quotidien des habitants de ces quartiers.

En plus de la tournée quotidienne des facteurs dans chacune des cités, les guichets des bureaux de poste remplissent un rôle majeur pour le paiement des prestations sociales chaque mois et pour l'accès à l'autonomie financière par le biais de l'accessibilité bancaire (Livret A).

Elle assure un service postal de qualité pour les acteurs économiques des quartiers, en améliorant la performance de l'adresse en collaboration avec les communes et les bailleurs sociaux.

II – L'AMELIORATION DE L'OFFRE DE SERVICES DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES :

- Améliorer les conditions d'accueil en rénovant les bureaux de poste.
- Accompagner les publics en situation vulnérable et faciliter leur accès aux services postaux en s'appuyant sur des partenaires locaux.

III – ACTIONS SPECIFIQUES DEVELOPPEES PAR LA BANQUE POSTALE

1) Accessibilité bancaire :

Favoriser l'accès de tous aux produits et services financiers et maintenir le lien social en luttant contre l'exclusion bancaire

- Une mission d'accessibilité bancaire par la loi de modernisation de l'économie de 2008 : le livret A accessible à tous dès 1,50 €
- Microcrédit personnel et microcrédit professionnel
- Accession sociale à la propriété
- Paiement des factures en espèces aux guichets des bureaux de poste (La Banque Postale est la seule banque à proposer ce service)
- Service de mandats internationaux (seul établissement en France à offrir ce service aux populations non bancarisées pour accéder à des services de transferts de fonds).

2) L'INITIATIVE contre l'exclusion bancaire :

Club de réflexion et d'actions pour développer de nouvelles pratiques. Lancé en Octobre 2012, il réunit La Banque Postale et des acteurs engagés du monde social et associatif pour faire progresser la connaissance réciproque entre les populations en difficultés financières et les acteurs bancaires et autres (CRESUS, UNCCAS, ADIE...) qui interagissent avec ces populations.

3) L'APPUI, l'accompagnement bancaire et budgétaire de La Banque Postale

Ses missions :

- Accompagnement budgétaire et bancaire.
- Mise en relation : un numéro d'appel dédié permet d'établir une communication entre la banque et le client ; cette démarche permet, par exemple, de détecter des droits non ouverts ou d'identifier le surendettement.
- Accès à des offres solidaires.

4) L'ENVOL

L'envol, le campus de la Banque Postale. Une démarche de mécénat sociétal pour favoriser le parcours scolaire de jeunes issus de milieux modestes en les accompagnant individuellement du lycée jusqu'à leurs études supérieures, en partenariat avec l'Education Nationale.

5) BENEVOLAT DE COMPETENCES

La Banque Postale encourage ses salariés dans du bénévolat de compétences : ateliers d'éducation budgétaire dispensés par les collaborateurs de La Banque Postale auprès des clientèles fragiles financièrement.

IV – LE CONTRAT DE PRESENCE POSTALE TERRITORIALE

Le contrat de présence postale territoriale signé par l'Etat, l'Association des Maires de France et La Poste, fixe les lignes directrices de gestion du fonds de péréquation qui contribue au financement de la présence postale dans les zones prioritaires pour la période 2014-2016. Il définit notamment la mise en place d'un programme spécifique négocié avec la Commission départementale de présence postale (CDPPT) pour maintenir et améliorer l'offre postale dans les quartiers prioritaires.

Ce programme vise à :

- Améliorer les conditions d'accueil et d'esprit de service dans les bureaux de poste desservant les quartiers prioritaires
- Permettre aux clientèles en situation vulnérable d'accéder à l'ensemble de l'offre postale en levant les freins existants via des actions de traduction et d'interprétariat, de pédagogie bancaire ou postale, de médiation et de prévention.

V - ACTIONS SPECIFIQUES POUR ISSOUDUN

V.1 : ELEMENTS DE DIAGNOSTIC SUR LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA VILLE :

- a. forte affluence sur des périodes courtes (versement des prestations sociales)
- b. incivilités, conflits
- c. fragilité économique (faibles revenus, incidents bancaires fréquents...)

V.2 : PROJET DE CONVENTION A SIGNER AVEC UNE STRUCTURE LOCALE DE MEDIATION :

1) Accompagner les publics :

- a. Mieux accompagner les clients, dans l'accès aux services postaux (automates, remplissage des imprimés...)
- b. Former les associations partenaires à développer l'autonomie des clientèles fragiles sur des opérations bancaires et postales
- c. Rendre les usagers plus autonomes dans la gestion de leur budget.

2) Engagements :

- a. Permanence d'un médiateur au bureau de poste d'Issoudun. La quotité d'heures sera proposée par La Poste et validée par la Commission de Présence Postale Territoriale de l'Indre.
- b. Cet engagement interviendra dès que l'avenant au Contrat National de Présence Postale Territoriale, intégrant les nouveaux zonages de la politique de la ville, sera effectif et sous réserve des conditions d'éligibilité de la ville d'Issoudun.

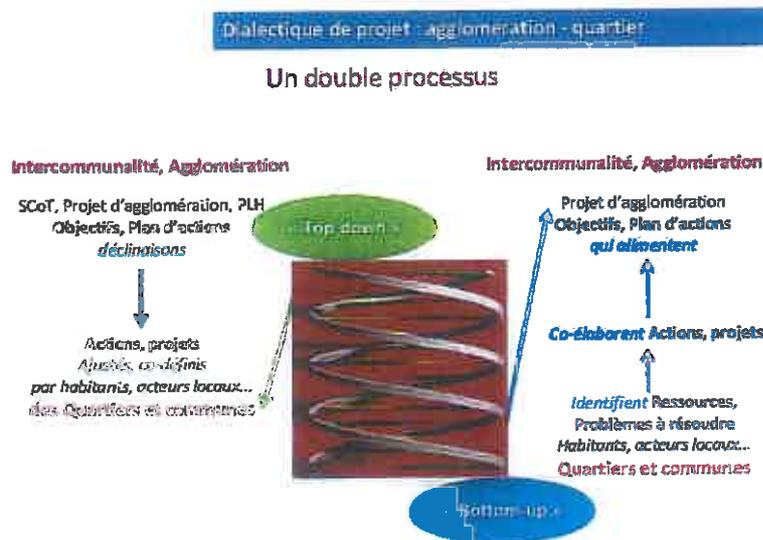
3) Financement :

- a. Le financement par le fonds de péréquation sera validé par les membres élus de la Commission de Présence Postale Territoriale de l'Indre. Dès lors, La Poste pourra contractualiser une convention avec un partenaire qui assurera la présence de médiateur au bureau de poste d'Issoudun.

X- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre s'engage dans le présent contrat de ville à :

- soutenir la création et maintien d'activités artisanales et commerciales (notamment à l'occasion de l'arrêt d'activité d'un artisan et la recherche de repreneur) à travers de ses dispositifs de formation courte et longue, accompagnement individualisé, suivi au démarrage ...), sensibilisation , animation de réunions d'information sur le régime de ma micro entreprise pour les résidents
- apporter son appui à la réalisation de locaux professionnels susceptibles d'accueillir des activités artisanales (en cas de réhabilitation d'immeubles)
- aider à la modernisation et au développement des entreprises, notamment par la gestion des dossiers CAP développement de la Région (subvention et avance remboursable)
- favoriser l'insertion professionnelle de jeunes issus des quartiers par le CAD (centre d'aide à la décision de la CMA) (aide à l'orientation, possibilité de stages découvertes, préparation aux démarches, , accompagnement individualisé ...), apprentissage, contrat de professionnalisation et de génération,
- apporter de l'aide par de la formation et de l'accompagnement individuel pour la réponse aux appels d'offres des marchés publics pour les artisans du bâtiment issus des quartiers, en particulier un accompagnement aux clauses d'insertion sociale
- proposer des formations visant au respect des réglementations hygiène sécurité et accessibilité (prestation assurée par un agent de la CMA dans le cadre d'un programme régional)

Une stratégie d'intervention



Les éléments clés des documents structurants :

Synthèse des documents stratégiques d'Issoudun

Contrat régional de solidarité territoriale (CRST)

Signataires :

- Région Centre – Val de Loire
- EPCI : Syndicat mixte du Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne, Communauté de communes de Champagne Berrichonne, du canton de Vatan et du Pays d'Issoudun
- Commune : Issoudun

Échelle territoriale des actions : tout le bassin de vie d'Issoudun

Objectif : déclinaison opérationnelle de la démarche Ambitions 2020 sur le Bassin de Vie d'Issoudun.

À partir des actions présentées dans le CRST, il est possible de mettre en évidence des priorités d'actions retenues sur le territoire du bassin de vie d'Issoudun.

Les actions visent principalement à **développer l'économie présenteielle** (commerces de proximité, tourisme, services en faveur d'une population vieillissante...) afin de renforcer l'attractivité du territoire.

Il s'agit, en faveur des ménages de **renforcer les équipements de services et de loisirs**, de créer des potentialités d'emplois, et de **renover leur cadre de vie**

(reconversion des friches, requalification du quartier Nation, rénovation thermique des logements...) En faveur des entreprises il s'agit d'**utiliser les potentialités du territoire** (fibre optique, tourisme, valorisation de la production agricole locale...).

Le contrat vise également à agir en faveur du **développement durable** (biodiversité, lutte contre l'étalement urbain...)

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), étude pré-opérationnelle

Commanditaire : Commune d'Issoudun

Échelle territoriale de l'étude: commune d'Issoudun

Objectif : étude de l'opportunité de lancer une OPAH sur le territoire en lien avec la politique menée par l'ANAH

L'étude pré-opérationnelle met en lumière plusieurs **problématiques** auxquelles Issoudun devra répondre à moyen et court terme grâce à l'OPAH.

La **population vieillissante** d'Issoudun nécessite une adaptation rapide des logements aux Personnes à Mobilité Réduite (PMR) et au maintien à domicile des personnes âgées.

La **paupérisation des ménages** sur le territoire aura pour conséquence d'augmenter la précarité énergétique et leurs besoins en logements locatifs sociaux

Le parc de logements privés à Issoudun est relativement **ancien et énergivore**. La paupérisation des ménages permet d'augmenter le nombre de propriétaires potentiels éligibles aux aides de l'ANAH. L'enjeu est d'encourager les propriétaires privés à recourir à ces aides pour **lutter contre la précarité énergétique** des logements et repérer pour agir sur **l'habitat indigne**. Un enjeu particulier est relevé sur **l'amélioration des façades** en centre-ville afin de lui **rendre de l'attractivité**.

Le centre-ville d'Issoudun compte plus d'un local commercial sur cinq vacant. L'OPAH doit contribuer à **renforcer l'attractivité commerciale** du centre-ville.

Agenda 21

Signataire : commune d'Issoudun

Échelle territoriale : Issoudun

Objectif : renforcer et promouvoir des pratiques respectueuses de l'environnement et de la personne, au niveau de la ville, du quartier, de l'habitation, du bureau et de l'atelier et de l'individu

L'agenda 21 est organisé autour de quatre objectifs stratégiques : en faveur de l'environnement, de l'économie, du développement social et culturel solidaire et de l'implication des habitants et de la collectivité dans la démarche de développement durable.

L'essentiel des mesures relatives à l'environnement vise à développer les modes de **transport doux, collectifs**, à mener des actions techniques responsables et économes en énergie.

L'agenda 21 prévoit de renforcer l'économie locale par le **soutien aux entreprises locales y compris à l'économie solidaire** en favorisant l'insertion des habitants à travers de nouveaux jardins de la solidarité.

Le développement social et culturel se traduit par la **lutte contre les ségrégations sociales et spatiales** notamment grâce à la modernisation des quartiers (et la valorisation du bâti), la réduction des friches, l'implantation d'équipements, la revitalisation du centre-ville ou encore en renforçant l'accessibilité de la ville. Le renforcement des services aux personnes et des liens entre les générations est également visé au titre de la cohésion sociale.

La charte prévoit enfin les actions permettant à la commune d'Issoudun d'être exemplaire en matière **d'éco-responsabilité** (critère de développement durable dans les marchés publics, utilisation de produits locaux..) et d'encourager les habitants à adopter une démarche de développement durable.

Proposition de Plan de déplacement urbain (PDU)

Échelle territoriale : Issoudun

Le document montre un **centre-ville très ouvert sur la circulation automobile** par une circulation à double sens et un stationnement gratuit possible à de très nombreux endroits, y compris auprès de la zone la plus commerçante de la ville (place 10 juin 1944). La ligne de partage entre la place de la voiture et des piétons/vélos/bus est floue par endroit, entraînant des **zones de conflits d'usages**.

Les propositions concernent la circulation des voitures en centre-ville : encourager l'utilisation des parkings plus loin du centre, suppression des places de stationnement payantes, introduction d'une zone bleue en centre-ville et le passage à sens unique de nombreuses voies de circulation.

Le contrat de ville s'appuie :

- sur une approche intégrée : social, économique et urbain
- des priorités transversales : jeunesse, égalité femmes-hommes, lutte contre les discriminations
- une méthode projet et une implication des habitants, notamment avec la constitution d'un conseil citoyen.



L'ensemble de cette stratégie et de ce projet de territoire est formalisé dans la synthèse des documents de planification d'Issoudun. Ce document permet d'identifier les différents leviers en action à destination des trois piliers d'action de la politique de la ville d'Issoudun.

Gouvernance et pilotage

1 - L'organisation du pilotage et de la gouvernance : Un partenariat opérationnel

A – Les instances : comité de pilotage, comité de suivi, groupe thématique.

Dans le cadre de ce partenariat, garant de la réussite de la démarche contractuelle, la gouvernance retenue repose d'une part, sur quatre volets - dont trois thématiques et un transversal, celui des valeurs de la République et de la citoyenneté - , d'autre part, sur les trois instances suivantes :

A – 1 Le comité de pilotage, composé des représentants des institutions signataires du présent Contrat de Ville, de représentant(s) du conseil citoyen, constitue l'**instance décisionnaire**.

Il est co-présidé par le Préfet du département et le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun ou leurs représentants.

Il assure le pilotage du contrat. Il définit la stratégie globale du dispositif, les enjeux territoriaux ; il valide le dispositif organisationnel, les modalités de suivi et les travaux d'évaluation.

Par ailleurs, il valide le plan d'actions annuel du contrat comprenant les moyens mobilisés dans le présent contrat.

Ce comité se réunit physiquement une fois par an *a minima* et en tant que de besoin autrement. Les services de la Préfecture assurent le secrétariat.

Ce comité assure, en appui de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire, la sélection des dossiers de demande de subvention au titre du FEDER, en émettant un avis d'opportunité ; puis les transmet à l'autorité de gestion (Région centre - Val de Loire) pour instruction administrative et financière, avant validation par le Comité Régional de Programmation. L'organisme intermédiaire veille en outre à la mise en œuvre des opérations sélectionnées.

A – 2 Un comité de suivi, est co-présidé par un représentant du Préfet de département et par un représentant du président de la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun.

Le sous-préfet d'arrondissement est garant dans ce comité de suivi de la coordination interministérielle des services de l'Etat.

Il constitue pour l'Etat, l'interlocuteur privilégié de l'ensemble des acteurs administratifs, associatifs, économiques et sociaux ainsi que des partenaires locaux concernés par le présent contrat. Il participe à ce titre à l'ensemble des comités de pilotage et de suivi.

Il coordonne le suivi physico-financier des politiques de droit commun de l'Etat mises en œuvre sur le quartier.

Il est le garant de la préparation de programmation annuelle des actions et des dossiers financés dans le cadre du contrat de ville.

Le comité de suivi est composé des services de l'Etat et des équipes « Politique de la Ville » d'Issoudun : les chargés de mission, les binômes (Etat-Collectivité) pilotes des trois groupes thématiques ci-après mentionnés et la déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Le Comité de Suivi agit sous l'autorité du Comité de Pilotage dont il assure la préparation des réunions et la diffusion des comptes-rendus. Il est alimenté par les travaux des groupes thématiques. Il est l'interlocuteur privilégié de tous les acteurs susceptibles d'être concernés par la démarche (porteurs de projets, partenaires institutionnels...).

Il est chargé de la préparation des décisions soumises au comité de pilotage et de leur exécution. Par là, il supervise le programme d'action du contrat de ville et son financement.

Aussi il veille : à la cohérence, à la transversalité des plans d'actions annuels proposés par les groupes de travail, à l'animation des groupes de travail liés à la Politique de la Ville, enfin au suivi et à l'évaluation des actions à travers le suivi des indicateurs.

Ce comité se réunit en tant que de besoin dans le cadre de la préfiguration et de l'élaboration du contrat, puis au moins une fois par mois dans le cadre de son suivi.

A – 3 Les groupes thématiques, co-animés par l'Etat et la Communauté de Communes du Pays d'Issoudun.

Ils sont composés des représentants techniques, des signataires selon leur champ de compétences, de représentant(s) du conseil citoyen et pourront, le cas échéant, inclure des structures ou organismes porteurs d'une expertise reconnue dans les domaines suivis.

Chaque structure signataire s'engage à y faire participer des personnes ayant un pouvoir décisionnel adapté à l'ordre du jour des réunions.

Ils sont chargés de dégager et proposer les orientations stratégiques et les mises en œuvre opérationnelles, pour chaque volet le concernant. Ainsi ils préparent les plans d'actions annuels soumis au comité de suivi, puis au comité de pilotage ; ils examinent les actions reçues dans le cas d'appel à projets, ils établissent des bilans qualitatifs et quantitatifs des actions conduites.

L'animation sera du ressort d'un binôme CCPI/Etat sur chacun des trois volets. Ils se réuniront en tant que de besoin mais *a minima* deux fois par an.

Le pilier **cohésion sociale** porte sur le soutien aux familles monoparentales, la solidarité entre les générations, la petite enfance, l'éducation, la prévention de la délinquance, la santé, les activités physiques et sportives ou encore l'accès aux droits et aux services. Pour l'Etat, La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) est l'interlocuteur privilégié et compétent dans ce domaine.

Le pilier **cadre de vie et renouvellement urbain** porte sur la gestion urbaine de proximité, les équipements, la mobilité dans le parc résidentiel, l'installation de nouvelles activités dans le quartier, les opérations de rénovation urbaine. Pour l'Etat, la Direction Départementale des Territoires (DDT) est l'interlocuteur privilégié et compétent dans ce domaine.

Le pilier **développement économique et emploi** porte sur la proximité des services pour l'emploi, la mobilisation des dispositifs en faveur de l'emploi pour les habitants du quartier et particulièrement les jeunes, le soutien à l'entrepreneuriat, la formation. Pour l'Etat la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) est l'interlocuteur privilégié et compétent dans ce domaine.

Cf. annexe 1 : organigramme de copilotage.

B – Les autres acteurs participant ou associés au pilotage

B – 1 Chargé de mission « contrat de ville » de la collectivité

L'équipe projet actuelle de la collectivité pourrait être complétée par un chargé de mission spécifique au Contrat de ville.

B – 2 Le conseil citoyen

Le principe de co-construction fixé à l'article 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février, passe par la création de Conseils Citoyens, prévus à l'article 6 de cette même loi, associés aux différentes instances du Contrat de Ville.

Ces conseils citoyens ont vocation à être des lieux d'échanges entre les habitants, de développer l'expertise d'usage, d'assurer la représentation des habitants dans toutes les instances du contrat de ville et d'offrir un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

2 - L'observation, le suivi et l'évaluation du contrat de ville

A - Les objectifs

Les partenaires du contrat de ville se dotent des moyens nécessaires à observer, suivre et évaluer les actions menées en lien avec les objectifs opérationnels fixés dans le contrat de ville.

Chaque année le comité de pilotage valide un programme d'actions concourant aux objectifs opérationnels.

Chaque action doit proposer des critères d'évaluation visant à estimer son impact en fonction des objectifs recherchés.

Ce programme repose à la fois sur la mobilisation des ressources propres des acteurs engagés dans la présente convention et le cas échéant sur un appel à projets alimenté par les crédits dédiés politique de la ville.

L'appel à projets sera construit de façon à susciter l'émergence d'actions non couvertes par le droit commun et dont la réalisation concourt aux objectifs définis dans le plan d'action annuel.

L'évaluation s'effectue à travers des indicateurs de suivi, de réalisation, d'impact. **Elle est confiée au comité de suivi qui s'appuie sur l'analyse des groupes thématiques qui évaluent les actions à partir des bilans et indicateurs renseignés transmis par le pilote de l'action**, que ce soit une action conduite dans le cadre des financements de droit commun ou des moyens apportés par les signataires ou encore des actions conduites dans le cadre d'un appel à projet.

Aussi, le comité de suivi est chargé d'assurer la cohérence d'ensemble et d'analyser les différents résultats pour en présenter annuellement une compilation au comité de pilotage.

Bilan à mi parcours et bilan final : confiés éventuellement à un prestataire extérieur, ils s'appuieront sur des indicateurs qui seront proposés au comité de pilotage par le comité de suivi et sur les éléments des dispositifs mentionnés supra.

B - Les ressources

Un observatoire national a été créé pour collecter les données et apporter, chaque année, les éléments d'appréciation permettant de mesurer l'atteinte des objectifs de la politique de la ville par rapport aux moyens mobilisés dans le cadre des politiques en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

L'observatoire national de la Politique de la Ville analyse la situation et les trajectoires des résidents de ces quartiers, mesure l'évolution des inégalités et des écarts de développement au sein des unités urbaines, contribue, de manière indépendante, à l'évaluation de la mise en œuvre des politiques en faveur de ces

quartiers prioritaires et évalue les progrès en matière de participation des habitants aux instances décisionnelles de la Politique de la Ville.

Le partage et la mutualisation des connaissances professionnelles

Les services Politique de la Ville de la CCPI et de l'Etat doivent pouvoir être au fait des évolutions nationales, régionales ou locales et s'appuyer sur des réseaux de professionnels afin d'échanger sur des territoires ou des thématiques communs.

Pourront notamment servir de point d'appui :

- **les centres de ressources** : dans le cadre de la convention qui le lie avec les services de l'Etat, le centre de ressources interrégional **Villes²** constitue le principal interlocuteur en la matière. Il favorise la mutualisation des expériences et connaissances et peut organiser des formations à destination des professionnels de la politique de la ville. La Communauté de communes du Pays d'Issoudun est adhérente de Villes² ;
- les réseaux régionaux ou organismes, nationaux, régionaux ou locaux, spécialistes ou généralistes, qui organisent des rencontres et journées sur la politique de la ville à destination de tous les partenaires concernés (professionnels, élus, habitants). Peuvent être cités dans ce cadre l'Union Sociale pour l'Habitat, l'INSEE, le CGET...

Les grands piliers, les priorités partagées

LA LAICITE ET LA CITOYENNETE, C'EST LA FRATERNITE EN ACTES

Alors qu'on la disait dépassée, ringarde et que ses défenseurs étaient au mieux des rêveurs attardés, voire des sectaires d'un autre âge, la laïcité est aujourd'hui, sous le poids des événements de janvier 2015, à nouveau dans le discours et les pensées de l'immense majorité des Citoyens.

Il est dommage que, pour beaucoup, il ait fallu le drame des attentats pour découvrir -ou redécouvrir- que hors de la laïcité il n'y a plus de vivre ensemble possible, plus de liberté de conscience et d'expression sans tension ou violence, plus d'égalité des droits, plus de primat de l'intérêt général, bref, plus de République.

C'est en effet pour mieux promouvoir ce qui fonde toute société humaine: instruction, culture, justice, santé, famille... que la République laïque, parce que sa vocation est universelle, se refuse à tout privilège public tant en faveur des religions que de l'athéisme ou de l'agnosticisme, tous relevant de la sphère privée et des libertés qui lui sont attachées.

Laïcité et service public sont indissociables, c'est pourquoi les territoires municipaux, porteurs des services de proximité et de la démocratie locale, sont en première ligne pour veiller à une mise en œuvre de la laïcité au quotidien, là ou par petites touches, petits renoncements, elle peut être oubliée, affaiblie, voire bafouée. C'est vrai à l'école, dans la culture, le sport, la santé, l'action sociale...

Ceux qui oublient ce lien essentiel entre la défense des services publics et la laïcité se condamnent à une société pensée comme addition des particularismes, puzzle des communautarismes ; à une société de plus en plus inégalitaire et éparpillée entre groupes qui, forcément, sont au mieux rivaux, au pire ennemis.

Les grands services publics, et au premier rang l'école publique, donnent vie à l'intérêt général et incarnent l'universalisme laïque, si essentiel dans une société guettée par les replis communautaristes. Ces services conçus pour le bien de tous et de chacun, méritent une attention et un soutien sans faille de la part des pouvoirs publics. L'école laïque accueillant sans discrimination les croyants et les athées, les enfants de toutes origines, répond au beau mot de République, qui veut dire chose commune à tous. Mais, reconnaissons-le, le bien commun est aujourd'hui trop souvent oublié et la laïcité ignorée.

La loi de 2004, interdisant de porter ostensiblement des signes religieux distinctifs à l'école, a eu le mérite de fixer clairement des barrières et de rappeler le principe de neutralité qui fonde, dans de nombreux domaines, la mise en œuvre de la laïcité.

En garantissant la liberté des consciences, la laïcité permet l'émancipation de la jeunesse, notamment des jeunes filles et des femmes, pour certaines enfermées dans des modèles sexistes. L'école laïque se doit d'accompagner chaque enfant dans cette part d'universalité qui en fait un sujet porteur de droits, sans distinction de

genre, d'orientation sexuelle, de culture d'origine, de conviction spirituelle. Dans une France tentée par les déchirements, elle doit rester un lieu soustrait aux groupes de pression de toute nature : religieux, idéologiques ou économiques.

Quand on n'ose plus contester la laïcité, alors la tentation est grande de lui accoler des qualificatifs. On la voudrait « ouverte », « compréhensive », de « combat », « d'inclusion », pour d'autres... Ces tentatives, sous un fallacieux prétexte de précision, quand ce n'est de modernité, n'auraient pour résultat que l'affadissement, la confusion.

La laïcité, est « une » ; elle est un idéal universaliste d'organisation de la Cité et à ce titre porteuse de valeurs fortes : solidarité, fraternité, souci du bien commun ; elle a pour vocation de réunir tous les êtres humains et non certains d'entre eux. Elle postule que la croyance religieuse n'a pas à être mieux traitée que la conviction athée. Et réciproquement.

C'est là tout le sens et la portée de la loi de 1905 de séparation de l'Etat et des églises. Disons-le avec force : il ne saurait être question de toucher à la loi de 1905, alors qu'il convient, au contraire, de la réaffirmer dans son actualité, sa modernité et de la faire appliquer. La loi de séparation des églises et de l'Etat est l'essence même de l'idéal laïque qui est à la fois une valeur et une règle.

Chacun a donc un rôle décisif à jouer pour veiller au respect de la laïcité dans la République.

Au lendemain des attentats de janvier dernier, la société française s'est mobilisée au nom des valeurs républicaines.

Disons-le clairement, il y a eu trop de petits accommodements, trop de laisser aller avec certaines pratiques. Il faut redonner de la force à la mise en œuvre de la laïcité. Il est temps de refuser les petits reculs qui creusent le lit du communautarisme.

Nous souhaitons que ce Contrat de ville soit un guide réaffirmant avec flamme les principes qui fondent la République, mais aussi qui puissent encourager les pratiques innovantes et expérimentales du quotidien. Il en va de l'harmonie du vivre-ensemble.

L'Education (cantines scolaires, accompagnement scolaire, activités périscolaires, recrutement des animateurs...), la Jeunesse (petite enfance, financement des activités pour les jeunes en Centre de Loisirs, partenariat avec les mouvements d'Education Populaire, recrutement des personnels...), le financement des associations, la neutralité des agents territoriaux et des bâtiments publics, l'enjeu de la mixité dans les activités culturelles et sportives, les lieux de culte et de sépulture comme les cérémonies républicaines (mariage, funérailles, acquisition de la nationalité...) sont au cœur des questions à résoudre.

Confrontée au quotidien, la laïcité par mille coups d'épingles, perd de sa substance ; on finit parfois par oublier son importance, son essence qui est de porter trois

exigences indissociables : la liberté de conscience, l'égalité des droits et l'intérêt général.

La laïcité ne permet le vivre ensemble que si elle est comprise, c'est pourquoi il nous faut, inlassablement, l'expliquer aux plus jeunes et la rappeler aux plus anciens. C'est là un défi pour les Républicains : celui de la pédagogie de la laïcité, de son explication concrète et donc des outils et des formations à mettre à disposition du plus grand nombre.

La laïcité est un combat exigeant, de chaque instant. Il est grand temps de rappeler cette fraternité en actes. Fraternité qui advient dans le partage du meilleur de l'être humain : la liberté de conscience éclairée qui est capable de juger et fonde la citoyenneté sur une lucidité agissante.

C'est pourquoi dans la rédaction de ce Contrat de ville, la citoyenneté, la laïcité et les valeurs de la République n'ont pas été appréhendées comme un 4ème pilier mais comme le socle de toute démarche et de toute action sur la ville comme sur le quartier. Ces notions émancipatrices sont le socle de l'action de la collectivité à destination des citoyens, le socle du contrat de ville et l'action publique.

DU DIAGNOSTIC PARTAGE A L'IDENTIFICATION DES ENJEUX : LA DEMARCHE DE PROJET AU CŒUR DU CONTRAT DE VILLE.

Le diagnostic partagé entre les acteurs a permis à partir de groupes thématiques de clarifier 3 enjeux rattachés à chacun des piliers, d'établir des axes stratégiques et des objectifs opérationnels assortis d'actions.

A- Des enjeux à l'action transversale

Pilier 1 Cohésion sociale

Enjeu : mieux vivre ensemble et l'éducation comme enjeu central

- Stratégie 1 : soutien à la parentalité et à la réussite éducative
- Stratégie 2 : égalité d'accès aux droits
- Stratégie 3 : valorisation des habitants et de leurs initiatives

Pilier 2 Cadre de vie et renouvellement urbain

Enjeu : améliorer les conditions de vie et changer l'image du quartier

- Stratégie 1 : vivre dans un logement moderne
- Stratégie 2 : vivre dans un quartier attractif
- Stratégie 3 : vivre dans un quartier solidaire

(Certaines actions dans ce pilier ont été envisagées dans le cadre, non arrêté à ce jour, des projets d'intérêt régional du Nouveau Programme National du Renouvellement Urbain, NPNRU)

Pilier 3 Développement économique et emploi

Enjeu : insertion économique des habitants du quartier

- Stratégie 1 : accompagner les publics vers la formation, l'insertion et l'emploi
- Stratégie 2 : favoriser les passerelles vers le monde économique

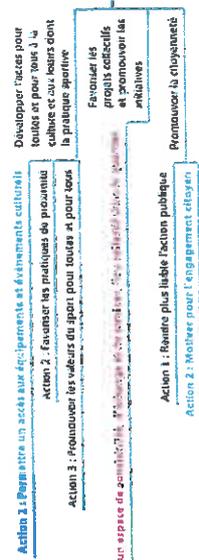
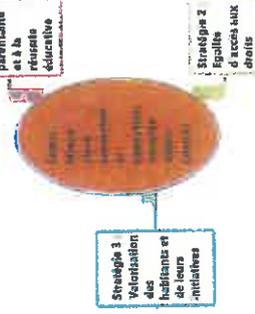
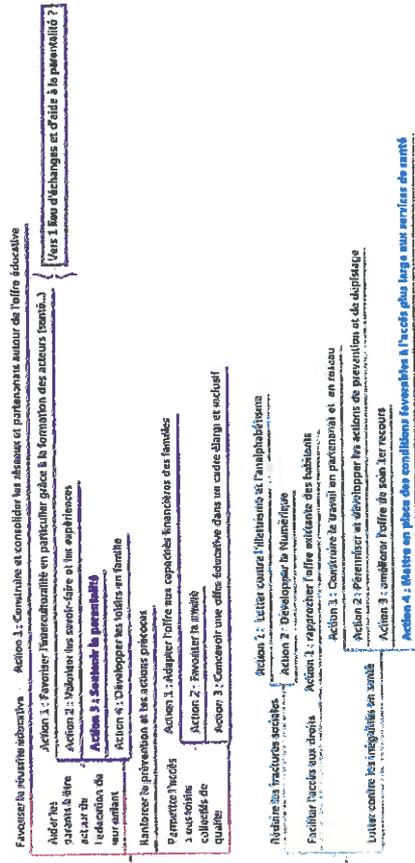
Ces 3 enjeux pour le contrat de ville permettront des actions de levier pour :

- Favoriser la participation et l'autonomie des habitants avec la préfiguration du Conseil Citoyen
- Accompagner les publics vers la formation, l'insertion et l'emploi.
- Concourir et renforcer la réussite éducative, soutenir la parentalité
- Susciter et soutenir les projets de quartier et la sociabilité au sein du quartier
- Valoriser les compétences et développer un réseau économique en lien avec le quartier
- Favoriser l'innovation sociale en développant l'entreprenariat
- Concourir à l'amélioration du cadre de vie
- Favoriser pour les femmes comme pour les hommes l'accès à la culture, aux sports et à des loisirs de qualité
- Accompagner les jeunes en situation de rupture dans leur parcours d'insertion

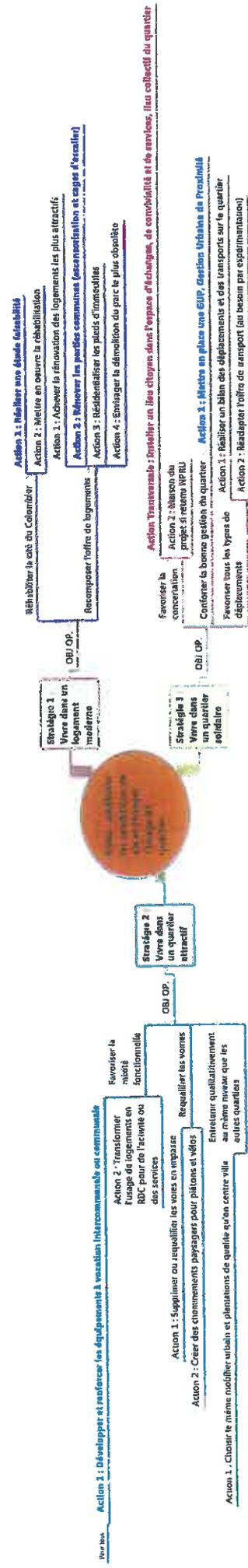
De manière transversale, il est pertinent de proposer de créer un espace de **convivialité, d'échange et de service**. Ce lieu collectif à destination des habitants et des usagers est préfiguré dans la fiche action transversale ci-jointe.

Chacun des groupes de travail a positionné cet espace à l'intérieur de la démarche ayant pour socle chacun des piliers.

Pilier 1 - Éducation sociale



Plan 2. Cadre de développement urbain



PILIER 1/2/3

stratégie 3 (pilier cohésion sociale) : valorisation des habitants et de leurs initiatives
stratégie 3 (pilier cadre de vie et renouvellement urbain) : améliorer les conditions de vie et changer l'image du quartier
stratégie 2 (pilier développement économique et emploi) : favoriser les passerelles vers le monde économique

OBJECTIF OPERATIONNEL

3.2 – Favoriser les projets collectifs et promouvoir les initiatives (pilier cohésion sociale)
3.1- Favoriser la concertation (pilier cadre de vie et renouvellement urbain)
2.3 –Renforcer l'animation économique dans le quartier (pilier développement économique et emploi)

INTITULE DE L'ACTION

Créer un espace de convivialité, d'échange et de service, lieu collectif du quartier (maison du projet, cadre NPRU)

OBJECTIF

-disposer d'un lieu multi-services et d'accès aux droits,
-rompre l'isolement et favoriser les échanges conviviaux
-favoriser l'émergence de projets collectifs,
-accueillir le Conseil Citoyen et la maison du Projet

METHODE / DESCRIPTION

-définir un mode de gestion,
-préfigurer, concevoir et aménager un lieu à partir des besoins exprimés sur le quartier et des opportunités de locaux,
-faire émerger et accompagner l'ensemble des problématiques visibles et invisibles sur le quartier,
-accueillir des permanences notamment en faveur de l'accès aux droits,
-fédérer et impulser des actions d'animation, d'éducation et de prévention,

Pistes de leviers mobilisables : Adulte Relais, Emploi d'Avenir, Service Civique

RESULTATS ATTENDUS

- Identification d'un lieu ressources pour les habitants du quartier et pour l'ensemble de la ville,.
- augmentation du recours aux droits,
- émergence de projets.

Année de l'action	2015	2016	2017	2018	2019
		x	x		

INDICATEURS

- nombre d'entrées femmes/hommes.
- nombre de structures utilisatrices et fréquence des permanences

RESPONSABLE/PILOTE

CCPI

PARTENAIRES/ACTEURS

ETAT
COLLECTIVITES LOCALES
BAILLEURS SOCIAUX
MELI
CAF
CMAS
Associations loi 1901
Opérateurs de services publics
Conseil Régional (CRST sur investissement)

Lien avec autres actions du CV

Source de financements prévisionnels

Droit commun : CAF, Etat, collectivités locales
Crédits pécifiques : bailleurs sociaux, CGET, CPER, ANRU si PNRU,
CDC

Les contributions financières de l'Etat ne seront applicables que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances et leurs délégations. La participation de la CCPI sera soumise à l'accord de son conseil d'engagement aux délégations de crédits annuelles et aux cofinancements effectifs des partenaires tels qu'envisagés.

L'éventuelle participation du département au financement de certaines actions sera déterminée en fonction des compétences de la collectivité départementale et des actions qu'elle a programmées dans le cadre de ses différentes politiques.

B- Des actions prioritaires et emblématiques.

L'ensemble de ces actions est présenté sous la forme de « fiche action ». Le Comité de pilotage détermine les actions suivantes comme emblématiques et prioritaires.

Cf. Annexe 2 : fiches emblématiques et prioritaires.

Pour l'ensemble de ces fiches, les contributions financières de l'Etat ne seront applicables que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances et leurs délégations.

La participation de la CCPI sera soumise à l'accord de son conseil d'engagement aux délégations de crédits annuelles et aux cofinancements effectifs des partenaires tels qu'envisagés.

La mise en œuvre du contrat

Le contrat de ville nécessite de croiser sans cesse une vision stratégique à long terme et une réelle considération pour l'échelle de la proximité et du quotidien des personnes.

Cela implique de préciser les actions qui relèveront de temps courts (2015) pour obtenir des résultats visibles rapidement, gage de crédibilité de la suite, de temps à moyen terme qui nécessite du montage de projet et de temps long comme le renouvellement urbain.

Un calendrier de mise en œuvre sera précisé en annexe pour les 3 prochaines années, révisable chaque année par le comité de pilotage.

Calendrier de mise en œuvre

A déterminer et à arrêter en Comité de Pilotage.

Les annexes

Les conventions :

- la convention de renouvellement urbain (dossier de préfiguration en cours d'élaboration),

L'annexe financière :

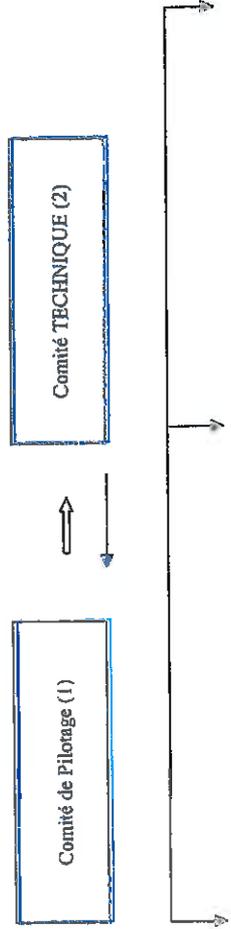
- Un document visant à assurer la traduction financière des engagements de chacun des partenaires au contrat (en cours d'élaboration)
- Un document rassemblant les moyens relevant du droit commun et ceux relevant de la politique de la ville

Annexe 1

Organigramme de copilotage

**ORGANIGRAMME de COPILOTAJE de la
POLITIQUE DE LA VILLE
Contrat de ville - ISSOUDUN 2015 - 2020**

C o n s e i l C i t o y e n



Mission Sociale	Centre de vie et renouvellement urbain	Développement Economique et Emploi
<p>CCPI / DDCSPP</p> <p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Conseil citoyen ● DASEN ● DDCSPP ● Chargés de mission au droit des femmes ● Services Communauté de communes / ville d'Issoudun (CHAS, jeunesse et sports) ● Conseil Général ● Conseil Régional ● CAF ● ARS ● Bailleurs sociaux : DPAC et SCALIS ● La MELI (association) ● ANPAA ● Planning familial ● Maison de l'enfance ● Hôpital d'Issoudun (sages-femmes) ● Mission Locale ● Syndicat mixte du pays d'Issoudun et de campagne berrichonne 	<p>CCPI / DDT</p> <p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Conseil citoyen ● Bailleurs sociaux ● ANAH - ADEME ● DDT ● DDCSPP (equipements sportifs et culturels, politique d'attribution) ● Cabinet Prêler + gendarmerie ● DTPAJ ● Paquet ● SPIP ● Chargés de mission droit des femmes ● Associations quartiers/ sportives/culturelles/économique ● Services vifs ● Conseil Général ● Conseil Régional ● Caisse des dépôts et de consignations 	<p>CCPI / DIRECETE</p> <p>Partenaires</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Conseil citoyen ● Chambres consulaires ● Pôle Emploi ● Chargés de mission au droit des femmes ● Services Communauté de communes / ville d'Issoudun ● Conseil Général ● Conseil Régional ● Mission locale ● Représentant départemental du SIAE ● BGE ● Initiative Indre ● DPCA ● Caisse des Dépôts et Consignations ● ERDF ● La Poste ● Agences d'Inérim ● STI Centre ● La MELI (association)

(1) : le comité de pilotage réunit l'ensemble des signataires du contrat de ville
 (2) : le comité technique est une instance opérationnelle et restreinte, qui se réunit au moins une fois par mois et comprend les représentants de l'Etat et des représentants de la collectivité.

Annexe 2

Fiches emblématiques et prioritaires

CONTRAT DE VILLE

Pilier cohésion sociale

Enjeu : mieux vivre ensemble

Stratégie 1 : le soutien à la parentalité et à la réussite éducative

OBJECTIF OPERATIONNEL

1.2- Aider les parents à être acteur de l'éducation de leurs enfants

INTITULE DE L'ACTION

1.2.3 - Soutien à la parentalité

OBJECTIFS

- Appropriation par les parents de la dimension éducative
- Renforcement des liens familiaux
-

DESCRIPTION

Développer les compétences parentales :

- Prendre en compte des cultures multiples générant des approches et/ou des freins particuliers : formation des acteurs pour des réponses éclairées (exemple: cycle « sociétés, cultures et migrations » dans le cadre du CLS
- Proposer des solutions adaptées de prise en charge des enfants dans un contexte de monoparentalité massive
- Valoriser les savoirs faire et les compétences sociales des parents (prise de conscience, formation éventuelle, échange de savoirs, ...) dans un contexte de chômage élevé (et parfois touchant la 3^{ème} génération)
- Développer les approches pluridisciplinaires pour répondre aux problématiques des différentes fonctions parentales
- Instaurer un climat de confiance avec les autres acteurs de l'éducation, et, en particulier, avec l'institution scolaire (exemple : multiplier les occasions de contacts)
- Favoriser les temps de loisirs en famille (exemple : Vacances familiales, pratique sportive et culturelle, ...)

→ **Création d'un Lieu d'Echanges et d'Aide à la Parentalité**

Moyens / outils mobilisables :

- Schéma départemental de soutien à la parentalité
- Schéma départemental enfance et famille
- Formations
- Chartes

RESULTATS ATTENDUS

- Plus grande capacité des parents à prendre part à l'éducation de leurs enfants
- Prévention des comportements à risques
- Amélioration des résultats scolaires
- Diminution des conflits intra familiaux

Année de l'action

2015

2016

2017

2018

2019

INDICATEURS

- Nombre d'actions favorisant les contacts école / parents

- Nombre de parents participant aux rencontres parents / enseignants
- Voir indicateurs des 2 schémas départementaux

RESPONSABLE/PILOTE

CAF

PARTICIPANTS/PARTENAIRES

Conseil Départemental, Education nationale, CMAS,
service jeunesse et sports de la ville d'Issoudun, DDCSPP,
CMP, Région Centre-Val de Loire

**Sources de
financements
potentiels**

Droit commun : CAF, Education nationale, BOP 104, BOP 163, CNDS
VISA Libres Savoirs

Crédits CGET (dont FIPD) : oui

CONTRAT DE VILLE

Pilier cohésion sociale

Enjeu : mieux vivre ensemble
Stratégie 2 : Egalité d'accès aux droits

OBJECTIF OPERATIONNEL

2.3- Lutter contre les inégalités en matière de santé

INTITULE DE L'ACTION

2.3.4- Mettre en place les conditions favorables à un accès plus large aux services de santé

OBJECTIFS

- Prendre en compte les évolutions de la population (et donc des besoins) pour développer une offre de soins à l'échelle du quartier
- Prévenir et diminuer les conduites à risques
- Sensibiliser sur le rôle de la nutrition comme facteur de santé et de lien social
- Fédérer les partenaires pour la mise en œuvre de projets de santé diversifiés et cohérents

DESCRIPTION

1- Améliorer l'offre de soins de 1^{er} recours

- Réaliser un diagnostic fin des besoins non satisfaits (qualitativement et quantitativement)
- Renforcer l'attractivité du quartier pour les professionnels de santé

2- Pérenniser et développer les actions de prévention et de dépistage

- Prévenir et diminuer les conduites à risques
 - Réduire les risques liés à la consommation de produits psycho-actifs
 - Prévenir le passage de l'usage, à l'abus, à la dépendance
 - Mener des informations générales ciblées
 - Prendre en compte spécifiquement les difficultés maternelles et infantiles (mères seules, en mauvaise santé, sujettes aux addictions / fort taux de prématurité) / Importance des grossesses non prévues.
- Sensibiliser sur le rôle de la nutrition comme facteur de santé et de lien social
 - Maîtriser la santé par une approche nutritionnelle
 - Rendre autonome les habitants dans leur choix alimentaires
 - Créer des passerelles entre les cultures au travers de l'alimentation par le partage de savoir-faire

3- Construire le travail en réseau et développer les partenariats

- Construire des projets d'actions
- S'assurer de la mise en œuvre des actions
- Affirmer une gouvernance stratégique du CLS
- Consolider les partenariats, mobiliser les acteurs locaux

→ Construire des projets d'actions et s'assurer de la mise en œuvre des actions

→ Créer dans le quartier, un lieu d'expression privilégié pour ces projets.

Outil mobilisable : le contrat local de santé

RESULTATS ATTENDUS

- Offre de soins mieux adaptée au territoire

- Retarder l'âge moyen d'initiation aux produits
- Permettre l'identification de l'alimentation comme un facteur de santé
- Favoriser l'accès à la santé et aux droits : soins et prévention
- Agir pour la continuité de l'offre de soins
- Développer la participation active des habitants dans la réalisation d'actions de santé

Année de l'action	2015	2016	2017	2018	2019
-------------------	------	------	------	------	------

INDICATEURS

- Nombre et qualité des professionnels de santé installés dans le quartier
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre d'actions menées
- Nombre de projets soutenus
- Nombre d'acteurs mobilisés
- Nombre de personnes touchées

RESPONSABLE/PILOTE

Ville d'Issoudun / CCPI

PARTICIPANTS/PARTENAIRES

- Etat (dont éducation nationale, ARS, DDCSPP)
- Acteurs de santé,
- Collectivités locales
- Acteurs de quartier
- Conseil Départemental
- CMP, sage-femme
- Région Centre Val de Loire sur l'investissement

Sources de financements potentiels

Droit commun : ARS, ville, CCPI
 Dans le cadre des négociations sur le CRST
 Crédits spécifiques CGET (dont FIPD) : OUI

CONTRAT DE VILLE

Pilier cohésion sociale

Enjeu : mieux vivre ensemble

Stratégie 3 : la valorisation des habitants et de leurs initiatives

OBJECTIF OPERATIONNEL

3.1- Développer l'accès pour tous et toutes à la culture et aux loisirs

INTITULE DE L'ACTION

3.1.1- Permettre un accès aux équipements et événements culturels.

OBJECTIFS

- Permettre un accès de tous à la culture pour une meilleure intégration et un développement de la capacité à agir des individus
- Permettre la généralisation de comportements civiques en s'appuyant sur les valeurs portées par la pratique sportive

DESCRIPTION

- Développer l'accès aux équipements et événements culturels de la ville
 - ▶ sensibiliser dès le plus jeune âge à la culture et à la fréquentation des lieux de culture
 - ▶ développer les démarches de médiation avant et après les événements (recours au service civique, adultes relais, favoriser les rencontres avec les artistes, ...)
 - ▶ mettre en place une politique tarifaire adaptée
 - Soutenir les actions permettant les pratiques culturelles / artistiques de proximité :
 - ▶ favoriser les approches pluridisciplinaires et collectives
 - ▶ veiller à une offre accessible (horaires, lieux, structures, publics, ...)
 - ▶ utiliser et valoriser l'existence de cultures diverses
- Généraliser la pratique sportive afin que les valeurs qu'elle porte puissent être assimilées par le plus grand nombre
- Sensibiliser et former le mouvement sportif à la prise en charge de ce public (comprendre les freins à la pratique, en particulier féminine) et à la finalité de la généralisation de la pratique (exemple : formation-action ciblée sur « sport et citoyenneté » pour les jeunes dirigeants (autour de la méthodologie de projet pour construire des actions communes)
 - Utiliser la médiatisation positive du sport
 - Veiller à la mise en place de conditions favorables au développement de la pratique
 - prendre en compte, favoriser et veiller à la sécurité des pratiques hors clubs (dites « de rue »)
 - mettre en place une politique tarifaire adaptée
 - s'appuyer sur le sport scolaire et sa connaissance des publics
- Création d'un lieu permettant la pratique, dans le quartier.

Outils mobilisables :

- Médiathèque, programmation et événements culturels locaux ou nationaux (Fête de la musique, printemps du cinéma, Fêtes de la Tour Blanche, Salon du livre jeunesse ...)
- Guide méthodologique de lutte contre les discriminations dans le sport, Charte départementale « genre et sport : l'égalité en mouvement », Schéma départemental de développement des APS (en construction)

RESULTATS ATTENDUS

- Désacraliser la pratique culturelle et artistique

- Permettre l'acquisition d'une culture commune mais plurielle, fondatrice d'un sentiment d'identité
- Favoriser le multiculturel
- Développer la pratique sportive et l'appropriation de ses valeurs positives

Année de l'action	2015	2016	2017	2018	2019
-------------------	------	------	------	------	------

INDICATEURS

- Augmentation de la fréquentation des équipements culturels
- Nombre d'actions de proximité et de bénéficiaires
- Nombre de licenciés

RESPONSABLE/PILOTE

Ville d'Issoudun / CCPI

PARTICIPANTS/PARTENAIRES

- DRAC
- CMAS
- Education nationale
- Equipements culturels
- Associations œuvrant dans le champ de la culture et de l'éducation populaire
- Mouvement sportif
- DDCSPP
- CCPI (médiathèque, service jeunesse et sport)
- Conseil Départemental
- Conseil Régional

Sources de financements potentiels

Droit commun : Education Nationale, DRAC, mairie d'Issoudun, CCPI, BOP 163, CNDS
 CRST (dont ID en Campagne)
 Crédits spécifiques CGET (dont FIPD) : OUI

Autres crédits : CMAS

CONTRAT DE VILLE

Pilier cohésion sociale

Enjeu : mieux vivre ensemble

Stratégie 3 : valorisation des habitants et de leurs initiatives

OBJECTIF OPERATIONNEL

3.3- Promouvoir la citoyenneté

INTITULE DE L'ACTION

3.3.2- Motiver pour l'engagement citoyen

OBJECTIF

Permettre l'appropriation de valeurs communes

DESCRIPTION

- **Multiplier les informations et les formations sur le sujet pour rendre le système administratif et politique plus lisible**

▶ utiliser tous les lieux, occasions et supports : établissements scolaires, ALSH, ... / manifestations culturelles, sportives, ... pour toucher tous les publics

▶ assurer la formation de tous les acteurs

▶ diffuser et faire appliquer les chartes en faveur de la laïcité et contre les discriminations,

▶ permettre aux habitants d'investir les lieux du pouvoir et/ou symbolisant l'état républicain

(exemple : visite de la Préfecture par les collégiens, visite de la mairie par les primaires, échanges avec le Préfet, le Maire)

- **Favoriser et valoriser l'investissement citoyen**

▶ développer l'accès au service civique pour les jeunes des quartiers

▶ multiplier les missions de service civique au profit des quartiers et de leurs habitants

→ **Création d'un lieu dans le quartier, où les missions de service civique trouverait un terrain d'expression.**

Outils mobilisables : service civique, programme de formations du CGET sur les discriminations, chartes pour la laïcité (à l'école, dans les services publics), plan départemental de lutte contre les discriminations (à construire), plan départemental de prévention de la délinquance, cellule départementale de prévention de la radicalisation

Utilisation de symboles :

- anniversaire de la loi de 1905 (support pour un événement (éducatif) sur la laïcité (lien entre laïcité et liberté religieuse : avoir une approche positive)
- accès à la citoyenneté française (médiatisation de la cérémonie de naturalisation)

RESULTATS ATTENDUS

- Faire baisser les incivilités et les actes ou comportements contraires aux valeurs de la République
- Renforcer le sentiment d'appartenance à des valeurs communes

Année de l'action	2015	2016	2017	2018	2019
-------------------	------	------	------	------	------

INDICATEURS

- Nombre d'actes d'incivilité et de contraventions aux valeurs de la République
- Nombre de missions de service civique au bénéfice du quartier
- Nombre de jeunes en service civique (dont : nombre de jeunes issus du quartier)

RESPONSABLE/PILOTE

Ville d'Issoudun / CCPI

PARTICIPANTS/PARTENAIRES

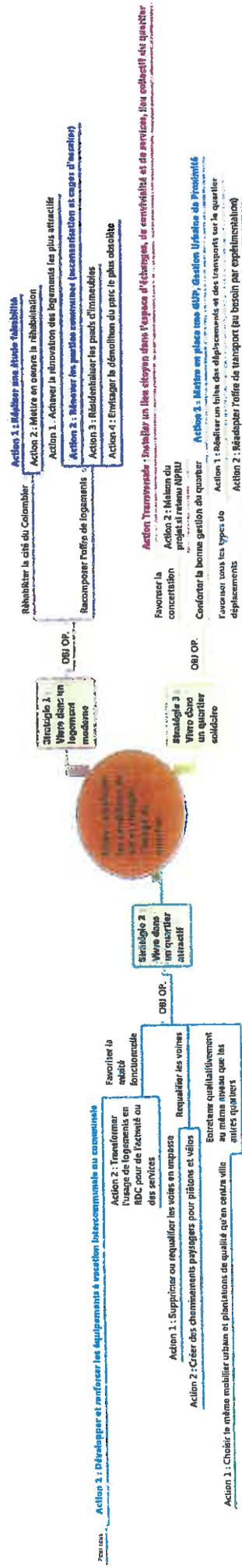
- Préfecture
- Gendarmerie
- Justice
- SPIP
- PJJ
- Education Nationale
- CMAS
- Associations

**Sources de
financements
potentiels**

Droit commun : Mairie d'Issoudun, Etat (BOP 163), Education nationale, justice, Agence du service civique

Crédits spécifiques CGET (dont FIPD) : OUI

Pilier 2 Cadre de vie et renouvellement urbain



Version du 01/04/2015

CONTRAT DE VILLE

Pilier CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN

Stratégie n°1 VIVRE DANS UN LOGEMENT MODERNE.

OBJECTIF OPERATIONNEL

Objectif opérationnel 1.1 :
Réhabiliter la cité du Colombier.

INTITULE DE L'ACTION

Action 1.1.1 : Étudier les conditions de faisabilité.

OBJECTIF

Déterminer les conditions de réhabilitation de cet ensemble de 30 logements très dégradés datant du milieu des années 50 : rénovation lourde ou démolition/reconstruction.

DESCRIPTION

La cité a été construite en 1956. Entre les conditions techniques de l'époque et l'entretien minimum réalisé, l'ensemble doit aujourd'hui être remis aux normes contemporaines : accessibilité, thermique, désamiantage...

De par sa configuration, cet ensemble constitue une poche de pauvreté. Les revenus sont les plus faibles du quartier prioritaire de la politique de la ville. Les habitants de cet ensemble sont cependant très attachés à leur logement et à leur communauté.

Les petites surfaces développées et la modicité des loyers (malgré des charges relativement importantes dues à la mauvaise isolation) font également l'attractivité.

La démolition/reconstruction apparaît comme la solution techniquement la plus économique. Mais son impact social doit être évalué avant toute décision (relogement en phase transitoire, conditions de relogement sur le quartier, loyers et charges de sortie du nouveau projet...).

RESULTAT ATTENDU

Étude de faisabilité disponible pour une prise de décision au 1^{er} semestre 2016.

Année de l'action	2015X	2016 X	2017	2018	2019
-------------------	-------	--------	------	------	------

INDICATEURS : (Définition et biais identifiés)

RESPONSABLE/PILOTE

OPAC

PARTICIPANTS/PARTENAIRES

OPAC
Ville et EPCI
DDT
DDCSPP
CCAS
Conseil Régional
Conseil Citoyen

**Financements
prévisionnels**

ANRU
CPER
CRST

Les contributions financières de l'Etat ne seront applicables que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances et leurs délégations. Le montant de la participation de la région sera à inscrire le cas échéant dans le Contrat Régional de Solidarité Territoriale.

La participation de la CCPI sera soumise à l'accord de son conseil d'engagement aux délégations de crédits annuelles et aux cofinancements effectifs des partenaires tels qu'envisagés

CONTRAT DE VILLE

Pilier CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN

Stratégie n°1 VIVRE DANS UN LOGEMENT MODERNE.

OBJECTIF OPERATIONNEL

Objectif opérationnel 1.2 :
Recomposer l'offre de logements.

INTITULE DE L'ACTION

Action 1.2.2 : Rénover les parties communes (ascensorisation et cages d'escalier) des logements collectifs.

OBJECTIF

Moderniser les parties communes.
Lutter contre la vacance en R+4 et plus.
Sécuriser les parties communes.

DESCRIPTION

Les bailleurs ont entamé la rénovation des immeubles par la mise aux normes des appartements. Il s'agit donc de finir la rénovation en refaisant l'ensemble des parties communes et en installant des ascenseurs (ascensorisation), lorsque la conception du bâtiment le permet.

RESULTAT ATTENDU

Changement de l'image vieillotte des parties communes.
Diminution de la vacance sur le quartier avec zoom sur le R+4.

Année de l'action	2015	2016 X	2017 X	2018 X	2019 X
-------------------	------	--------	--------	--------	--------

INDICATEURS : (Définition et biais identifiés)

Nombre d'immeubles dont les parties communes ont été rénovées.
Nombre d'immeubles ascensorisés.
Taux de vacance du quartier.
Taux de vacance des R+4.

RESPONSABLE/PILOTE

OPAC et SCALIS chacun sur leur parc

PARTICIPANTS/PARTENAIRES	OPAC et SCALIS Ville et EPCI DDT Conseil Régional Conseil Citoyen
---------------------------------	---

Financements prévisionnels	ANRU CPER CRST le cas échéant
---------------------------------------	-------------------------------------

Les contributions financières de l'Etat ne seront applicables que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances et leurs délégations. La participation de la CCPI sera soumise à l'accord de son conseil d'engagement aux délégations de crédits annuelles et aux cofinancements effectifs des partenaires tels qu'envisagés

CONTRAT DE VILLE

Pilier | CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN

Stratégie n°2 | VIVRE DANS UN QUARTIER ATTRACTIF.

OBJECTIF OPERATIONNEL

Objectif opérationnel 2.1 :

Favoriser la mixité fonctionnelle.

INTITULE DE L'ACTION

Action 2.1.1 : Développer et renforcer les équipements à vocation communale ou intercommunale.

OBJECTIF

Changer l'image du quartier.

Faire venir des habitants d'autres quartiers.

Permettre aux habitants du quartier d'accéder à de nouvelles activités.

DESCRIPTION

La ville d'Issoudun dispose d'équipements sportifs et culturels à vocation intercommunale à l'intérieur et à proximité immédiate du quartier prioritaire.

Ces équipements sont insuffisamment fréquentés par les habitants du quartier, et en particulier la patinoire.

L'équipement de la patinoire a un besoin impératif de rénovation. La rénovation de cet équipement doit être l'occasion d'améliorer l'attractivité du quartier et les services rendus à ses habitants.

RESULTAT ATTENDU

Amélioration de l'image du quartier.

Diversification de l'activité entre sports et loisirs.

Augmentation de la fréquentation.

Amélioration de la mixité sociale.

Année de l'action	2015	2016 X	2017 X	2018 X	2019 X
-------------------	------	--------	--------	--------	--------

INDICATEURS : (Définition et biais identifiés)

Taux de fréquentation dont jeunes/hommes/femmes.

Nombre d'heures d'ouverture.

Répartition des créneaux horaires entre sports et loisirs.

% des gens du quartier dans la fréquentation.

RESPONSABLE/PILOTE

Communauté de communes du Pays d'Issoudun

PARTICIPANTS/PARTENAIRES

Ville et EPCI
DDCSPP
Conseil départemental
Conseil Régional
Conseil Citoyen

**Financements
prévisionnels**

CPER
CRST

Les contributions financières de l'Etat ne seront applicables que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances et leurs délégations. La participation de la CCPI sera soumise à l'accord de son conseil d'engagement aux délégations de crédits annuelles et aux cofinancements effectifs des partenaires tels qu'envisagés

CONTRAT DE VILLE

Pilier CADRE DE VIE – RENOUVELLEMENT URBAIN

Stratégie n°2 VIVRE DANS UN QUARTIER SOLIDAIRE.

OBJECTIF OPERATIONNEL

Objectif opérationnel 3.2 :

Conforter la bonne gestion du quartier.

INTITULE DE L'ACTION

Action 3.2.1 : Mettre en place une GUP, Gestion Urbaine de Proximité

OBJECTIF

Améliorer les conditions de vie dans le quartier.

Fédérer l'ensemble des acteurs intervenant dans la gestion du quartier.

DESCRIPTION

À partir d'un diagnostic en marchant réalisé sur deux groupes : celui des partenaires institutionnels et celui des habitants, les dysfonctionnements, les atouts du site, les enjeux et les pistes d'amélioration ont été identifiés. Un cabinet spécialisé encadre cette démarche et proposera des pistes d'action qui seront débattues par l'ensemble des acteurs et des habitants.

Il s'agit de mettre en œuvre les solutions concrètes issues de ces débats et d'organiser la gouvernance du dispositif pour qu'il fonctionne sur la durée du contrat de ville.

RESULTAT ATTENDU

Amélioration de l'image du quartier.

Identification d'un réseau de partenaires actifs.

Amélioration des conditions de vie.

Année de l'action	2015 X	2016 X	2017 X	2018 X	2019 X
-------------------	--------	--------	--------	--------	--------

INDICATEURS : (Définition et biais identifiés)

Fréquence de réunions de l'instance GUP.

Nombre de dysfonctionnements signalés et résolus (délai entre signalement et solution).

Nombre de thématiques traitées (propreté, espaces verts, sécurité, tranquillité...).

RESPONSABLE/PILOTE

Ville d'Issoudun

PARTICIPANTS/PARTENAIRES

Ville d'Issoudun et communauté de communes du Pays
d'Issoudun
DDCSPP
DDT
Bailleurs sociaux
CCAS
Gendarmerie
Conseil Citoyen

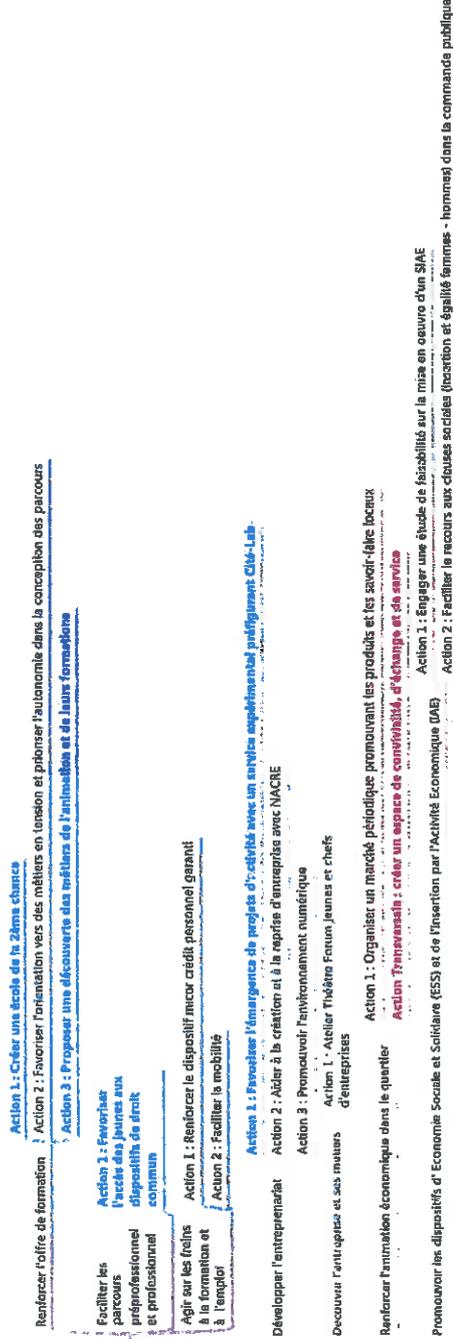
**Financements
prévisionnels**

Crédits CGET
CPER
Bailleurs sociaux
ANRU

Les contributions financières de l'Etat ne seront applicables que sous réserve de l'inscription des crédits en loi de finances et leurs délégations.

La participation de la CCPI sera soumise à l'accord de son conseil d'engagement aux délégations de crédits annuelles et aux cofinancements effectifs des partenaires tels qu'envisagés

Pilier 3 Développement économique et emploi



CONTRAT DE VILLE

PILIER 3
Développement économique
et emploi

ENJEU :
Insertion économique des habitants du quartier

stratégie 1. : Accompagner les publics vers la formation, l'insertion et l'emploi

OBJECTIF OPERATIONNEL

1.2. Faciliter les parcours préprofessionnels et professionnels

INTITULE DE L'ACTION

Action n°1.2.1. – Favoriser l'accès des jeunes aux dispositifs de droit commun

OBJECTIF

Utiliser les outils d'accompagnement dédiés aux jeunes dans la construction d'un parcours d'insertion sociale et professionnelle

METHODE / DESCRIPTION

Privilégier les outils d'accompagnement de droit commun

Flécher un volume spécifique de ces contrats en direction des jeunes issus des quartiers prioritaires afin d'améliorer le taux d'insertion.

Outils mobilisables :

- Emplois d'avenir.
- Contrats aidés.
- Contrat insertion dans la vie sociale (CIVIS).
- Accompagnement intensif des jeunes (AIJ).
- Garantie jeunes.
- Parrainage.
- Service civique.

Phasage : Des objectifs chiffrés (en pourcentage) sont attendus sur les outils mobilisables dès 2015

RESULTATS ATTENDUS

Proposer une solution d'insertion à tout jeune issu des quartiers politique de la ville en améliorant la connaissance du public et le captage de ce même public sur site

Année de l'action	2015	2016	2017	2018	2019
		x	x	x	x

INDICATEURS

Sur les CIVIS : 20% de jeunes issus des quartiers avec données sexuées ; 30% des jeunes en emplois d'avenir avec données sexuées, pourcentage de contrats aidés (par rapport à l'objectif général de 12 à 13,2 % sur l'ensemble des contrats aidés)

RESPONSABLE/PILOTE

UT DIRECCTE

PARTENAIRES/ACTEURS

CCPI/Pôle Emploi/ Conseil Départemental / Chambres consulaires/Mission Locale /Cap Emploi/Service Public régional d'orientation

Lien avec autres actions du CV

Source de financements prévisionnels

Droit commun :

Etat, IEJ FSE,IEJ National, Conseil Régional,

Appel à projets (crédits CGET dont FIPD):

Autres crédits non identifiés à ce jour

CONTRAT DE VILLE

PILIER 3
**Développement économique
et emploi**

ENJEU :
Insertion économique des habitants du quartier

stratégie 1. : Accompagner les publics vers la formation, l'insertion et l'emploi

OBJECTIF OPERATIONNEL

1.1. Renforcer l'offre de formation

INTITULE DE L'ACTION

Action n°1.1.1. – Créer une école de la 2eme chance

OBJECTIF

Offrir un parcours de formation individualisé et de mise en œuvre d'un projet professionnel aux jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans aucun diplôme mais sachant lire et écrire.

METHODE / DESCRIPTION

Dans le cadre du Lycée des métiers Jean d'Alembert à Issoudun, « Qualif Centre » propose une prise en charge à temps plein avec hébergement de 50 jeunes âgés de 18 à 25 ans répartis en groupe de 10, ne disposant d'aucun diplôme (infra V).

Les candidatures sont examinées pour la Mission Locale.

La prise en charge est répartie sur 40 semaines et s'articule autour de 3 phases :

Phase 1 : découverte 12 semaines :

Phase d'évaluation et de positionnement, les participants sont accueillis pendant 3 semaines au sein de la structure pour évaluer leurs acquis (savoirs et savoir-être) et esquisser un projet professionnel.

Phase 2 : mise en perspective 18 semaines :

Ce deuxième temps est consacré à la mise en œuvre des projets individuels au cours de 12 semaines au sein de la structure et de 6 semaines en milieu professionnel.

Phase 3 : réalisation du projet 10 semaines :

Cette dernière phase permet aux participants de finaliser la validation de leurs compétences et de leurs projets professionnels, en fonction de leur situation personnelle et de la réalité économique du marché du travail.

RESULTATS ATTENDUS

Augmenter le taux d'insertion des jeunes de 18 à 25 ans issus du système scolaire sans formation

Année de l'action	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x			

INDICATEURS

Nombre de jeunes bénéficiant de l'école de la 2eme chance

RESPONSABLE/PILOTE

Ville d'Issoudun et/ou Etat

PARTENAIRES/ACTEURS

Education Nationale, Région Centre- Qualif Centre, Etat
DIRECCTE,

Lien avec autres actions du CV

**Source de
financements
prévisionnels**

Droit commun : crédits Région/Etat (DIRECCTE)

Appel à projets (crédits CGET dont FIPD):

Autres crédits non identifiés à ce jour

CONTRAT DE VILLE

PILIER 3
Développement économique
et emploi

ENJEU :
Insertion économique des habitants du quartier

stratégie 1. : Accompagner les publics vers la formation, l'insertion et l'emploi

OBJECTIF OPERATIONNEL

1.1 : Renforcer l'offre de formation

INTITULE DE L'ACTION

Action n°1.1.3 – Proposer une découverte des métiers de l'animation et de leurs formations

OBJECTIF

- améliorer l'autonomie et la prise d'initiatives chez les jeunes,
- favoriser la découverte de nouveaux horizons (lieux, publics, métiers)
- permettre et susciter chez les jeunes sans qualification la découverte du métier d'animateur,
- accompagner les jeunes dans leur projet professionnel en s'inscrivant dans une démarche de formation

METHODE / DESCRIPTION

Dans le cadre de la découverte du métier d'animateur, la MELI propose à 6 jeunes de 16 à 30 ans de venir travailler en partenariat avec l'équipe d'animation au sein de l'Accueil de Loisirs de la MELI sur une période de 2 semaines durant les vacances scolaires (février, avril, juillet, août et octobre). L'engagement du jeune sera valorisé par une indemnité journalière.

Phase 1 : découverte et immersion au sein de l'accueil de loisirs de la MELI pendant les vacances scolaires sur une durée de 2 semaines (doit 10 jours) pour un jeune.

Evaluation de leurs compétences (savoir être et savoir-faire) et envisager un projet professionnel (formation BAFA).

Informations, conseils et démarches administratives sur le BAFA.

Phase 2 : accompagnement pour concrétiser leur projet professionnel, inscription dans la formation BAFA (dossier de financement à élaborer avec les partenaires).
8 jours de stage théorique avec un organisme habilité.

Phase 3 : Stage pratique de 14 jours en structure de loisirs du territoire (MELI ou autres accueils de loisirs sur la CCPI). Aider les jeunes dans la recherche d'une structure pour leur stage.
Faire bénéficier du réseau de partenaires de la MELI.

RESULTATS ATTENDUS

- Obtention du BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) ou autre cursus de formation (CAP petite enfance)

Année de l'action	2015	2016	2017	2018	2019
	x	x			

INDICATEURS

- Le nombre de bénéficiaires de la formation de base et qualifiante avec données sexuées sur la durée du contrat.
- Le nombre de bénéficiaires issus des quartiers avec données sexuées sur la durée du contrat.

RESPONSABLE/PILOTE

MELI

PARTENAIRES/ACTEURS

CCPI/REGION CENTRE/ ETAT - DDCSPP /CAF/MILO

Lien avec autres actions du CV

Source de financements prévisionnels

Droit commun : ETAT-DDCSPP

Appel à projets (crédits CGET dont FIPD): oui

Autres crédits

CONTRAT DE VILLE

PILIER 3
Développement économique
et emploi

ENJEU :
Insertion économique des habitants du quartier

stratégie 2. : Favoriser les passerelles vers le monde économique

OBJECTIF OPERATIONNEL

2.1. Développer l'entrepreneuriat

INTITULE DE L'ACTION

Action n°2.1.1. – Favoriser l'émergence de projets d'activité avec le service expérimental préfigurant Cité Lab

OBJECTIF

- préfigurer la mise en place d'un dispositif Cité Lab pour accueillir et accompagner les demandeurs d'emploi souhaitant créer leur entreprise,
- casser l'isolement des porteurs de projet du territoire et plus particulièrement des quartiers,
- valoriser l'esprit entrepreneurial
- favoriser l'émergence de projets,
- Créer des emplois,
- pérenniser la création d'entreprise (objectif d'augmentation des taux de pérennité à 2 et 5 ans)

METHODE / DESCRIPTION

- permettre aux personnes souhaitant créer une entreprise ou s'informer sur la création d'entreprise, de bénéficier sur place d'une information de qualité (ressources documentaires, rencontres et/ou entretiens, conférences, ateliers thématiques avec des structures ou organismes d'accompagnement à la création d'entreprise)
- promouvoir ce dispositif d'accueil des créateurs d'entreprise auprès des réseaux professionnels locaux (services sociaux, de l'emploi, associations) accueillant les publics.

RESULTATS ATTENDUS

- progression du nombre de projets de création et de reprise d'entreprises
- augmentation du nombre d'emplois induits par ces projets

Année de l'action	2015	2016	2017	2018	2019
	x				

INDICATEURS

- nombre de projets soutenus
- nombre d'entreprises créées
- nombre d'emplois créés

RESPONSABLE/PILOTE

BGE Indre

PARTENAIRES/ACTEURS

CCPI/CDC/ETAT/Initiative Indre
Conseil Régional

Lien avec autres actions du CV

**Source de
financements
prévisionnels**

Droit commun : cofinancement CDC/FSE
Appel à projets (crédits CGET dont FIPD): non
Autres crédits non identifiés à ce jour

Annexe 3

Diagnostic en marchant et GUP

Diagnostic en marchant de Gestion Urbaine de Proximité

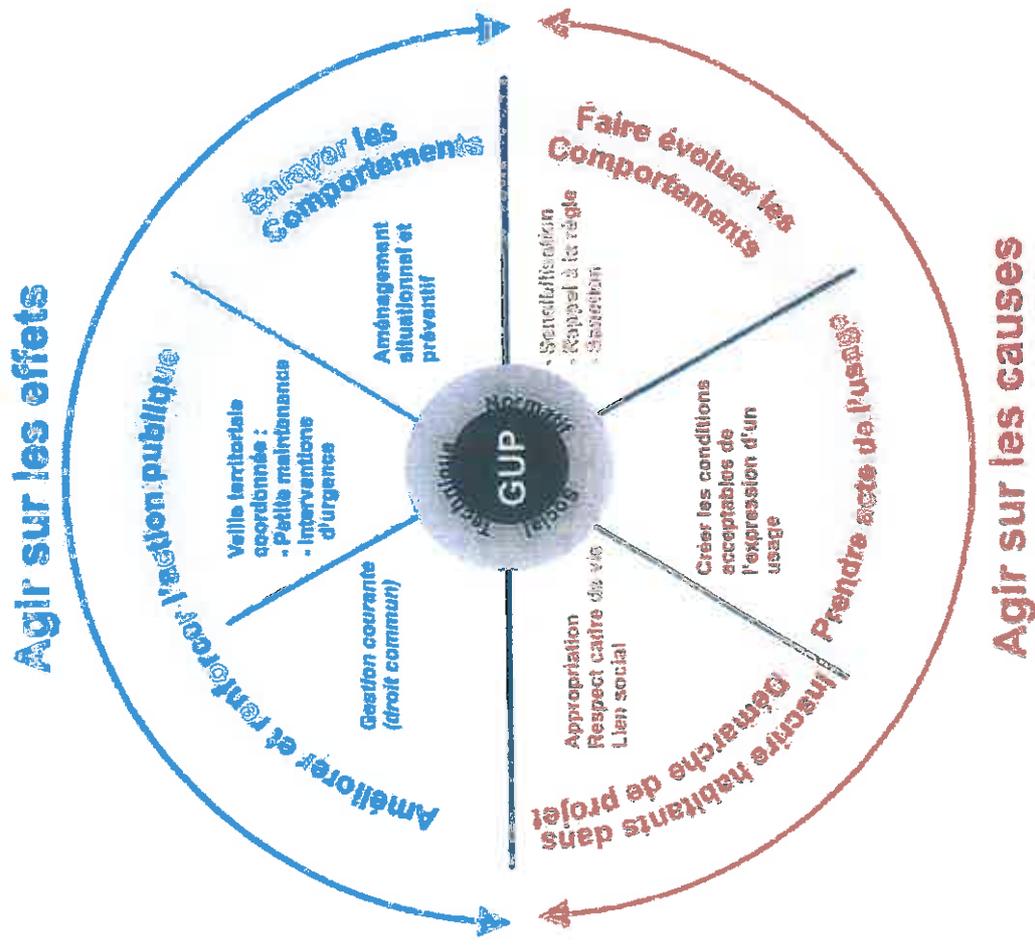
Préfecture de l'Indre - DDCSPP
Ville d'Issoudun - Quartier Nation Bernardines

Diagnostic en marchant GUP n°1
Comité de Suivi - 13 avril 2015

La Gestion Urbaine de Proximité, c'est...

« L'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier. Elle concerne divers acteurs qui doivent coordonner leurs actions pour améliorer, en priorité, les conditions de vie des habitants »

Note de cadrage DIV 1999



Un **contexte actuel** (préparation des nouveaux contrats de ville) favorable à l'**articulation** de la GUP avec les autres dispositifs des politiques publiques sociales et urbaines

Diagnostic en marchant GUP → le cadre d'intervention

Une démarche nationale initiée par l'Acse

- Un pilotage assuré au niveau local par la Préfecture d'Ille et Vilaine
- Site choisi dans le cadre d'un dialogue entre Préfecture et Ville d'Issoudun -> Nation Bernardines (quartier entrant en Politique de la Ville)
- Une équipe de consultants « mise à la disposition » de la Préfecture et de la Ville : Cérur (Rennes)

Une méthodologie en 3 temps

- Un temps de consultation des acteurs et d'analyse documentaire (février – mars 2015)
- Un temps de déambulation Acteurs (31 mars 2015), complété par un diagnostic en marchant habitants femmes-hommes (1^{er} avril)
- Un temps de restitution (13 avril 2015)

>> une démarche réitérée dans 6 mois

Les objectifs généraux

- Dresser un constat partenarial des dysfonctionnements des secteurs retenus
- Proposer des pistes de résolution pour y remédier (à court terme et à plus long terme)
- Permettre la mobilisation des acteurs impliqués dans la gestion du quartier autour d'un projet commun d'amélioration du cadre de vie des habitants

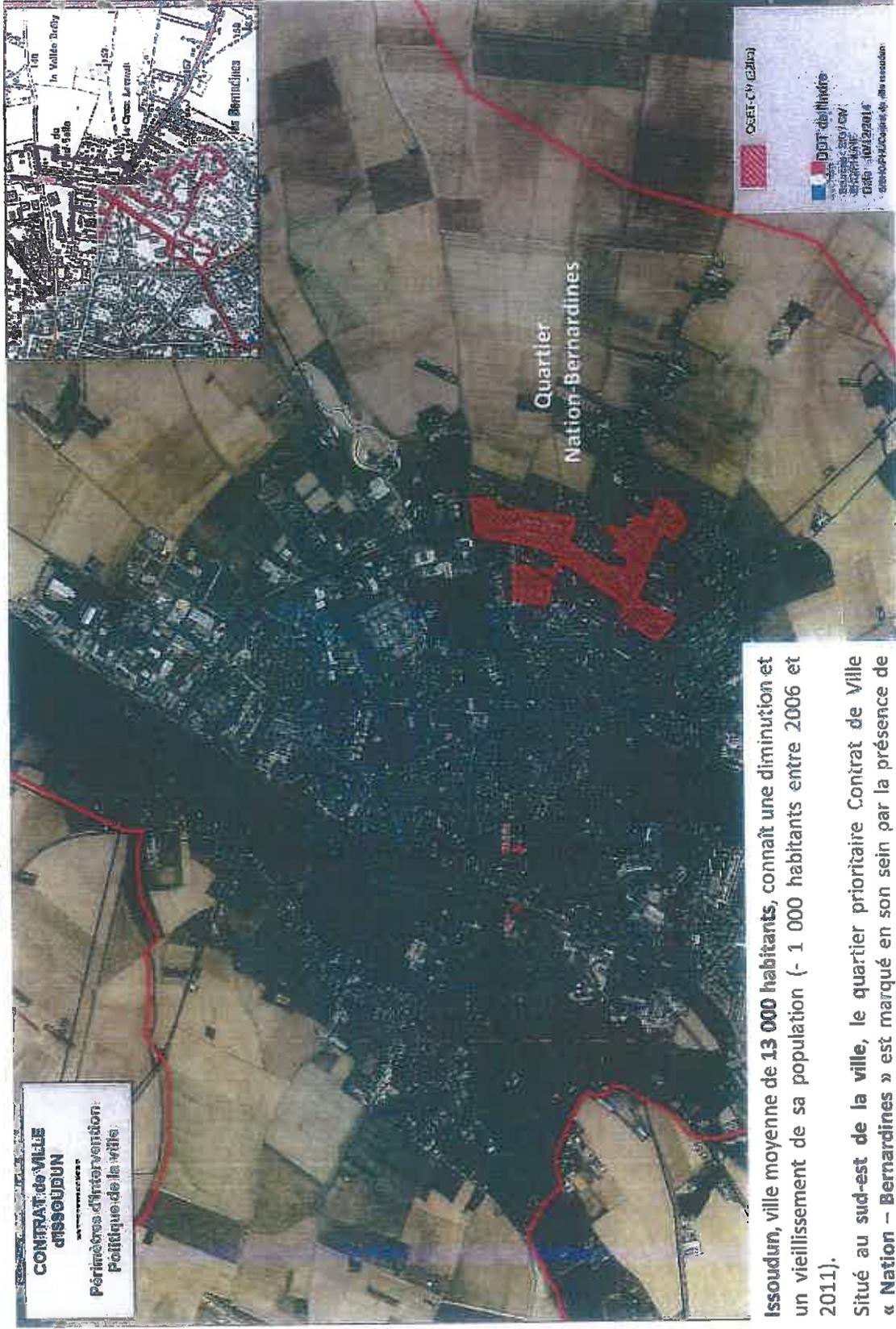
Il s'agit donc bien d'un premier temps, d'une mobilisation qui se doit d'être perpétuée et pérennisée de manière opérationnelle

I. Données de contexte – Quartier Nation – Bernardines à Issoudun

1. Présentation générale du quartier
2. Stratégie patrimoniale et projet urbain
3. Données d'occupation sociale
4. Politique de la Ville et GUP



Le quartier Nation-Bernardines, au sud-est d'Issoudun



- Issoudun, ville moyenne de 13 000 habitants, connaît une diminution et un vieillissement de sa population (- 1 000 habitants entre 2006 et 2011).
- Situé au sud-est de la ville, le quartier prioritaire Contrat de Ville « Nation – Bernardines » est marqué en son sein par la présence de l'ancienne rocade RN, coupure physique rendant difficile la notion d'entité urbaine.

Les ressources présentes au sein et à proximité du quartier

- **Pour autant, un quartier qui ne souffre pas véritablement d'enclavement géographique :**
 - Situé à 1,5 km du centre-ville (environ 20 minutes à pied et 10 minutes en voiture) >> des liaisons piétonnes qu'il reste à conforter cependant
 - Présence d'un service de transport gratuit 5 jours par semaine, dont samedi toute la journée (vers équipements structurants de la ville, tels que la médiathèque, le cinéma...)
 - Proximité en frange de quartier de nombreux équipements et services (services de l'emploi, PEPSI-Palais des Sports, établissements scolaires, maison de retraite, zone commerciale au nord : Intermarché... ; commerces de proximité au sud- secteur Bel Air : épicerie, presse-tabac, pharmacie...)
 - Présence sur le quartier d'équipements sportifs et de loisirs (Patinoire, Dojo) et scolaires (école maternelle Georges Sand et collège Diderot), ainsi que de 2 antennes de proximité SCALIS et OPAC36, et une antenne circonscription d'action sociale du Conseil Général (permanences AS du CG, CAF...)
 - Un quartier doté par ailleurs de nombreux espaces verts (zones enherbées, espace aménagé à Nation et jardin en face de la maison de retraite Bel Air), d'aires de jeux pour enfants (récents à Nation, plutôt vieillissants sur le reste du quartier) et terrains sportifs (terrains extérieurs près du Dojo et du collège, citystade récent à Nation, multisports à Patinoire)

- >> **Faible présence du commerce de proximité au sein du quartier**
- >> **Une vie associative peu développée** (association « Redonner Sourire Amitié » (RSA) ; un groupe de parole de femmes)
- >> **Absence d'une structure d'animation sociale ou socioculturelle, type « maison de quartier » ou pôle de vie ouvert sur le quartier.** Néanmoins, présence à l'échelle de la Ville de 2 équipements structurants :
 - Le CMAS (Centre Municipal d'Action Sociale : Ram, espace-jeux, crèche familiale, multi-accueil, ALSH, maison issoldunoise des seniors, maison de retraite, portage de repas à domicile...)
 - La MELI (Maison d'Expression et de Loisirs d'Issoudun, dont les objectifs sont l'accès aux loisirs pour tous, le lien social, lutte contre l'isolement, soutien aux initiatives et réalisations de projet : secteur jeunesse-PIJ, espace public numérique, école de danse, activités loisirs-forme-socioculturel...)

Un parc locatif social de 722 logements, construits principalement dans les années 60-70. Des opérations de requalification déjà largement engagées

- Le parc locatif social est fortement représenté sur Nation-Bernardines, avec 722 logements répartis entre 2 bailleries : 510 logements (dont 48 individuels) de l'OPAC 36 et 212 logements de Scalls (dont 15 pavillons individuels). On note la prédominance de logements collectifs en R+4 sur le quartier, construits dans les années 60 et début 70
- Le taux de vacance est élevé sur le parc locatif social, a fortiori sur le quartier (supérieur à 15%)
 - Ainsi, pour Scalls (212 logements), 20% de logements vacants sont recensés, expliqués par un marché local de l'habitat détendu, mais aussi par l'inadéquation entre l'offre de logement (plus de 90% de T3 et +) et la demande (la moitié de personnes seules parmi les occupants). Une vacance concentrée principalement sur les T4 en dernier étage non pourvus d'ascenseur (Nation).
 - Au niveau de l'OPAC (510 logements), le taux de vacance est de 16%
- Le parc de Scalls se situe principalement sur le secteur Nation, ayant bénéficié de 2011 à 2013 d'une opération de rénovation urbaine globale (intervention sur le patrimoine bâti Scalls et requalification des espaces publics par la Ville) :
 - Réalisé >>> démolition 19 logements (immeuble situé le long de la rocade) + construction 15 pavillons en 2012 (8 T3 et 7 T4) + réhabilitation des 197 logements collectifs restants (façades, cages d'escalier, électricité, loge gardien). Aménagement des espaces publics réalisés en parallèle sur le secteur Nation, dans le cadre du Plan Paysage initié par la Ville (création d'un terrain multisports à la place de l'immeuble démoli, aménagement d'une aire de jeux et de ilalsons piétonnes, végétalisation-fleurissement, circulation et stationnement, accessibilité PMR...) – Cf. annexe « Plan Paysage – Section Nation »
 - Projeté >>> réhabilitation dans les logements : travaux de réfection salles de bains et cuisines
- Les logements de l'OPAC se trouvent sur le reste du quartier (Bernardines, Patinoire, Corse, Colombier).
 - Réalisé / En cours >> modernisation des logements engagée dans les collectifs, comme sur le secteur Corse – au n°11 et 13 rue de Corse : chaufferie, restructuration de T4 en T3, façades, cages d'escaliers...
 - Projeté >>>
 - ✓ Bernardines (150 logements collectifs) : pour 40 logements → démolition envisagée (49 au 55 av. des Bernardines) en 2016-2017, puis construction de 6 pavillons en 2018 ; pour 110 logts → travaux en site inoccupé entre 2 locations sur 2015-2020 (réhabilitation intérieure + restructuration T4 en T3) puis modernisation des parties communes en 2018-2019
 - ✓ Patinoire (126 logements collectifs) : réhabilitation intérieure des 126 logements en 2017-2018 ; création ascenseur au 4 rue d'Artois (8 logts) en 2017 ; amélioration énergétique (menuiseries extérieures, isolation, ECS thermodynamique...) en 2015-2017 sur les n° 2 à 8 rue d'Aquitaine (72 logts)
 - ✓ Franche Comté / Corse (234 logements collectifs) : restructuration logements et création ascenseur en 2019-2020 sur 30 logts (6 à 10 rue de Corse) et 20 logts (2 et 4 sq. de Touraine) ; modernisation parties communes sur 164 logts (tous sauf bâtiment à ascensoriser) en 2015-2017
 - ✓ Cité Colombier (30 pavillons de plain pied) : démolition-reconstruction des 30 pavillons construits en 1956, par tranche de 10 pavillons (2017-2018)

Des indicateurs de fragilité socio-économique sur le quartier

Au sein du parc locatif social présent sur le quartier Nation ~ Bernardines

- Une forte proportion de personnes seules sur le quartier (48% de personnes seules dans le parc Scalis – secteur Nation)
- Age du titulaire du bail : pour l'OPAC → 23% de moins de 35 ans et 18% de plus de 65 ans ; pour SCALIS → 17% de moins de 30 ans et 38% de plus de 50 ans, 16% de 30-40 ans et 29% de 40-50 ans
- Une majorité de locataires inactifs sur le quartier : 46% pour l'OPAC et 77% pour Scalis (212 logements), avec une part importante de bénéficiaires RSA sur le parc locatif social du quartier (entre 10 et 13%).
- Des niveaux de ressources faibles voire très faibles (plus de 90% des ménages locataires chez Scalis ont des ressources < à 60% du plafonds HLM ; 63% des ménages de l'OPAC perçoivent l'APL)
- Des situations d'impayés de loyer non marginales, avec des procédures de résiliation de bail en cours :
 - Pour l'OPAC : 13% de personnes en situation d'impayés de loyer (+ 2 échéances) et 33 procédures en résiliation de bail en cours (en septembre 2014)
 - Pour SCALIS : seulement 57% des locataires sont à jour de leur loyer → 38% ont une dette locative, et 5% sont en surendettement. En 2013, 2 expulsions réalisées et en 2014, 3 expulsions. 5 commandements de quitter les lieux sont en cours (en septembre 2014)



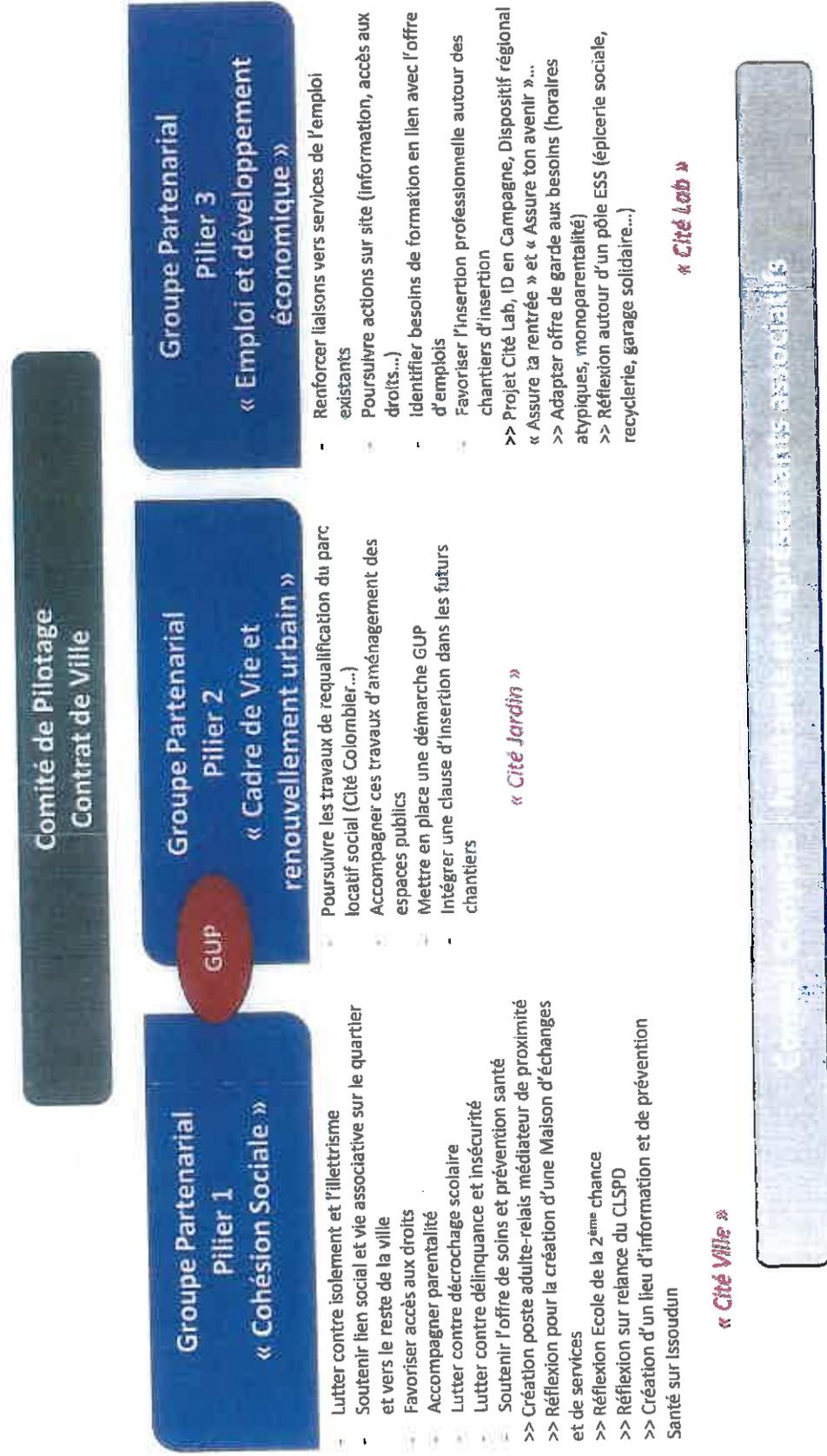
Données Pôle Emploi et Mission Locale

- ◆ Une part importante de ménages sans permis de conduire : parmi les 325 demandeurs d'emploi sur le quartier, 56% n'ont pas le permis.
- ◆ Un niveau de qualification particulièrement faible : parmi les 119 jeunes du quartier suivis par la Mission Locale, 57% ont un niveau inférieur au niveau V (sans CAP-BEP)
- ◆ Des cas d'illettrisme repérés par les partenaires de l'emploi et de l'insertion

- Des problématiques identifiées par les bailleurs comme par la Gendarmerie : trafic-délinquance, tapage nocturne, conduites addictives, isolement social, violence intrafamiliale, conflits de voisinage
- Présence d'agents de proximité sur le quartier (OPAC comme SCALIS), avec des antennes de proximité (Scalis à Nation et Opac à Bernardines)
- Démarche Qualibail 2 menée par l'OPAC 36 (13 engagements pour l'amélioration de la qualité du service rendu → enquête satisfaction locataires ; livret d'accueil du locataire ; charte de voisinage ; fiches éco-gestes ; gestion des interventions techniques avec système d'astreinte...)

L'élaboration en cours du contrat de ville >> vers une gestion urbaine et sociale de proximité en appui de la politique de la ville

- Elaboration en cours du Contrat de Ville, avec le soutien de Ville au Carré
 - Réalisé >> Diagnostic partagé et définition des enjeux prioritaires / A venir >> programme d'actions opérationnelles et signature du contrat de ville d'ici l'été 2015
- >> Vers une *Gestion Urbaine et Sociale de Proximité en appui de la Politique de la Ville, à l'interface du social et de l'urbain*



II. Vu lors du diagnostic en marchand n°1



Parcours réalisé le 31

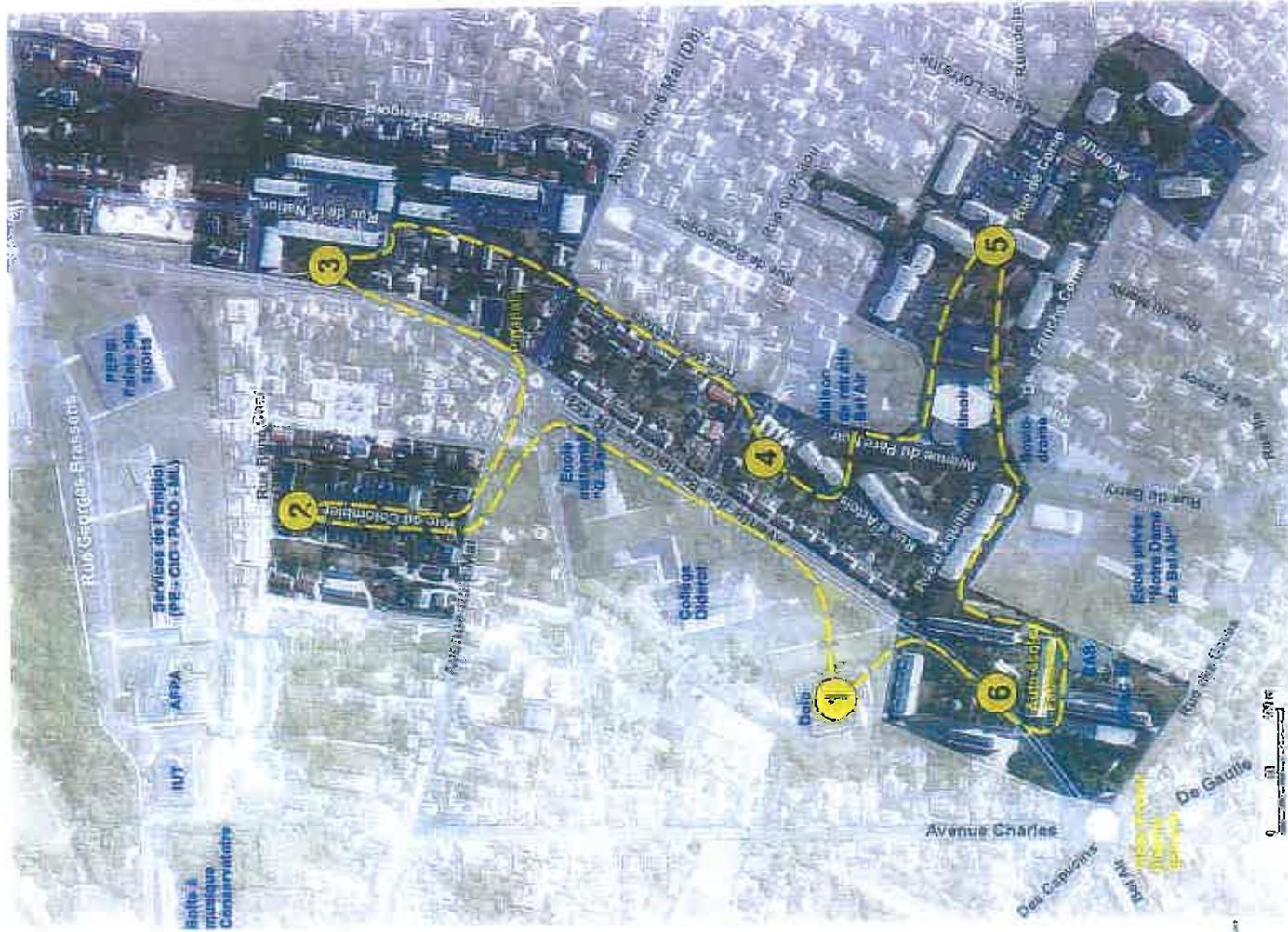
mars

6 arrêts :

1. Dojo / Collège
2. Colombier
3. Nation
4. Castors/Artois
5. Corse / Patinoire
6. Bel Air/Bernardines

Maxence LANCERY	Sous-Prefecture d'Issoudun – SG / SPI
Patrick TAILLEUR	DDT 36 (SHC/PHL)
Renaud MARTEL	DDT 36 (SHC)
Savina ALVAREZ	DDCSPP - DDFE
Nelly DEFAYE	DDCSPP (Chef de service BVAPV)
Tony BEN LAHOUCINE	Collaborateur au Maire - Ville d'Issoudun
Sophie MAISONNETTE	DGA - Communauté de Communes du Pays d'Issoudun
Christophe NADOT	Directeur Service Jeunesse et Sports – Ville d'Issoudun
Sébastien MANDARD	Pôle Cadre de Vie – Ville d'Issoudun
Jacky DELARUE	Responsable Services Espaces Verts – Ville d'Issoudun
Elise QUATINENS	Centre Municipal d'Action Sociale – Ville d'Issoudun
Carole VITTE	MELI
Sandrine MERET	MELI
Lydia FOUQUET	Responsable Agence SCALIS Issoudun
M.	Gardien SCALIS
Bruno ARREBIQUE	Gardien OPAC 36 Issoudun
Cécile DESBARRES	Responsable Qualité OPAC 36
Benjamin BOGGIO	Directeur Patrimoine OPAC 36
Patrick BALLOUT	Directeur Commercial OPAC 36
M. BARBOTIN	Habitant sur le quartier Nation Bernardines
Anne-Laure PEYROU	CERUR
Céline BRIDEL	CERUR

Diagnostic en marchant GUP n°1 - Avril 2015



Arrêt n°1 « Dojo - Collège Diderot - École Georges Sand »



Éléments de diagnostic >>

Dojo :

- Rayonnement à l'échelle de la Ville
- Extension récente de l'équipement avec création d'une salle polyvalente (dont accueil de réunions)
- Accessibilité PMR à l'équipement, mais des problèmes répétés pour l'ouverture de la porte (trop lourde, difficultés pour accès en fauteuil roulant)
- Manque signalétique-affichage sur le bâtiment

Un terrain de sport ouvert, fréquenté par les scolaires et jeunes du secteur

- Mais peu fréquenté par les familles
- Quelques usages de particuliers repérés, en accompagnement d'activités des enfants

Des aménagements récents ont été réalisés :

- Organisation du stationnement, des flux de passage (cars scolaires, voitures), meilleure fluidité, passage en sens unique
- Traçage au sol
- Amélioration de l'éclairage public (pose éclairage neuf), mais encore jugé insuffisant (sentiment d'insécurité) et a priori non fonctionnel tous les jours (*à confirmer*)
- Réfection de la chaussée pour l'écoulement des eaux



→ Un espace globalement propre et très bien entretenu, composant avec des vastes espaces verts

Arrêt n°1 « Dojo - Collège Diderot - École Georges Sand »



Éléments de diagnostic >>

Restauration scolaire pour le Collège et les écoles

- Accessibilité PMR
- Des locaux de qualité

Collège Diderot :

- Près de 300 collégiens
- Une entrée sécurisée (à l'arrière, et non depuis l'avenue Bernardines) mais dans le même temps plutôt confidentielle
- Desserte des transports scolaires en sens unique

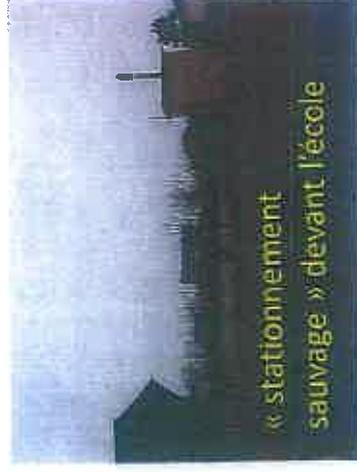
Ecole maternelle Georges Sand:

- Bâtiment des années 60
- 3 classes
- Des parents stationnent sur la placette face à l'entrée de l'école, aujourd'hui non réservée à cet effet → la Ville envisage de rendre possible le stationnement en aménageant cet espace

Enjeux repérés >>

Un secteur tourné sur lui-même, qui mériterait d'être davantage « mis en scène »

- Améliorer la signalétique des différents équipements présents, y compris terrains sportifs (marquer leur présence et faciliter l'accès – piétons, vélos, voiture)
- Améliorer/renforcer l'éclairage public le soir (espace non éclairé tous les jours ?)
- Aménager placette en parking côté école maternelle



Arrêt n°2 « Colombier »

Zoom Cité du Colombier (Données OPAC)

- 30 pavillons individuels en bande et de plain-pied, construits en 1956 → Etiquette énergétique G. Bâti et intérieur des logements vétustes. Nombreux dysfonctionnements techniques
- 14 T1 + 7 T2 + 4 T3 + 5 T4 → 45 occupants au total
- 21 ménages isolés (72%) et 4 familles monoparentales (14%)
- 0% taux de vacance et un taux de rotation autour de 6% (très faible). Si la majorité (16 ménages) occupe son logement depuis moins de 5 ans, un quart est sur Colombier depuis plus de 10 ans (dont la plupart depuis plus de 20 ans)
- 77% d'inactifs (dont retraités). 4 bénéficiaires de l'AAH. 70% bénéficiaires de l'APL
- 70% ont des revenus < à 900€ par mois. Mais au regard de la faiblesse des loyers (ex. 260€ pour un T2 en individuel avec jardinet), très peu de situations d'impayés (loyer comme charges) déplorées. En outre, des ménages peu identifiés par les services sociaux (CMAS, AS du CG)



Arrêt n°2 « Colombier »



Éléments de diagnostic >>

Un espace résidentiel « enclavé », peu qualifié (patrimoine bâti et espaces publics) :

- Un secteur clos, sécurisé, non traversant (accès automobile unique, par la rue du Colombier)
- Manque de visibilité pour la sortie véhicule (rue des Mésanges)
- Une problématique d'accessibilité PMR : accès vers et dans les logements ; trottoirs
- Quelques cheminements piétons permettant d'accéder au reste du quartier, mais peu qualifiés
- Des espaces libres, enherbés, sans vocation particulière
- Une très forte appropriation des localités en place : agencements, potagers, portails, clôtures...
- Des usages parfois déviants repérés au niveau des jardinets (accumulation d'objets, dépôts sauvages déchets et encombrants...)
- Des problématiques de voisinage ont été évoquées par certains habitants, pouvant être liées à la promiscuité des habitations (fenêtres donnant sur la cour du voisin)
- Un secteur pouvant être perçu comme « triste » voire « abandonné » par certains habitants (diagnostic en marchant habitants)
- Manque exprimé par les habitants d'espaces de jeux pour enfants (des enfants jouent sur la chaussée) et de bancs publics

Arrêt n°2 « Colombier »



Enjeux repérés >>

L'OPAC 36 envisage un projet de démolition/reconstruction, sous couvert de bénéficiaire d'accompagnement financier des partenaires (candidature ANRU)

- Une **vigilance particulière sur l'accompagnement des locataires** devra être mise en place si le projet abouti (en s'appuyant sur des expériences similaires déjà conduites par l'OPAC, notamment sur le secteur Languedoc)
 - Pour **l'acceptation sociale du projet** (éviter l'incompréhension du projet et, in fine, son refus, d'autant plus que les ménages ne sont pas en demande de changement : pas de plaintes enregistrées) >> informer, convaincre, accompagner le changement (modalités de traitement des jardins notamment)
 - Pour répondre aux **besoins d'accompagnement des publics les plus fragiles** (faible connaissance des ménages en place, par les acteurs sociaux. Des modes d'habiter spécifiques repérés et des indicateurs d'occupation sociale qui rendent compte de fragilités sociales et économiques) >> appui sur les acteurs sociaux, mais aussi animations collectives avec par exemple la MEU (pavillon « musée éphémère »...)
 - Pour **garantir le relogement sur site** (appropriation forte du quartier), sachant que les loyers actuels sont parmi les plus bas du quartier et que les occupants ont des revenus très faibles
 - Pour **accompagner la période de chantier** (démolition-reconstruction par tranche de 10 pavillons) >> une GUP qui permet d'assurer une vie quotidienne satisfaisante pour les locataires durant les travaux (chantier propre, information, animation...)
- Des **espaces enherbés sans vocation particulière** qui pourraient permettre d'accueillir à terme des jeux ou encore jardins partagés par exemple
- Des **liaisons piétonnes** à conforter (éclairage, allée, signalétique...)
- Une **sortie véhiculaire** (rue des Mésanges) à sécuriser : possibilité d'installer un miroir

Arrêt n°3 « Nation »



Éléments de diagnostic >>

Un espace requalifié (bâti et espaces publics) de grande qualité. Un changement d'image en cours :

- 197 logements en collectif (non ascenseurs) et 15 maisons individuelles
- Un parc occupé par un public en fragilité économique : forte proportion de personnes au chômage et bénéficiaires RSA
- Présence marquée également de familles monoparentales
- Travaux de réhabilitation réalisés entre 2011-2013
 - Façades, escaliers, halls, panneaux électriques, loge de gardien
 - Aménagement espaces urbain en parallèle, par la ville : voirie, espace jeux, espaces verts
- Un changement d'image long à faire évoluer dans les représentations des issoldunois, mais des signes encourageants : une vacance qui semble se stabiliser (37 logements vacants, notamment grands logements), et moins de turn-over (une stabilisation à observer sur la durée cependant)

Aménagement des espaces extérieurs avenue Bernardines : terrain sportif et aire de jeux

- Aspect positif visuel de la réhabilitation (entrée nord du quartier valorisée)
- Aménagements piétonniers et paysagers de grande qualité
- Déplacement du terrain multisports au niveau de l'avenue, occasionnant moins de gêne pour les résidents. Un équipement neuf très bien approprié par les jeunes du quartier : des animations « foot » organisées en outre par le services Jeunesse & sport, en partenariat avec Scalis (l'été 1h/semaine), pour des jeunes du quartier et en-dehors
- Une aire de jeux pour enfants de qualité le long de l'avenue, mais a priori moins fréquentée que les jeux situés en cœur d'îlot. Raison invoquée par les habitants : manque de clôture, espace non sécurisé (le long d'un axe très fréquenté)



Arrêt n°3 « Nation »



Conteneurs collectifs :

- o Des conteneurs collectifs en pied d'immeuble
- o Rappel : ramassage sur le quartier 2 fois par semaine des déchets ménagers (sacs noirs) ; ramassage 3 fois par mois du tri sélectif sacs jaunes (emballages) ; ramassage 1 fois par mois du tri sélectif sacs bleus (papiers). Par ailleurs, des conteneurs à verre sont mis à disposition sur la ville (dont rue Nation). Une déchetterie se situe sur la ZI route de Migny, ouverte du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 17h30.
- o Sur le secteur, le tri sélectif n'est pas toujours respecté, du fait d'une incompréhension des étiquetages sur les conteneurs (situations d'illettrisme, langue française mal maîtrisée)
- o Des dépôts sauvages d'encombrants sont par ailleurs régulièrement observés, notamment par des personnes ne résidant pas sur le quartier >> un travail supplémentaire pour les agents de proximité, en particulier après les week-ends (lundi matin)

Présence du commerce « Patapain » au bout de l'avenue, un « cœur de quartier » important

- o Unique commerce de proximité présent sur le quartier
- o Forte fréquentation
- o Aménagement récent d'un parking à proximité du commerce

Enjeux repérés >>

- Continuer à accompagner le changement d'image du secteur, au-delà de l'intervention urbaine et patrimoniale, en soutenant notamment la vie associative et le lien social : mise à disposition par exemple de logements en Rdc pour différentes activités ou permanences (soutien scolaire, aide à la recherche d'emploi...) ; réflexion à mener autour de jardins collectifs ou jardinières en pied d'immeuble ; appui sur la MELI pour accompagner des projets collectifs (association RSA...)
- Sécuriser l'aire de jeu située le long de l'avenue des Bernardines, voire mener une réflexion pour compléter éventuellement l'offre (demandes exprimées par les habitants) : autres jeux, équipements de musculation pour adultes (barres fixes, parcours sportif...)
- Améliorer le tri sélectif en installant des pictogrammes au niveau des conteneurs collectifs

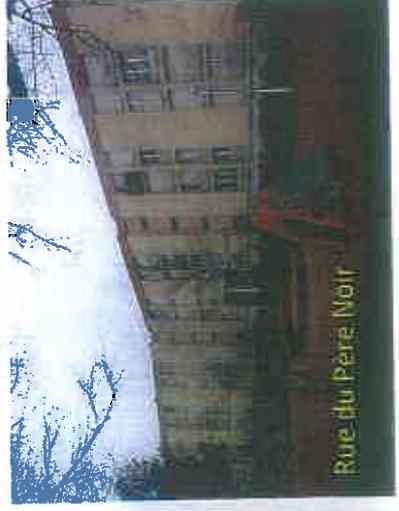
Arrêt n°4 « Castors-Artois »



Maison de retraite



Aménagement jardin (face maison de retraite Bell Air)



Rue du Père Noir

Éléments de diagnostic >>

Aménagements d'un jardin (face maison de retraite) de qualité paysagère mais a priori peu fréquenté des résidents

Un îlot résidentiel ancien :

- Bâtiments anciens (dernières rénovations 1992) – près de 360 logements
- Aspect des façades d'immeubles (lichen, coulures...) qui nuit à l'image du secteur
- Pas d'ascenseur (sauf aux n°38 et 36 rue Alsace Lorraine)

De vastes espaces peu qualifiés et « affectés »

- Espaces verts vastes, sans vocation particulière pour la plupart
- Espaces Jeux « vieillissants »
- Pas de zones affectées pour les déplacements : déplacements piétons, vélos (de grandes zones enrobées mais pas de traçage au sol pour différencier les flux)
- Rond point entre Nation et Castors jugé « inutile » par les habitants, voire dangereux

Un espace globalement propre et entretenu

- Pas d'incivilités visibles (pas de tags, pas de jets de débris)
- Secteur qui apparaît isolé, tourné sur lui-même « on ne fait que passer dans ce secteur, on ne s'arrête pas »

Enjeux repérés >>

- Un secteur à qualifier : bâti notamment mais aussi espaces extérieurs (jeux) (« dénote » en comparaison aux aménagements récents réalisés, en particulier sur Nation)
- Repenser la circulation et les flux sur le secteur (rond point, parking, liaisons douces...)



Rue du Père Noir



Rue d'Aquitaine/Av du Père Noir

Arrêt n°5 « Patinoire-Corse »



Éléments de diagnostic >>

Réhabilitation en cours du patrimoine OPAC 36 :

- Division de logements (T4 en T2-T3) pour répondre au mieux à la demande
- Pose d'ascenseur, correspond à un public vieillissant (secteur Corse)
- Réhabilitation de la chaufferie (va desservir tout le secteur)
- N° 11 et 13 rue de corse: l'OPAC36 va faire des logements témoins et organisera des journées portes ouvertes

Parking rue de Corse

- Racines des arbres soulevant le bitume

Transformateur EDF :

- Peu esthétique (écart par rapport au patrimoine bâti en cours de requalification et aux espaces extérieurs bien entretenus)
- Armoire extérieure dangereuse

Secteur éloigné des commerces et services : problématique surtout pour les personnes âgées résidentes

Arrêt n°5 « Patinoire-Corse »



Aire de jeux



Allées datant des années 70



Patinoire

Des espaces résidentiels utilisés par les résidents et jugés « agréables ». Pour autant, des incivilités déplorées

- Proximité du bouledrome, des compétitions organisées également sur les espaces publics
- Problématique d'accessibilité PMR et poussettes déplorée par certains résidents pour les cheminements piétons (allées gravillonnées)
- Aires de jeu et plateau sportif :
 - Aspect vieillissant
 - Nuisances sonores liées aux espaces jeux en cœur d'îlot
 - Bonne fréquentation du plateau sportif , mais problème de nuisances sonores (structure métallique, usages détournés : trafic, délinquance).
- Globalement, le trafic s'est déplacé de Nation vers Patinoire, suite à la rénovation urbaine sur Nation >> un sentiment d'insécurité déploré par les habitants, en particulier par les locataires situés en Rdc. Un sentiment d'insécurité renforcé par « l'accès libre » aux halls d'immeubles (entrées non sécurisées)

Patinoire :

- Un espace qui a perdu en « animation » (présence auparavant d'une sorte de « cafétéria »)
- Un équipement vétuste >> un projet de rénovation à l'étude (volonté de maintenir l'équipement au sein du quartier)

Enjeux repérés >>

- Poursuivre le développement du **covoiturage** pour favoriser la participation des personnes âgées aux animations existantes sur la ville, en lien avec le CMAS, et travailler plus globalement sur la **mobilité des seniors** (notamment voir si les horaires et lieux de passage du transport public correspondent à leurs besoins)
- Mener une **réflexion sur le site du plateau sportif** (maintien ? animations sur site, en lien avec la MELI, le CMAS, le service Jeunesse...)
- Développer l'**animation et favoriser le lien social** sur le secteur, voire des actions autour de la parentalité
- Aménager les **allées piétonnes** (accessibilité PMR-Poussettes)
- Poursuivre la réflexion sur la **réhabilitation de la patinoire**
- Mener un chantier sur les **transformateurs EDF à l'échelle du quartier**

Arrêt n°6 « Bel Air / Bernardines »



Éléments de diagnostic >>

Patrimoine OPAC 36 :

- **Rénovation des logements à chaque mutation** : vacance technique organisée pour diviser les logements (T4 en T3)
- **Démolition** prévue d'une barre de 40 logements (n°49 à 55) avenue des Bernardines, puis construction de 6 pavillons neufs à l'étude
- Aspect extérieur des façades qui contraste avec les rénovations réalisées sur le reste du quartier
- Deux façades aveugles, imposantes, aspect visuel négatif pourraient faire l'objet d'un projet d'embellissement (fresque, peinture)
- Présence d'**anciens séchoirs à linge**, encore utilisés par certains locataires (draps...) : aspect visuel négatif

Des espaces extérieurs peu qualifiés :

- **Aire de jeux** peu fréquentée (car faible présence d'enfants sur le secteur), bruyante (proximité de la RN) et vieillissante
- Présence d'un terrain sans affectation particulière, renvoyant également une image négative, sentiment de délaissement sur le secteur
- Globalement, manque d'**entretien des espaces publics** sur le secteur (en particulier sur le pôle de vie) : traitement des trottoirs (présence de mauvaises herbes), parkings, voirie (nids de poule...)

Arrêt n°6 « Bel Air / Bernardines »



Éléments de diagnostic >>

Un potentiel de « pôle de vie » lié à la présence de services/commerces :

- Amène du passage/flux extérieurs (salon de coiffure, auto-école, antenne de l'OPAC, CAS du Conseil Général avec des permanences CAF...)
- Un aspect visuel « rude » sans qualité esthétique « image vieillissante et ringarde du quartier »
- Des espaces extérieurs peu aménagés, rendant difficiles leur appropriation (manque d'espaces de « rencontres », problématique accessibilité PMR...)
- Cependant, secteur bruyant du fait de la proximité de la RN
- Absence d'arrêt TIG sur le site (mais situé non loin , à Bel Air)

Enjeux repérés >>

- Prévoir un projet d'embellissement sur les 2 façades aveugles d'immeubles OPAC (fresque, peinture...)
- Mener une réflexion sur le devenir des aires de jeux , voire la création de jardins partagés >> à déplacer sur les espaces d'anciens séchoirs ?
- Anticiper le devenir du secteur Bernardines, suite aux démolitions des immeubles (du n°49 au 55 av. des Bernardines)
- Conforter le secteur Bernardines en petit « pôle de vie », au sud du quartier
 - o Contribuer à l'embellissement des façades, à l'aspect esthétique global de cet espace (image du quartier, à l'entrée sud)
 - o Organiser l'espace en distinguant stationnement / flux piéton
 - o Repenser le traitement des espaces extérieurs (voie notamment, espaces verts)
 - o Prévoir signalétique adaptée

III. Synthèse des enjeux issus du diagnostic en marchand n°1 et pistes d'actions proposées

1. *Aboutir à un diagnostic partagé*
2. *Valider la synthèse des enjeux et les actions prioritaires à mener en matière de GUP sur le quartier*



Synthèse des enjeux et pistes d'actions proposées

1. Favoriser le vivre ensemble et l'ouverture du quartier sur la Ville >> impulser, valoriser, soutenir
2. Accompagner les mutations du quartier >> informer, communiquer, animer
3. Créer les conditions favorables à l'appropriation des espaces de proximité par les habitants >> concerter, impliquer, accompagner
4. Apporter des réponses concrètes en matière de gestion courante et d'aménagements situationnels ou préventifs >> observer, suivre, intervenir
5. Doter la démarche GUP d'outils à la fois efficaces et souples >> suivre, décider, évaluer, diffuser

A noter : un tableau de bord de suivi des actions GUP proposées transmis à l'ensemble des partenaires de la démarche (format Excel)

1. Favoriser le vivre ensemble et l'ouverture du quartier sur la Ville >> impulser, valoriser, soutenir

Diagnostic / Enjeux

- Un quartier accueillant une **population parfois fragile**, d'un point de vue économique mais aussi social : forte proportion de **ménages isolés** (personnes seules), éloignés de l'emploi, faible qualification-formation, illettrisme, ménages sans permis de conduire, conflits de voisinage repérés, problématiques de santé, phénomène de trafic à Patinoire
- Un quartier bénéficiant de **nombreux équipements** en son sein (équipements sportifs et scolaires en particulier) , mais aussi à proximité (services de l'emploi notamment, mais aussi surfaces commerciales), et au-delà sur la Ville (Méli, conservatoire, médiathèque, cinéma, musée, IUT...)
- **Des espaces extérieurs vastes et de qualité**, des aires de jeux, des terrains sportifs
- **Des actions déjà menées sur site** pour favoriser l'accès aux droits (ex. Mission Locale) et aux loisirs (ex. éducateur sportif sur Nation). **Des bailleurs présents** sur le quartier (Opac et Scalis) à travers leur antenne de proximité et leurs agents
- Un service TIG reliant le quartier au centre-ville, gratuit et régulier
- Dans le même temps, une offre en **commerces de proximité très faible** sur le quartier, une **vie associative peu développée** et une **absence de structure d'animation sociale** ou socioculturelle, ouverte et accessible à tous les habitants
- En projet : la création d'un **poste adulte-relais** « médiateur de proximité » (accès aux droits, relais habitants/institutions...)
- ↳ **Soutenir et développer la vie associative sur le quartier** (mise en place de LCR par ex.)
- ↳ **Poursuivre et renforcer les animations « hors les murs »**, sur site (**accès aux droits, projets collectifs...**), en s'appuyant notamment sur le médiateur de proximité mais aussi les bailleurs, les établissements sportifs et scolaires, et les structures existantes hors quartier (Méli, CMAS, services de l'emploi, médiathèque...)
- ↳ **Mener une réflexion sur la création d'un lieu de vie structurant à l'échelle du quartier, ouvert à tous** (maison de quartier, pôle d'échanges et de services, régie de quartier...)



1. Favoriser le vivre ensemble et l'ouverture du quartier sur la Ville >> impulser, valoriser, soutenir

Pistes d'actions proposées

Intitulé de l'action	Contenu et objectifs de l'action	Porteur	Partenariat	Échéancier prévisionnel de mise	
				< à 6 mois	Plus long terme
	Ex. association existante sur le quartier : Redonner Sourire Amitié				
1. Soutenir et développer la vie associative sur le quartier	Offrir aux associations existantes et à venir des locaux adaptés pour se réunir, développer des projets ou des activités >> vers la mise à disposition par exemple de quelques logements vacants situés en Rez-de-Chaussée (type LCR). Une hypothèse déjà évoquée avec Scalis et OPAC, disposés à travailler dans ce sens. Des lieux possibles pour développer ce type d'offres : au nord du quartier, sur Nation (Scalis) et au sud du quartier, sur Bernardines (Opac)	Ville, Scalis, OPAC, Etat, autres partenaires, associations, habitants...		X	X
2. Poursuivre et renforcer les actions "hors les murs", sur site >> actions passerelles entre les structures hors quartier et les habitants du quartier	Au-delà des associations locales, les LCR (Locaux Communs Résidentiels) pourraient aussi être investis par des partenaires institutionnels ou locaux (ex. CMAS, Mèli, Mission Locale, Service Jeunesse et Sports, Médiathèque, aide aux devoirs, accès aux droits et à l'information, actions prévention-santé...) Au-delà, les espaces extérieurs de proximité, les terrains sportifs et squares résidentiels peuvent aussi faire l'objet d'animations hors les murs intéressantes (bibliobus, ludobus, animations en direction des jeunes sur site, actions parentalité...) >> l'ambition étant d'aller à la rencontre des habitants pour mieux saisir leur quotidien, leurs attentes et redessiner des liens avec les structures, et les conduire progressivement vers les équipements sur quartier et hors quartier	Ville	Médiateur de proximité, Bailleurs, CMAS, Mèli, Etat, autres partenaires, associations, habitants...	X	X
3. Promouvoir la création d'un lieu de vie structurant à l'échelle du quartier	De ce point de vue, le médiateur de proximité peut constituer une véritable clé d'entrée pour cibler les secteurs et les publics "à enjeu" et développer ce type d'actions, de même que les bailleurs présents sur le quartier (surveillants d'immeubles, agents techniques...) Il n'existe pas aujourd'hui de lieu d'animation sociale ou socioculturelle sur le quartier. L'enjeu est d'autant plus grand qu'une part importante de ménages montre des signes de fragilité et d'isolement social, d'éloignement des institutions, d'absence de permis de conduire... Ainsi, au-delà des LCR, il semble qu'un espace structurant au cœur du quartier soit un levier essentiel pour lutter contre l'isolement, construire du vivre ensemble, développer le lien social. Plusieurs outils possibles : maison de quartier, pôle d'échanges et de services, ou encore régie de quartier ou de territoire. A noter : la régie de quartier peut investir plusieurs champs d'activités >> la gestion de proximité (entretien, maintenance >> création d'emplois locaux) ; le lien social (jardins partagés, lavette, recyclerie...) ; les services à la personne ; la médiation et la tranquillité publique	Ville	CCPI, Etat, Mèli, CMAS, autres partenaires, associations, habitants...		X

2. Accompagner les mutations du quartier >> informer, communiquer, animer

Diagnostic / Enjeux



Un quartier ayant bénéficié d'une ambitieuse opération de rénovation urbaine sur le **secteur Nation, en 2011** >> démolition d'un immeuble le long de la RN, construction de pavillons individuels, requalification du patrimoine bâti... mais aussi aménagement des espaces publics (citystade, aire de jeux, espaces verts paysagers, liaisons douces, circulations et parking, accessibilité PMR, mobilier urbain...) → une image négative qui commence à « s'atténuer » (décalage dans le temps entre intervention et représentation)



Une opération de démolition-reconstruction envisagée à moyen terme sur la **Cité du Colombier** : 30 pavillons de plain pied datant de 1956. Au-delà de l'intervention technique, c'est bien l'accompagnement social qui constitue ici un enjeu >> acceptation sociale du projet à toutes ses étapes (avant, pendant, après sur les modalités d'entretien...), gestion du chantier (par tranche de 10 pavillons), intervention sur l'urbain (qualification des espaces publics, aménagement de liaisons douces, accessibilité PMR, mobilier urbain), effectivité sur la possibilité de reloger les ménages à terme (niveaux de revenus très faible et loyers auj. très bas), accompagnement social (repérage de problématiques de modes d'habiter), animation de proximité (espaces collectifs, logement témoin, musée éphémère...)



• D'autres interventions lourdes envisagées sur le patrimoine bâti, notamment sur **Bernardines** (démolition du n°49 au 55, requalification...) mais aussi **Patinoire-Castors-Artois**... Des enjeux repérés aussi sur les espaces publics, avec une attention particulière peut-être à porter sur Bernardines (entrée sud du quartier = image, petit pôle de vie autour de quelques commerces et services existants)

↳ **Mobiliser la GUP comme levier et outil au service du projet « Cité Colombier », à l'interface de l'urbain et du social**

↳ **Accompagner au mieux les travaux de requalification du bâti par un aménagement des espaces publics (squares, voirie, aires de jeux...) >> articulation espace privé/public**

2. Accompagner les mutations du quartier >> informer, communiquer, animer

Pistes d'actions proposées

Intitulé de l'action	Contenu et objectifs de l'action	Porteur	Partenariat	Echéancier	
				prévisionnel de mise	Plus long terme
<p>Accompagner l'opération de démolition-</p> <p>1. reconstruction sur la Cité du Colombier >> articulation urbain / social</p>	<p>Les ménages occupants ne sont pas du tout demandeurs d'un changement concernant leur cadre de vie-habitat : pas de plaintes ou demandes enregistrées par le bailleur ou la ville (hors mis pour l'aménagement de places de parking PVR). La vacance est par ailleurs nulle sur la Cité, et le turn over très faible. Certains habitent leur pavillon depuis plus de 20 ans. En outre, les loyers pratiqués sont très bas, et le public dispose de faibles voire très faibles ressources. Très peu d'impayés déplorés sur ce parc. Des ménages peu connu des travailleurs sociaux. Lors du diagnostic en marchant GUP ont été repérés des modes d'habiter parfois déviant (dépôts d'engrais, accumulation d'objets dans le jardin...). Enfin, jusqu'alors, les habitants ont eu la possibilité d'aménager leur jardin comme ils le souhaitent, renforçant d'autant leur degré d'attachement (clôture, végétaux, portillons...).</p> <p>Le premier enjeu sera d'assurer l'acceptation sociale de ce projet (fort attachement, crainte de ne pouvoir revenir sur site sachant que leurs ressources sont faibles, non demandeurs, fragilités psychologiques potentielles chez certains ménages...) >> <u>expliquer</u> la nécessité de rénover le bâti "démolition-reconstruction" (désordres techniques +), <u>réassurer</u> sur la possibilité de revenir sur site (loyers / APL...), pouvoir très vite <u>se projeter</u> dans l'avenir (à terme : voici votre maison et votre jardin), et si possible <u>mobiliser les habitants</u> sur certains volets du projet (espaces collectifs, portillons...).</p> <p>Les autres enjeux >> accompagner le <u>relogement</u> transitaire (2 démenagements potentiels) ; assurer un <u>accompagnement social</u> (modes d'habiter, fragilités, écoute psychologique...); gérer la période de chantier pour les habitants de la Cité</p> <p>Des outils pouvant être mobilisés : travail autour de la mémoire (portail, clôture, murst, intérieur des logements...), voire éventuellement peut-on imaginer garder certains objets (à remettre, à reprendre...) ou détourner usage de mobilier (portes, cuvettes WC...) (type musée éphémère...) ? >> l'ambition = introduire du vivre ensemble, des passerelles vers les structures et institutions à travers ce projet, ouvrir la cité sur le reste du quartier, faire que les ménages soient acteurs du projet...</p>	<p>OPAC</p>	<p>Ville, CCPI, CMAS, Etat, autres partenaires institutionnels, associations locales, autres structures, habitants ...</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
<p>Accompagner les chantiers de requalification du patrimoine bâti par des aménagements sur les espaces publics >> articulation espaces privés / publics</p>	<p>D'autres interventions lourdes envisagées sur le patrimoine bâti, notamment sur Bernardines (démolition du n°49 au 55, requalification...) mais aussi Patinoire-Castors-Artois... Des enjeux repérés aussi sur les espaces publics (aires de jeux, zones de séchoirs à linge, allées piétonnes, voirie-trottoirs...).</p> <p>La démarche GUP peut permettre de porter un regard particulier sur ces espaces, en lumière avec les attentes et remarques exprimées par les habitants, mais aussi les agents techniques de la Ville, de la CCPI, des bailleurs...</p> <p>Il semble qu'une attention particulière mériterait d'être portée sur Bernardines, en tant qu'entrée sud du quartier (renvoyant une première image du quartier) et en tant que petit pôle de vie autour de quelques commerces et services déjà existants.</p>	<p>Ville, Bailleurs OPAC et Scalls, CMAS, Etat, autres partenaires, habitants ...</p>	<p>X</p>	<p>X</p>	<p>X</p>

3. Créer les conditions favorables à l'appropriation des espaces de proximité par les habitants >> concerter, impliquer, accompagner

Diagnostic / Enjeux



- Le quartier est doté d'espaces extérieurs à la fois vastes et de qualité paysagère parfois inégale >> des zones enherbées, des squares résidentiels avec des jeux plus ou moins récents, des secteurs paysagers de grande qualité (jardin en face de Bel Air, secteur Nation).
 - En revanche, un entretien de réelle qualité sur l'ensemble du quartier (nettoyage-propreté-maintenance), et peu de dégradations repérées (tags, vandalisme)
 - La GUP peut constituer un levier intéressant pour mobiliser les habitants sur leur cadre de vie, autour notamment de leurs espaces résidentiels >> requalification d'un square, remplacement de jeux pour enfants, nouveau mobilier urbain (pergolas, bancs, éclairage public, équipements de détente sportive...), liaisons douces, accessibilité PMR, jardins partagés, jardinières en pied d'immeuble, composteurs collectifs, tri sélectif...
 - Par ailleurs, certains équipements sur le quartier (Dojo, Collège, terrains sportifs...) n'ont pas d'affichage dédié ou suffisamment visible, mis en scène
- ↳ **Valoriser les ressources locales existantes (affichage, signalétique, nom des structures...)**
- ↳ **S'appuyer sur la démarche de GUP (Conseil Citoyens, commission accessibilité PMR, riverains habitants et usagers...) pour aménager les espaces extérieurs >> amélioration du cadre de vie, appropriation des espaces voire réappropriation (évincer les phénomènes d'occupation déviante), respect des aménagements, projets collectifs, opérations de sensibilisation (développement durable, tri sélectif...)**
- ↳ **Des secteurs identifiés lors du diagnostic en marchant >> Bernardines, mais aussi Castors-Artois-Patinoire**

3. Créer les conditions favorables à l'appropriation des espaces de proximité par les habitants >> concerter, impliquer, accompagner

Pistes d'actions proposées

Intitulé de l'action	Contenu et objectifs de l'action	Porteur	Partenariat	Echéancier prévisionnel de mise	
				< à 6 mois	Plus long terme
<p>Valoriser les ressources locales existantes : informer, signaler, nommer</p>	<p>Valoriser : informer, communiquer sur l'ensemble des structures présentes sur le quartier, améliorer la signalétique ou l'affichage sur l'équipement (Dojo par exemple), mettre en scène, nommer et signaler les espaces de proximité (aires de jeux, citystade, terrains sportifs..)</p>	<p>Ville</p>	<p>Autres partenaires, habitants...</p>	<p>X</p>	<p>X</p>
<p>Mobiliser les habitants pour l'amélioration de leur cadre de vie (secteurs résidentiels en particulier)</p>	<p>S'appuyer sur la démarche de GUP (Conseil Citoyens, commission accessibilité PMR, riverains habitants et usagers...) pour aménager les espaces extérieurs >> amélioration du cadre de vie, appropriation des espaces voire réappropriation (éviter les phénomènes d'occupation déviante), respect des aménagements, projets collectifs, opérations de sensibilisation (développement durable, tri sélectif...)</p> <p>Des secteurs identifiés lors du diagnostic en marchant >> Bernardines, mais aussi Castors-Artois-Patinoire</p>	<p>Ville, Bailleurs, CMAS, Méli, Etat, autres partenaires, associations, habitants, usagers, riverains...</p>			<p>X</p>

4. Apporter des réponses concrètes en matière de gestion courante et d'aménagements situationnels ou préventifs >> observer, suivre, intervenir

Porteur	Partenariat	Echéancier prévisionnel de mise	
		< à 6 mois	Plus long terme

<p>Réinitier des actions de sensibilisation autour du tri sélectif (ambassadeurs du tri, chartes de voisinage..) et des encombrants (information sur pose en déchetterie, reprise magasin, amende si dépôt sauvage...), à l'échelle du quartier mais aussi hors quartier, des dépôts sauvages d'encombrants de personnes extérieures étant repérées</p> <p>3. notamment sur Nation)</p>	CCPI	Ville, Bailleurs, autres partenaires institutionnels, habitants...	X
<p>Installer des pictogrammes au niveau des conteneurs collectifs (des confusions repérées, des situations d'illettrisme)</p>			
<p>Aménager la placette située à proximité de l'école maternelle Georges Sand en zone de stationnement (pose de bateaux, signalétique)</p>	Ville	Ecole G. Sand, association des parents d'élèves, autres partenaires...	X
<p>Mener une réflexion sur les transformateurs EDF sur le quartier (manque esthétique voire dangerosité) (des possibilités d'embellissement, à travers par ex. des projets collectifs mobilisant des habitants, notamment des jeunes)</p>	Ville	ERDF, Bailleurs, autres partenaires, associations, habitants...	X
<p>Embellir les 2 façades d'immeubles aveugles situées sur Bernardines ("imposantes", manque qualité esthétique) >> projets collectifs possibles en lien avec les structures existantes telles que la Meli...</p>	OPAC	Ville, Meli, autres partenaires, associations, habitants...	X
<p>Mener une réflexion sur le devenir des séchoirs à linge, avec les locataires (secteur Bernardines)</p>	Ville, OPAC	Habitants, autres partenaires	X
<p>Améliorer l'accessibilité PMR au niveau des trottoirs ("bateaux"), en continuité des passages piétons (échelle quartier)</p>	Ville	CCPI, autres partenaires, habitants...	X
<p>Sécuriser l'espace de jeux Nation, situé le long de l'axe routier (trafic dense, vitesse automobile, nuisances sonores) sans pour autant nécessairement le rendre clos</p>	Ville	Autres partenaires, habitants...	X
<p>Prévoir une intervention sur la voirie au niveau du centre Bernardines (nids de poule...)</p>	Ville	OPAC, autres partenaires, habitants...	X

5. **Doter la démarche GUP d'outils à la fois efficaces et souples** >> suivre, décider, évaluer, diffuser



Diagnostic / Enjeux

↳ **Améliorer la connaissance relative au peuplement et besoins sociaux sur le quartier (observatoire peuplement et besoins sociaux)**

- Assurer la capitalisation, la diffusion et le partage des données de peuplement pour permettre d'ajuster les actions menées au regard de besoins actualisés (en essayant d'intégrer aussi le parc privé)

↳ **Organiser le dispositif de suivi et d'animation des actions GUP (outils et instances)**

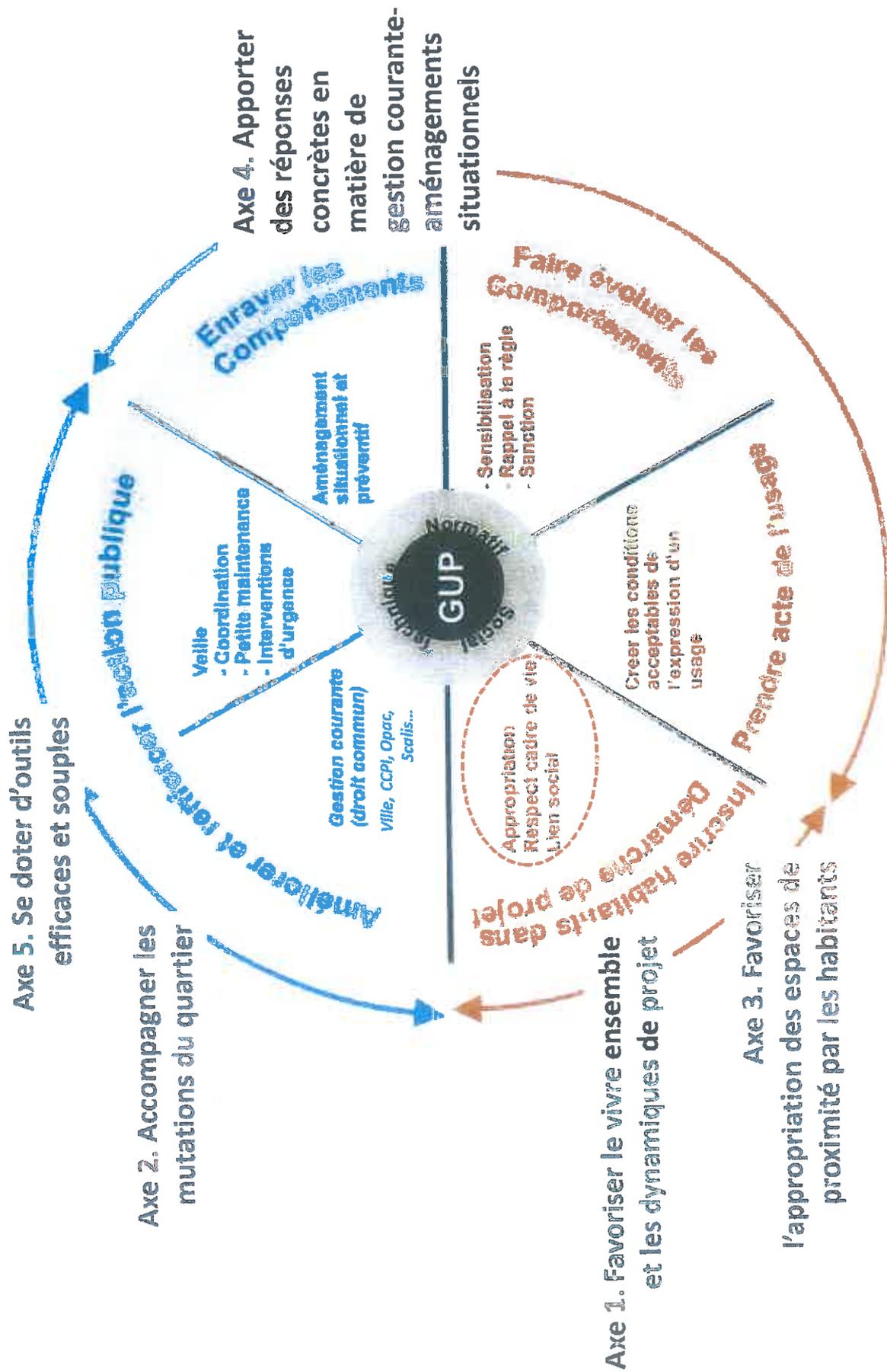
- Doter la GUP d'outils suivi du programme d'actions GUP (tableau de bord validé chaque année)
- Mettre en place une **instance de suivi GUP** (en lien avec le Pilier 2 du contrat de ville « Habitat/Cadre de Vie »), avec un coordinateur référent au sein de la Ville (portage technique) et un élu référent Ville en charge de la GUP
- S'appuyer sur le **conseil citoyens** mis en place dans le cadre de la politique de la ville, à l'échelle du quartier (diagnostic en marchant-expertise d'usages, contribution aux projets...)
- Inscrire la démarche GUP dans le contrat de ville, en lien avec **autres réflexions partenariales** (CLSPD, CLS, Cité Lab, école de la 2^{ème} Chance, mobilité-insertion professionnelle...)

→ **La GUP : une dynamique partenariale initiée sur le quartier, qui pourra évoluer à terme sur d'autres secteurs de la Ville**

5. Doter la démarche GUP d'outils à la fois efficaces et souples Pistes d'actions proposées

<p>Assurer la capitalisation, la diffusion et le partage des données de peuplement pour permettre d'ajuster les actions menées au regard de besoins actualisés</p> <p>1.</p>	<p>Relayer les informations Enquête OPS (OPAC et Scalis), mais aussi données des autres partenaires (Pôle Emploi, Mission Locale, CMAS...) et suivi des attributions de logements-profilés des nouveaux arrivants, et plus largement, permettre chaque année aux acteurs de mieux repérer les tendances et évolutions en terme de peuplement et de problématiques sociales sur le quartier</p> <p>Ville</p>	<p>En lien avec l'ensemble des partenaires GUP</p>
<p>2.</p> <p>Doter la GUP d'outils suivi du programme d'actions GUP</p>	<p>Constat : un diagnostic en marchant GUP lancé sur le quartier en avril 2015, engageant tous les acteurs du quartier en matière de GUP. Les travaux se prolongent dans le cadre du travail mené pour le Contrat de Ville (notamment Pilier 2 "Habitat et Cadre de Vie").</p> <p>Ville</p> <p>Voir Tableau de bord de suivi des actions GUP : support pour la définition, la priorisation, la mise en œuvre et le suivi-bilan annuel des actions GUP</p>	<p>En lien avec l'ensemble des partenaires GUP</p>
<p>3.</p> <p>Mettre en place un dispositif de suivi et d'animation de la GUP</p>	<p>-Au sein de la Ville : 1 coordinateur référent (portage technique) et élu référent en charge de la Politique de la Ville</p> <p>- Définir un comité de pilotage-suivi (réunion 1 fois par an) (= niveau décisionnel : validation du bilan annuel et programme d'actions GUP, orientations stratégiques et financières) ainsi que des instances techniques-opérationnelles par thème ou actions retenues (fréquence des réunions : en fonction des besoins, en articulation avec les ateliers thématiques mis en place dans le cadre du contrat de ville)</p> <p>>> l'ambition n'est pas de concevoir un dispositif "à part" trop lourd en temps et en moyens, mais bien de l'inscrire dans le dispositif contrat de ville, et de structurer ensuite la démarche autour de projets concrets --> la GUP, avant tout un outil (tableau de bord, coordination d'acteurs, connaissance du quartier, vision à l'interface du social et de l'urbain) et une posture (sur le terrain, avec les acteurs et les habitants). Sur Issoudun, la GUP a certes vocation à assurer une gestion technique déjà performante et à accompagner les projets de rénovation, mais aussi à impulser du vivre ensemble et de la dynamique de projet.</p> <p>Ville</p>	<p>En lien avec l'ensemble des partenaires GUP</p>
<p>S'appuyer sur le conseil citoyens initié dans le cadre du contrat de ville pour recueillir l'expertise d'usages et construire le projet de vie avec les usagers</p>	<p>Objectif : recueillir la parole habitants (expertise d'usages), les informer sur la vie du quartier et les actions GUP menées, pouvoir être en capacité d'agir avec eux pour l'amélioration de leur cadre de vie</p> <p>Ville</p>	<p>En lien avec les habitants, le conseil citoyens, Opac, Scalis...</p>
<p>5.</p> <p>Inscrire la démarche GUP au sein du contrat de ville, en cohérence avec les autres réflexions partenariales (CLSPD, CLS...)</p>	<p>S'appuyer sur la GUP dans la réflexion autour de l'emploi (accès à l'emploi et mobilité, création d'emplois dans l'hypothèse d'une régie de quartier...) et de l'insertion professionnelle (chantiers éducatifs, chantiers d'insertion sur le volet GUP, pouvant aussi se mettre en place au sein d'une régie de quartier ou de territoire...)</p> <p>Ville</p>	<p>En lien avec l'ensemble des partenaires</p>

Synthèse des enjeux prioritaires en matière de GUP sur Nation-Bernardines

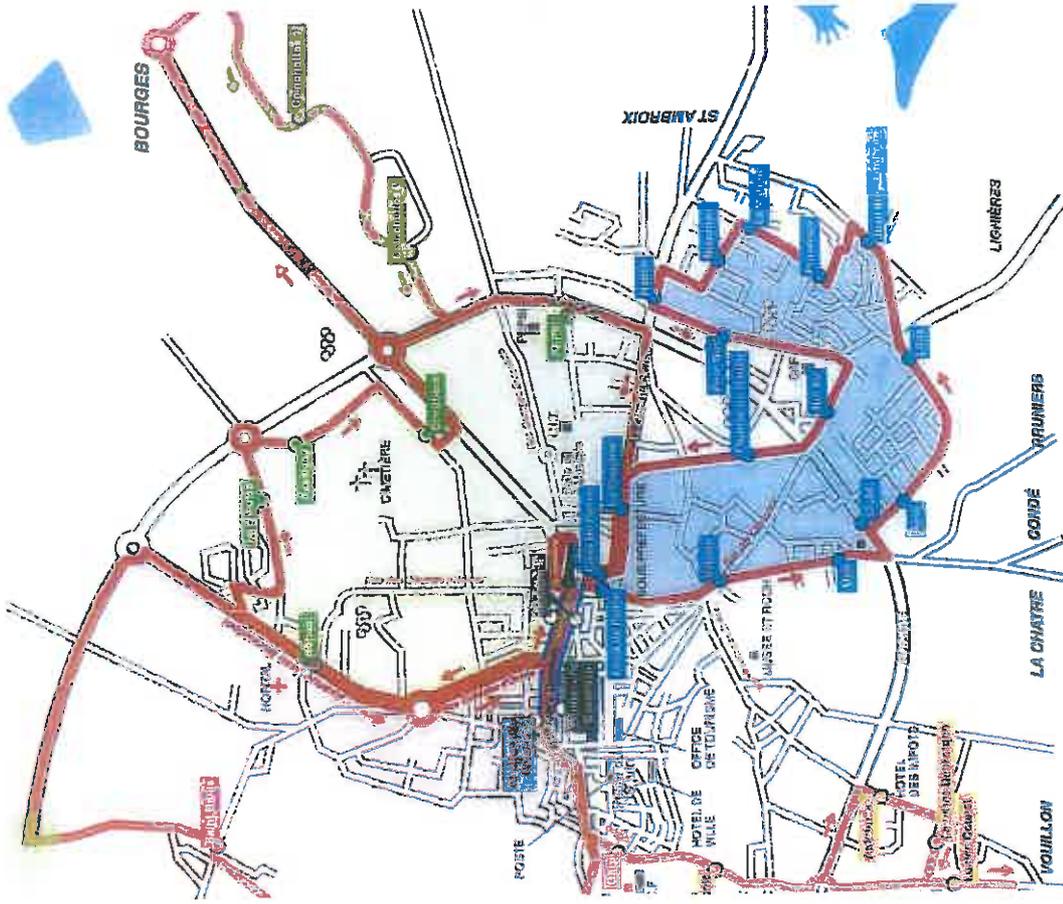


Annexes

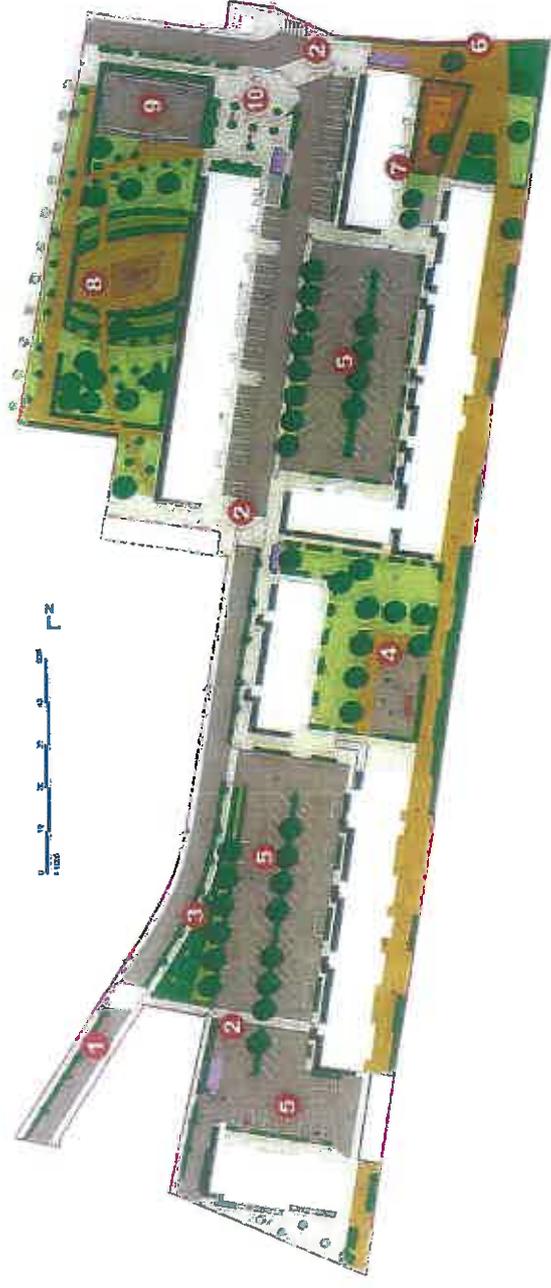


Plan du réseau « Transport Issoudun Gratuit » TIG

- Le périmètre contrat de ville est desservi par le TIG, avec 3 arrêts à Nation, Père Noir, Bel Air
- En frange du quartier, plusieurs arrêts : Nivernais, la Marche, Provence, Jean de La Fontaine et Charles de Gaulle
- Horaires du TIG - Ligne Bleue « Bel Air » :
 - Vendredi et samedi matin : 3 passages le matin à partir de 9h
 - Mardi, mercredi, jeudi et samedi après-midi : 3 passages l'après-midi à partir de 15h environ



Modernisation du quartier Nation -- Programme d'aménagement Ville d'Issoudun (Plan Paysage, dans le cadre de son Agenda 21)



Modernisation du quartier Nation – Programme d'aménagement Ville d'Issoudun (Plan Paysage, dans le cadre de son Agenda 21)

1. **Circulation** >> La rue de la Nation est réduite et passe en sens unique. Objectif : diminuer la vitesse des automobilistes et élargir les trottoirs.
2. **Accessibilité** >> Tout le quartier peut être traversé sans encombre par des personnes à mobilité réduite (PMR). La norme PMR ne signifie pas seulement une circulation facilitée pour les personnes en fauteuil roulant, cela fonctionne aussi pour les personnes âgées, et, plus globalement, c'est une garantie de confort pour les piétons.
3. **Qualité piétonnière** >> À travers cette opération, il s'agit d'améliorer la qualité piétonnière du quartier. Les enrobés des trottoirs et des plateaux piétons (en gts. clair sur le plan) auront une tenue beige, qui les distinguera de la chaussée. Des haies discontinues sépareront les trottoirs de la chaussée.
4. **Jeux pour petits** >> Le petit espace à l'arrière des bâtiments, qui accueille actuellement le terrain multisports, sera aménagé en espace de jeux pour les tout-petits, avec un sol souple et des structures colorées.
5. **Parcings** >> Globalement, ils restent identiques à l'existant, avec le même nombre de places.
6. **Passage** >> L'arrière de la ligne de bâtiments, à l'est, est réaménagé pour relier les deux jardins à proximité de manière plus agréable. Une ouverture est créée vers la partie récente du quartier où SCALIS prévoit la construction de nouveaux pavillons.
7. **Petit jardin** >> Le petit jardin qui reliera le quartier Nation aux futurs pavillons est réaménagé. Une aire de jeux pour les petits est proposée en emplacement de l'aire actuelle, qui laisse peu de place au passage.
8. **Grand jardin** >> À l'ouest du quartier, le grand espace vert qui longe la rocade sera retravaillé sous forme de jardin public, avec des plantations variées.
9. **Terrain multisports** >> Le terrain multisports est transféré à l'emplacement de l'immeuble qui a été démolli. Là, il créera moins de gêne sonore et sera mieux exposé.
10. **Placette** >> À l'angle de la rue de la Nation, une petite place est plantée de lilas des Indes et reçoit quelques bancs.

Vers la création d'un régime de quartier ou régime de territoire ?

Plusieurs champs d'activités possibles :

- **Gestion sociale et urbaine de proximité** : travaux d'entretien et de maintenance (espaces verts, voirie, gestion des déchets et accompagnement de la collecte sélective, second œuvre du bâtiment), avec veille usagers/habitants
- **Lien Social : jardins solidaires**, ateliers de cycles, auto-école sociale, salon de coiffure, cafés ou restaurants associatifs, **espace laverie**, point multimédia, écrivain public, événements festifs (repas de quartier, expositions, projections, débats...)
- **Service à la personne** : petits travaux de jardinage ou de bricolage, collecte ou livraison à domicile de linge lavé et repassé, livraison de courses, assistance administrative...
- **Médiation** : correspondants de nuit, médiateurs socioculturels, médiation à l'entrée et à la sortie des écoles, avec les fournisseurs d'énergie, les services de secours...



CERUR_ Document réalisé par Céline BRIDEL et Anne-Laure PEYROU

CERUR : 1 rue Michel Gérard - BP 70416 - 35204 RENNES Cedex 2

Tél : 02 99 50 70 22

Mail : cerur@cerur-reflex.org

groupes **reflex_**

Académi Paris

Académie Strasbourg

Académie Marseille

Aix-en-Provence, Montpellier

Clermont-Ferrand

Place Bordeaux

Trajectoires Lyon

Intitulé de l'action	Contenu et objectifs de l'action	Porteur	Périodicité	Budget (en milliers d'euros)	Financement (en milliers d'euros)	Indicateurs de suivi et de mesure	Commentaires
<p>Assurer la copublication, la diffusion et le partage des données de coparcement</p> <p>1. pour permettre d'éclaircir les actions menées au regard de besoins actuels</p>	<p>Elaborer les informations Bénéfice O&S (BIO&S) et S&O&S, ainsi que données des autres partenaires (N&S, Impôts, M&S, etc.) afin de les rendre accessibles et partageables. Ces données seront mises à disposition de chaque acteur au sein de son territoire et de son territoire de référence.</p>	M&S	En fonction des besoins des partenaires O&S	-	-	-	
<p>2. du programme d'actions GUP</p>	<p>Construire un programme d'actions GUP basé sur la stratégie en matière de développement durable (BIO&S, S&O&S, N&S, Impôts, M&S, etc.) et les besoins des acteurs du territoire.</p>	M&S	En fonction des besoins des partenaires O&S	-	-	-	
<p>3. disposer en place un dispositif de suivi et d'évaluation de la GUP</p>	<p>Elaborer un cadre de suivi et d'évaluation de la GUP, basé sur les besoins des acteurs du territoire et les objectifs de la stratégie.</p>	M&S	En fonction des besoins des partenaires O&S	-	-	-	
<p>4. recueillir l'expertise d'experts et contribuer à la mise en œuvre des projets de vie dans les villages</p>	<p>Recueillir l'expertise d'experts et contribuer à la mise en œuvre des projets de vie dans les villages.</p>	M&S	En fonction des besoins des partenaires O&S	-	-	-	
<p>5. Doter la démarche GUP d'outils et gouvernance</p>	<p>Elaborer les outils et la gouvernance de la démarche GUP, basée sur les besoins des acteurs du territoire et les objectifs de la stratégie.</p>	M&S	En fonction des besoins des partenaires O&S	-	-	-	

PROGRAMME D'ACTIONS GUP - QUARTIER Nation-Bernardines (casoordin)

13 - ANNEXE 13

Intitulé de l'action	Contenu et objectifs de l'action	Person	Fonctionnel	Département (PCT - Prolongement de durée, réaffectation et à court terme)	Financement (préfinancement)	Indicateurs relatifs à l'impact et à la mesure	Moyens de suivi (évaluation à 2 ans, 5 ans, 10 ans)	Commentaires
<p>Soutien et développement de la vie associative sur le quartier</p> <p>1. Favoriser le développement du quartier sur la vie associative</p>	<p>Le territoire concerné est le quartier Nation-Bernardines. L'objectif est de soutenir les associations existantes et de créer de nouvelles associations afin de développer la vie associative sur le quartier. Les actions à mener sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les associations existantes (notamment les associations de quartier) dans leur développement. - Créer de nouvelles associations (notamment des associations de quartier). - Appuyer les associations dans leur développement (notamment par le biais de conseils, de formations, de rencontres, etc.). 	<p>Personnel du quartier</p>	<p>Fonctionnel</p>	<p>Département (PCT - Prolongement de durée, réaffectation et à court terme)</p>	<p>Financement (préfinancement)</p>	<p>Indicateurs relatifs à l'impact et à la mesure</p>	<p>Moyens de suivi (évaluation à 2 ans, 5 ans, 10 ans)</p>	<p>Commentaires</p>
<p>2. Favoriser le développement du quartier sur la vie associative</p>	<p>Le territoire concerné est le quartier Nation-Bernardines. L'objectif est de soutenir les associations existantes et de créer de nouvelles associations afin de développer la vie associative sur le quartier. Les actions à mener sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les associations existantes (notamment les associations de quartier) dans leur développement. - Créer de nouvelles associations (notamment des associations de quartier). - Appuyer les associations dans leur développement (notamment par le biais de conseils, de formations, de rencontres, etc.). 	<p>Personnel du quartier</p>	<p>Fonctionnel</p>	<p>Département (PCT - Prolongement de durée, réaffectation et à court terme)</p>	<p>Financement (préfinancement)</p>	<p>Indicateurs relatifs à l'impact et à la mesure</p>	<p>Moyens de suivi (évaluation à 2 ans, 5 ans, 10 ans)</p>	<p>Commentaires</p>
<p>3. Favoriser le développement du quartier sur la vie associative</p>	<p>Le territoire concerné est le quartier Nation-Bernardines. L'objectif est de soutenir les associations existantes et de créer de nouvelles associations afin de développer la vie associative sur le quartier. Les actions à mener sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les associations existantes (notamment les associations de quartier) dans leur développement. - Créer de nouvelles associations (notamment des associations de quartier). - Appuyer les associations dans leur développement (notamment par le biais de conseils, de formations, de rencontres, etc.). 	<p>Personnel du quartier</p>	<p>Fonctionnel</p>	<p>Département (PCT - Prolongement de durée, réaffectation et à court terme)</p>	<p>Financement (préfinancement)</p>	<p>Indicateurs relatifs à l'impact et à la mesure</p>	<p>Moyens de suivi (évaluation à 2 ans, 5 ans, 10 ans)</p>	<p>Commentaires</p>

Intitulé de l'action	Contenu ou objectifs de l'action	Outils	Bénéficiaires	Séances de travail et/ou ateliers	Prévisions budgétaires	Impact attendu	Indicateurs de suivi et d'évaluation	Commentaires
<p>3. Créer les conditions favorables à l'appropriation des espaces de proximité par les habitants</p>	<p>Valider les ressources 1. Identifier les ressources 2. Informer, signaler, marquer 3. Mobiliser les habitants 4. Sécuriser l'espace de proximité 5. Prévoir une intervention sur le volet du réseau de centres Bernedines (rue de la Paix...)</p>	<p>Autres personnes, habitants</p>	<p>Autres personnes, habitants</p>	<p>7</p>	<p>Types de supports : copies, fiches, documents, affiches, etc.</p>	<p>Types de supports : copies, fiches, documents, affiches, etc.</p>	<p>Types de supports : copies, fiches, documents, affiches, etc.</p>	<p>Types de supports : copies, fiches, documents, affiches, etc.</p>
<p>4. Apporter des réponses concrètes en matière de aménagements situationnels</p>	<p>1. Identifier des actions de sensibilisation autour des enjeux (aménagement du territoire, enjeux de proximité, etc.) 2. Aménager la glycémie située à proximité de l'école maternelle George Sand en zone de stationnement (pose de bancs, signalétique) 3. Mener une réflexion sur les transformations EDF sur le quartier (manque esthétique voire dangereuse) (des possibilités d'amélioration, à travers par ex. des projets collectifs mobilisant des habitants, notamment des jeunes) 4. Emballer les 2 bagages d'immeubles aveugles situés sur Bernadines ("impasse", manque de visibilité) >> projets collectifs possibles en lien avec les structures existantes (telles que la Mairie) 5. Mener une réflexion sur la devenir des échelles à l'angle, avec les locataires (secteur Bernedines) 6. Améliorer l'accessibilité PMR au niveau des trottoirs ("bancs"), en complément des passages piétons (étiquette quartier) 7. Sécuriser l'espace de jeu Madon, situé à l'angle de l'axe routier (trafic dense, vitesse automobile, manques diverses) sans pour autant nécessairement le rendre clos 8. Prévoir une intervention sur le volet du réseau de centres Bernedines (rue de la Paix...)</p>	<p>1. Mairie 2. Mairie 3. Mairie 4. Mairie 5. Mairie 6. Mairie 7. Mairie 8. Mairie</p>	<p>1. Mairie 2. Mairie 3. Mairie 4. Mairie 5. Mairie 6. Mairie 7. Mairie 8. Mairie</p>	<p>1. Mairie 2. Mairie 3. Mairie 4. Mairie 5. Mairie 6. Mairie 7. Mairie 8. Mairie</p>	<p>Types de supports : copies, fiches, documents, affiches, etc.</p>	<p>Types de supports : copies, fiches, documents, affiches, etc.</p>	<p>Types de supports : copies, fiches, documents, affiches, etc.</p>	<p>Types de supports : copies, fiches, documents, affiches, etc.</p>

**Pour la Communauté de Communes
du Pays d'Issoudun**

Le Président


André LAIGNEL

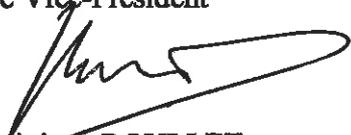
Pour l'État

Le Préfet de l'Indre


Alain ESPINASSE

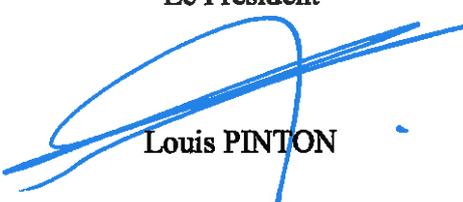
Pour la Région Centre-Val de Loire

Le Vice-Président


Dominique ROULLET

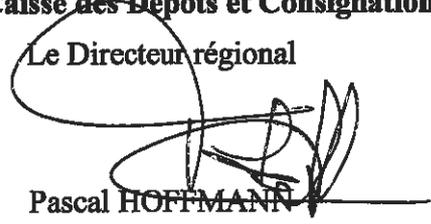
Pour le Conseil Départemental de l'Indre

Le Président


Louis PINTON

Pour la Caisse des Dépôts et Consignations

Le Directeur régional


Pascal HOFFMANN

Pour Pôle Emploi

Le Directeur de Pôle Emploi d'Issoudun


Vincent MONIER

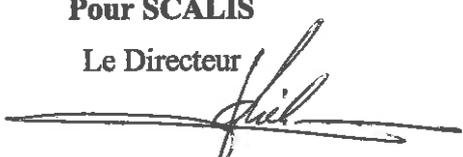
Pour l'OPHAC de l'Indre

Le Directeur


Pascal LONGEIN

Pour SCALIS

Le Directeur


Jean-Christophe PICHON

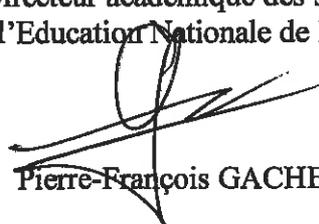
**Pour l'Agence Régionale de Santé
du Centre-Val de Loire**

Le Directeur Général Adjoint


Pierre-Marie DETOUR

Pour l'Académie d'Orléans-Tours

Le Directeur académique des services
de l'Éducation Nationale de l'Indre


Pierre-François GACHET

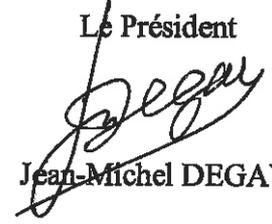
**Pour la Chambre de Commerce
et d'Industrie de l'Indre**

La Présidente


Paulette PICARD

**Pour la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de l'Indre**

Le Président


Jean-Michel DEGAY

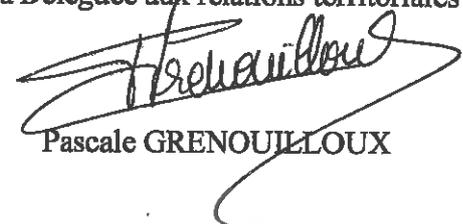
Pour ERDF

Le Directeur


Didier GIOVANNINI

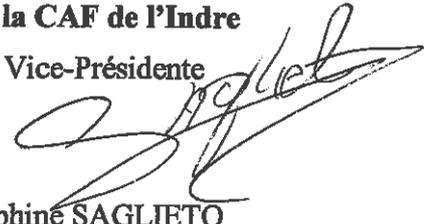
Pour La POSTE

La Déléguée aux relations territoriales


Pascale GRENOUILLOUX

Pour la CAF de l'Indre

La Vice-Présidente


Joséphine SAGLIETO

Pour la CAF de l'Indre

La Directrice


Élodie HÉMERY-BRICOUT

Pour la Ville d'Issoudun

Le Maire


André LAIGNEL

